VENDREDI 14 JUILLET 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1740
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Un élevage qui retrouve de bonnes ondes



En Côte-d'Or, l'élevage de Guy Drouhin avait été confronté à un taux de mortalité anormal de ses bovins entre fin 2021 et début 2022. L'intervention d'une géobiologue a permis de déterminer la cause probable du problème, et de mettre en place des solutions. Face à une antenne téléphonique qui semble bien avoir eu des effets néfastes, les réponses techniques apportées montrent des résultats probants. L'élevage en question a retrouvé sa sérénité.

Page 11



ACTUALITÉ P. 05

Moisson // Quand toute la famille s'y colle



PRODUCTIONS P.12

Moutarde // Paradoxe à l'horizon



MAGAZINE P.28

Photographie // Le jeu du hasard et du Morvan





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ATTAQUE : « RESPONSABILITÉ DU LOUP NON ÉCARTÉE »

.05 MOISSON : QUAND TOUTE LA FAMILLE S'Y COLLE

.06 LA MOISSON DES PRÉSIDENTS : LES COLZAS DÉÇOIVENT

.07 CLIMATE FARM DEMO : UNE EUROPE NEUTRE EN CARBONE

.08 SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS : LE BILLET D'HUMEUR DE JEAN-PIERRE BOURON

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 AVENIR DE L'AGRICULTURE : UN FUTUR EN ROSE OU EN GRIS ?

.10 FILIÈRE FORÊT-BOIS : LE MINISTRE N'A LAISSÉ AUCUNE QUESTION EN SUSPENS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 PROBLÈMES DE MORTALITÉ : LA SORTIE DU TUNNEL

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 MOUTARDE : PARADOXE À L'HORIZON

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE BOURGOGNE : MISSION CLIMAT ACCEPTÉE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.14 FILIÈRE ÉQUINE : LE SELLE FRANÇAIS SUR LA SCÈNE SPORTIVE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.15 IMAGINE LA NIÈVRE : OÙ EN EST LA DÉMARCHE ?

.16 EMPLOI : « DONNER UNE CHANCE »

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

.26 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // LOISIRS // PORTRAIT

.27 L'AGENDA LOISIRS

.28 PHOTOGRAPHIE : LE JEU DU HASARD ET DU MORVAN



// LE DESSIN

// EN BREF

Phytos Les syndicats des grandes cultures quittent le comité sur les alternatives

À la suite de la dernière réunion du *« comité interministériel d'anticipation du retrait des substances actives et d'évaluation des pratiques alternatives »*, les associations spécialisées de grandes cultures de la FNSEA[1] ont indiqué ne plus vouloir participer aux discussions, d'après un communiqué de presse du 6 juillet. Elles estiment que la méthode et les propositions faites sont *« en total décalage avec les réalités économiques et agronomiques du terrain »*. Et de préciser que les travaux de ce comité doivent être *« impérativement cohérents avec le temps et les moyens nécessaires à la recherche, au développement des solutions et au déploiement jusque dans les exploitations »*. Selon le communiqué de presse, *« les impasses se multiplient dans les filières grandes cultures concernées au premier chef, fragilisant durablement nos productions et notre souveraineté agricole et alimentaire, tandis que les solutions alternatives peinent à émerger ou à faire la démonstration de leur efficacité »*. Annoncé par la Première ministre Élisabeth Borne lors du Salon de l'agriculture 2023 et lancé début juin, le comité interministériel en question s'est fixé pour objectif de faire émerger des solutions de remplacement aux produits phytosanitaires de synthèse, économiquement et techniquement viables.

[1] *AGPB (producteurs de blé), AGPM (maïs), CGB (betteraves), Fop (oléoprotéagineux) et UNPT (pommes de terre)*

PLOA Le ministère de l'Agriculture dispose d'une première version de projet de loi

Des sources concordantes chez les professionnels rapportent que le ministère de l'Agriculture dispose d'une première version de projet de loi d'orientation et d'avenir (LOA), qu'il a récemment présentée, uniquement à l'oral et partiellement, à certaines organisations, sans qu'une copie du document ne leur ait été, à notre connaissance, communiquée. Selon ces mêmes sources, le ministère aurait présenté les sujets abordés par le texte, contenus dans le périmètre du discours d'Emmanuel Macron à Terres de Jim en 2022. C'est à cette occasion qu'il avait précisé les grandes lignes de sa promesse de campagne d'une *« loi d'orientation agricole »* dédiée au renouvellement des générations, y ajoutant un *« Pacte »* qui inclurait des mesures réglementaires, en sus de la loi. Trois thèmes avaient été proposés par le président, qui furent repris lors de la concertation qui s'est achevée début juin : orientation/formation ; transmission/installation ; adaptation au climat. Jusqu'ici, le calendrier officiel reste le suivant : présentation du projet de pacte *« à l'été »*, puis du projet de loi en septembre. Mais les rumeurs d'un report voire d'un abandon du volet *« loi »* continuent d'aller bon train, sans que nous n'ayons pu ni les confirmer ni les infirmer, jusqu'à présent.

Réserve agricole Feu vert à l'aide de 330 M€ pour 22 pays européens

Le comité de l'organisation commune des marchés agricoles (OCM), réunissant les experts des États membres de l'UE, a approuvé, le 10 juillet, le versement de l'aide de 330 millions d'euros (M€) au titre de la réserve agricole. Le soutien en faveur des agriculteurs de 22 pays affectés par des phénomènes climatiques défavorables, les coûts élevés des intrants et diverses perturbations sur les marchés pourra aussi financer la distillation du vin. L'Espagne sera la première bénéficiaire de l'enveloppe totale, avec 81 M€, suivie de l'Italie (60,50 M€), de la France (53,10 M€) et de l'Allemagne (35,70 M€). Les pays devront informer la Commission européenne à propos des mesures envisagées au plus tard le 30 septembre 2023. Les paiements aux agriculteurs devront être effectués d'ici au 31 janvier 2024. Chaque pays sera autorisé à tripler l'aide européenne via des financements nationaux. Fin juin, l'UE a débloqué une aide de 100 M€ au bénéfice de cinq pays de l'UE (Pologne, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie) souffrant de l'afflux de céréales ukrainiennes. Il n'y a désormais plus de fonds disponibles, pour 2023, dans la réserve agricole de l'UE.

// EN IMAGE

Pascal Jan, préfet de l'Yonne, est venu observer les moissons

Le jeudi 6 juillet, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, accompagné d'Isabelle Pettazonni, directrice adjointe de la DDT de l'Yonne, s'est rendu à Vallan, sur une parcelle de blé, où il a été accueilli par Anicet Bretagne et Germain Philbe. Ces derniers lui ont expliqué les aspects techniques des moissons. Lors de cette rencontre, la FDSEA de l'Yonne en a profité pour remettre au préfet un dossier rappelant les diverses problématiques rencontrées par l'agriculture icaunaise, notamment celle des dégâts de nuisibles : les dégâts d'oiseaux lors des semis, les chevreuils sur les bourgeons dans les vignes et les sangliers sur les parcelles ainsi que dans les prairies. À propos de ce dernier sujet, Pascal Jan s'est montré favorable au piégeage de sangliers. Une formation à cette méthode devrait être proposée cet automne par la FDCY. La problématique de la zone intermédiaire lui a aussi été présentée, notamment le manque d'accompagnement financier pour une réelle transition via la MAEC zones intermédiaires développée en BFC.



Pascal Jan, préfet de l'Yonne (au centre), est allé observer la moisson d'une parcelle de blé, à Vallan.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// LOUP

Les éleveurs ont claqué la porte

Plusieurs organisations professionnelles agricoles ont manifesté leur mécontentement en quittant la réunion du groupe national Loup qui se tenait début juillet à Lyon.



Jean-Paul Villegas

Les éleveurs font le constat d'un profond désaccord avec l'Etat sur la manière de comptabiliser les loups.

Le nombre de loups présents en France cette année est *« clairement sous-évalué »* par les pouvoirs publics estiment les organisations agricoles : la FNSEA, JA, Chambres d'agriculture France, la FNO, la FNB, la FNC (cheval). Elles ont claqué la porte de la réunion qui s'est tenue le 3 juillet à Lyon. La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Fabienne Buccio, et le préfet référent national sur la politique du loup, Jean-Paul Celet, ont annoncé une baisse de la population de canidés de 921 têtes en 2022 à 906 à la sortie de l'hiver 2023, soit un repli de 1,6 %. Ce chiffre, les OPA le réfutent avec véhémence et le considèrent comme *« une provocation de plus et un mépris du travail des éleveurs »*. D'abord parce que cette estimation repose sur un nombre d'indices (empreintes, déjections, poils…) fournis par l'Office français de la biodiversité (OFB) très en retrait par rapport à l'année précédente. *« Près de 1 000 en moins »*, estime Bernard Mogenet, président de la FDSEA des deux Savoie et référent loup pour la FNSEA. *« Si on collecte moins d'indices, on a un chiffre qui baisse »*, renchérit Édouard Pierre, éleveur et président des JA des Hautes-Alpes.

Des constats en hausse

Ensuite, parce que les éleveurs observent de plus en plus de canidés sur le terrain et ils voient les attaques et les dommages du loup nettement progresser. *« Le nombre de constats après les attaques du prédateur sur les troupeaux a augmenté de 16 % à la fin mai par rapport à l'année précédente, et les dégâts sur les troupeaux de 20 % bien au-delà des régions historiques où le loup avait fait son retour à la fin des années 1990 dans le Sud-Est »*, observe Bernard Mogenet. Les éleveurs prouvent leur argumentation. En Haute-Savoie, un comptage réalisé par des éleveurs et des chasseurs bénévoles sur la base d'indices objectifs validés par l'OFB, aboutit à une estimation de 80 à 100 têtes. *« Soit le double de la population officielle du département »*, fait remarquer le responsable. Une démarche identique conduite dans la Drôme confirme ce constat. *« Cela montre le désengagement de l'État à se doter des moyens d'effectuer un comptage réel de la population des loups. Cette carence bénéficie au loup au détriment des éleveurs »*, déplorent les six organisations. Le loup serait désormais présent dans une soixantaine de départements, et des dégâts répertoriés dans 53. Le prédateur ne se contente plus des brebis et de leurs agneaux, il s'attaque désormais aux bovins et aux chevaux. Conséquence, *« les zones prédatées sont délaissées par les éleveurs, ils sont obligés de rapatrier leurs troupeaux et de modifier leurs pratiques d'élevage ; d'un côté les espaces sont surpâturés, ceux qui sont abandonnés sont la proie des incendies »*, constate Claude Font, éleveur en Haute-Loire en charge du dossier prédateurs à la FNO.

Problèmes d'estimation

Si les éleveurs se focalisent autant sur le comptage des loups, c'est que cette estimation détermine le nombre maximum d'individus qui peuvent être abattus pendant la saison. Ainsi selon la formule du Plan national loup, 172 canidés pourront être prélevés cette année par les agents de l'OFB et par les éleveurs disposant d'une autorisation préfectorale de tirs, contre 175 l'an dernier. Le 3 juillet, les organisations professionnelles attendaient des annonces, ou du moins des orientations des pouvoirs publics sur le prochain plan loup pour la période 2024-2029. Celles-ci sont reportées au mois de septembre, en attendant l'arbitrage de la Première ministre entre la position du ministère de l'Agriculture, plus proche des éleveurs, et celle de la Transition écologique, plus à l'écoute des ONG. De leur côté les organisations professionnelles appellent les pouvoirs publics à se ressaisir et à préparer non pas un plan de protection du loup car sa population n'est plus menacée d'extinction, mais un plan de sauvegarde de l'élevage.

Questions sur le statut de surprotection

Elles plaident pour la mise en place d'un seul tir de défense, sans plafond de destruction, ainsi que pour l'autorisation pour les éleveurs et les chasseurs d'utiliser des lunettes à visée nocturne. Elles estiment également que les éleveurs ne doivent pas supporter l'entière responsabilité des accidents que pourraient provoquer les chiens de protection vis-à-vis des randonneurs et promeneurs. À plus long terme, comme l'espèce n'est plus en danger, c'est son statut de surprotection qu'il faudrait revoir dans le cadre de la directive européenne Habitats, et de la Convention de Berne qui protège les espèces en voie de disparition. En Autriche ou en Suisse, les éleveurs sont confrontés aux mêmes difficultés que les Français. En attendant, la FNSEA, JA, Chambres d'agriculture, la FNO, la FNB, la FNC demandent que les parlementaires (Assemblée nationale et Sénat) se saisissent de ce dossier délicat et qu'ils se prononcent sur le futur plan loup. Ce dossier est devenu éminemment politique et il ne doit plus être du ressort de la seule administration, estiment les organisations.

Actuagri



// ATTAQUE « RESPONSABILITÉ DU LOUP NON ÉCARTÉE »

58 « Je suis dégoûté »

Le cheptel ovin d'Armand Perraudin, 43 ans, exploitant aux Assiards (Chiddes) a été victime d'une attaque dont la *« responsabilité du loup n'est pas écartée »*. Un événement aux multiples répercussions.

En deux nuits, Armand Perraudin a perdu 5 animaux (brebis et agneaux confondus), et deux sont encore en convalescence, suite à une attaque pour laquelle la *« responsabilité du loup n'a pas été écartée »* selon ses propos avant d'ajouter : *« mais soyons clairs : c'est bien le loup »*. Pour rappel, ces pertes ont eu lieu dans la nuit du 28 au 29 juin et celle du 1er au 2 juillet. Pour Armand, cet événement *« ignoble »* a de nombreuses répercussions.



Le parc électrique mis en place par Armand est prêté par la Préfecture de la Nièvre. D'autres filets de ce type sont disponibles sur demande.

Épuisement quotidien

La première conséquence est le changement de ses habitudes et la *« perte de temps »* que cela occasionne : *« Je dors près de mes animaux depuis les attaques, par peur que le, ou les loups (si j'en crois les dires de mes voisins qui les ont aperçus) reviennent de nouveau faire un carton chez moi. Je suis épuisé physiquement et moralement. Sur ce dernier point, j'ai perdu au moins trois jours au téléphone, en rendez-vous et autre installation de filet… Ce temps, je ne le passe pas à prendre soin de mes animaux ou à faire les travaux habituels, je ne pourrai pas le rattraper. Et, cela me met en colère de voir qu'il faut un drame de ce type pour que des décisions (type tir de défense) soient prises. Je pense qu'aucune solution préventive digne de ce nom n'est proposée pour que nous puissions continuer notre travail avec cet animal qu'on nous a clairement imposé ! »*.

Impacts moraux

Il assure ensuite que le second impact est moral : *« Je me sens démuni face à cette menace que représente le loup. On ne peut pas s'imaginer le sentiment insufflé lorsque l'on découvre ses animaux écharpés, éviscérés, découpés en deux, et, pour les chanceux, plein de trous… »*. Parmi les brebis emportées, une en particulier manque particulièrement à Armand : *« Tata bolotte »*. Cette brebis meneuse de 3 ans avait pour lui une valeur inestimable : *« la compensation financière ne la remplacera pas. C'est comme si on donnait un billet pour combler la perte d'un animal de compagnie… c'est impensable et impossible ; là, c'est pareil. Je suis dégoûté car depuis la création de la ferme dans les années trente, nous n'avons jamais eu ce problème et, aujourd'hui, on nous demande de faire avec. Les responsables de la réintroduction du loup dans nos campagnes doivent comprendre que la patience à des limites »*.

Il poursuit en insistant : *« D'ailleurs, ces personnes sont celles qui nous bassinent avec le bien-être animal. Preuve qu'elles n'ont aucunement conscience que cette réintroduction engendre forcément une maltraitance ! »*.

Bien-être animal

Afin d'expliquer ladite maltraitance, Armand Perraudin va chercher les deux rescapés de l'attaque pour présenter les plaies encore béantes : *« Ces blessures les font souffrir : cela n'a jamais procuré de bien à qui que ce soit que d'avoir un trou dans la gorge ! »*. Il martèle : *« Bien avant l'arrivée des érudits des bureaux nous prenions soin de nos animaux ; autrement nous ne ferions pas ce métier ! Alors, je trouve cela assez malvenu qu'on vienne m'expliquer que la réintroduction d'un prédateur tel que le loup soit compatible avec les élevages en plein air. Je ne suis pas contre le loup, simplement je voudrais qu'il soit consigné en parcs ou en zoo »*. Suite à l'attaque, Armand a clôturé ses brebis dans un cercle de 470 m² environ contre 6 ha habituellement : *« Les restreindre dans leur parcours nocturne est une autre maltraitance car en période estivale c'est le moment où le cheptel se nourrit. Les éleveurs sont très souvent présentés comme des bourreaux, mais je crois que certains médias et autres mouvances se trompent de cible »*. Il conclut : *« pour avoir du poids dans ce dossier, nous devons tous déclarer les animaux qui ont été attaqués. Il ne faut plus hésiter, nous devons nous rassembler pour que l'État comprenne que cette situation n'est plus possible. Je remercie d'ailleurs la FDSEA 58 qui m'épaule dans toutes les démarches »*.

Une rencontre entre Armand Perraudin et la sous-préfète de Clamecy, Cyrielle Franchi, référente loup pour le département, a eu lieu le mardi 11 juillet dans l'exploitation ; un article spécifique sera publié dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne.

Chloé Monget



Les dégâts sur une des brebis d'Armand.

Isabelle Bonnot



« Quand je l'ai retrouvée, elle ne pouvait plus du tout bêler », précise Armand

58 Le nouveau défi des circuits courts // LOGISTIQUE

Afin d'identifier, de comprendre et de développer la logistique de proximité, la Chambre d'agriculture de la Nièvre lance une enquête locale mais pas seulement…

La logistique de proximité est une des clefs de voûte du bon fonctionnement des circuits courts et de l'approvisionnement local. De ce fait, il est donc essentiel pour les Chambres d'agriculture de connaître ces flux. Dans cette optique, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA58) a envoyé un questionnaire aux producteurs diversifiés pour identifier leurs habitudes en la matière.

En parallèle, Marie-Claude Masson, élue responsable du service Économie et Diversification à la CA 58, stipule : *« la Chambre d'agriculture de la Nièvre en collaboration avec celle de Bretagne va travailler de concert afin de mettre au point un guide national pratique concernant la logistique. Grâce à lui, chaque Chambre d'agriculture de France pourra avoir les clefs afin d'identifier, sur leurs territoires, les acteurs et les métiers spécifiques à la logistique »*.

Ces deux projets, menés de front par la CA 58, vont permettre de dresser un état des lieux des acteurs et des solutions déjà existantes dans la Nièvre. Une mission de reconnaissance des acteurs de la logistique (ex : Chronofresh, La charrette, STEF, Agriflux etc.) du département sera effectuée, afin d'atteindre une certaine précision. Tout ceci permettra à la CA 58 de proposer des solutions plus ajustées aux problématiques des producteurs, tout en travaillant sur l'amélioration de la coordination entre eux, les prestataires de transport et les clients. Les résultats obtenus par les deux études seront présentés lors d'une restitution – la date sera programmée d'ici la fin de l'année.

« Afin de mener à bien ces deux études, Camille Fagegaltier, (3e année ingénieur agronome à Purpan – 31) épaulera dans ses missions Clémence Guillaumet, conseillère en circuits courts et approvisionnement local à la CA 58 » conclut Marie-Claude Masson.

Clémence Guillaumet, Camille Fagegaltier (CA 58) et Chloé Monget

Pour toutes questions complémentaires Camille Fagegaltier, 03 86 93 40 32, ou par mail camille.fagegaltier@nievre.chambagri.fr



Photo : Clémence Guillaumet

Deux études (départementale et nationale) sont menées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, conjointement avec celle de Bretagne pour l'étude nationale.

// MOISSON

Quand toute la famille s'y colle

Dans certaines exploitations, toute la famille se mobilise durant les moissons. C'est le cas d'Hélène et Thierry Dapvril, de l'Earl du Chant d'avril, à Champignelles. Si les deux conjoints travaillent sur la ferme toute l'année, le fils aîné, Charles, a lui aussi son rôle à jouer pendant la récolte… Mais ce n'est pas sur la ferme familiale que cela se passe cette année, mais à quelques centaines de mètres, au silo de 110 Bourgogne de la commune.

À Champignelles, Hélène et Thierry Dapvril en sont à leur vingtième moisson. Autant dire que ce ne sont plus des novices, eux qui se sont installés il y a autant d'années, dans un contexte hors cadre familial. Et même avant cela, les moissons, l'un comme l'autre connaissaient. « *On est tous les deux petits enfants d'agriculteurs, on savait déjà avant de nous installer comment se déroulait une moisson. Je considère ça comme le moment festif des céréaliers, comme le sont les vendanges pour les viticulteurs ou la période des chrysanthèmes pour les horticulteurs. C'était d'ailleurs mon premier métier de vendre des chrysanthèmes* », sourit Hélène Dapvril. « *C'est le moment où l'on récolte le travail de toute une année, il faut le voir comme une fête. Quand ça va bien* », rit Thierry Dapvril.

Un moment festif auquel aiment participer leurs enfants. « *On en a deux : un qui a 18 ans et une qui a 14 ans. Combien de fois notre fille Sophie est allée avec son père dans la moissonneuse-batteuse durant les moissons, lorsqu'elle était petite. Elle adorait ça* », se rappelle Hélène Dapvril.



Hélène et Thierry Dapvril, agriculteurs à Champignelles.

Une organisation à avoir

Habitué à donner des petits coups de main sur l'exploitation, Charles, l'aîné, a choisi pour cette campagne, de travailler comme saisonnier, à quelques centaines de mètres de la ferme, au silo de 110 Bourgogne de Champignelles. Pour lui, c'est l'occasion d'avoir une expérience professionnelle en dehors de l'exploitation familiale. « *Cela me permet de découvrir d'autres facettes des métiers de l'agriculture* », confirme-t-il. « *Mes parents ne livrent pas à la coopérative* (ce sont des transporteurs qui viennent directement chercher les récoltes à la ferme, ndlr), *cela me permet de découvrir un autre monde. Aussi, comme ils sont en bio, cela me permet d'observer différents résultats, notamment en conventionnel. Je ne découvre pas seulement un autre métier mais d'autres formes d'agriculture* ».

Alors, lorsque toute la famille s'active pendant les moissons, comment s'organise-t-on ? « *Là où cela peut être plus compliqué, c'est la gestion de la famille, lorsque tout le monde ne travaille pas encore, qu'il y a des enfants à l'école* », répond Hélène Dapvril. « *Cette année on était encore tenus par les horaires pour aller chercher notre fille à la sortie des cours. Souvent, l'un est obligé de compenser le travail de l'autre pour pouvoir s'occuper des enfants. C'est une organisation supplémentaire mais on y arrive* ».

Pour elle, l'important est d'arriver à trouver des moments en famille. « *Nous, par exemple, c'est le midi. On a l'avantage d'avoir nos parcelles dans un rayon d'un kilomètre autour de la ferme. Donc le midi, au lieu de manger des sandwichs, on se retrouve pour manger ensemble* ».

Pour l'agricultrice, l'avantage lorsque l'on fait les moissons en famille, « *c'est qu'on se comprend mutuellement avec son conjoint, par rapport au décalage des horaires notamment. C'est moins évident lorsqu'il n'y a qu'une personne du couple qui travaille comme agriculteur. Nous, on fait le même métier, c'est peut-être plus simple sur cet aspect-là* », confie-t-elle.

Un choix personnel non imposé aux enfants

Hélène et Thierry Dapvril l'assurent, ils ne forceront pas leurs enfants à reprendre la ferme s'ils n'en ont pas envie. « *Nous, on a acheté la ferme, ce n'est ni un héritage ni un poids familial comme certains pourraient le subir. On l'a choisi. On ne veut donc pas imposer notre choix personnel à nos enfants* », explique Hélène Dapvril. « *On ne prive pas nos enfants des activités extérieurs, même pendant les moissons. On s'adapte. S'il faut emmener notre fille au cheval, on le fait. Je le répète, si on a choisi cette vie, ce n'est pas pour que nos enfants en pâtissent* ».

S'il est sûr de vouloir faire carrière dans le milieu agricole, Charles Dapvril n'est pas encore fixé sur son avenir, lui qui vient d'obtenir son bac technologique, option techniques des productions agricoles, à La Brosse. « *Plus tard, j'ai envie de travailler dans l'agriculture. Dans quelle branche ? Ça, je ne le sais pas encore, il y en a tellement. C'est pour cela que je vais faire un BTS Acse (analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), qui permet de voir beaucoup de choses différentes* », affirme-t-il.

« *Pour mon avenir, je sais que je suis libre. J'ai des camarades de classe qui n'ont pas forcément cette « chance » car leurs parents comptent vraiment sur eux pour reprendre l'exploitation familiale à terme. Moi, si je choisis de reprendre une exploitation à 50 km d'ici, ou tout simplement de faire un autre métier qu'exploitant agricole, je sais que mes parents ne m'en voudront pas de ne pas reprendre leur ferme derrière eux* », conclut le jeune homme.

Christopher Levé



Charles Dapvril fait les moissons en tant que saisonnier chez 110 Bourgogne.



// LA MOISSON DES PRÉSIDENTS

Les colzas déçoivent

Durant un mois, Terres de Bourgogne s'en va à la rencontre des présidents d'organismes agricoles de l'Yonne, pour parler des moissons. Rendements, qualité, prix… Tous les sujets sont abordés, avec le point de vue de l'agriculteur. Car au-delà de leurs diverses fonctions, ces présidents restent avant tout des agriculteurs. Pour ce deuxième volet, direction Sementron, pour aller rencontrer Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

C'est à Sementron, le mardi 4 juillet, que nous retrouvons Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et agriculteur à Thury. Nous le rejoignions dans sa moissonneuse-batteuse, en pleine récolte du colza. « *On (avec Loïc Guyard et François Coupechoux avec qui il fait la moisson en commun) a commencé de récolter les colzas le dimanche 2 juillet. On est un peu déçus en règle générale avec les colzas cette année. Je pense que le mois de mai qui a été très chaud en est la cause. Cela a stoppé le grossissement des grains, ce qui donne des rendements plutôt faibles alors que la récolte s'annonçait prometteuse dans le secteur* », constate-t-il. « *On espérait que les colzas dépassent les 30 q/ha voire les 35 q/ha. Force est de constater qu'on sera en dessous de 30 q/ha et même plus près de 20-25 q/ha* ».

Quant à son regard sur la récolte des orges d'hiver ? « *Je suis plutôt satisfait des rendements, ce qui semble être le cas de la majorité des agriculteurs du département. Il y a peut-être quelques problèmes sur la qualité, notamment sur le calibrage. Le coup de chaud de fin mai - début juin a fait que là aussi, les grains sont assez petits. Mais en quantité, en règle générale, c'est plutôt très bon, même si les prix on tendance à baisser en ce moment. Dans notre secteur, on est entre 60 et 70 q/ha, dans des terres argilocalcaires superficielles, ce qui est au-dessus de la moyenne des dernières années* », indique Arnaud Delestre.

Au moment de notre rencontre, la récolte des blés n'avait pas encore commencé dans le secteur. Et Arnaud Delestre pointait une inquiétude. « *Le souci est l'alternance de passage pluvieux* ».

La pluie menace les blés

« *On a des giboulées assez régulières qui stoppent la récolte pendant quelques heures. Cela pourrait devenir problématique et atteindre la qualité si jamais les blés sont à maturité. Chaque pluie peut faire baisser le PS, qui déjà à la base pourrait ne pas être très élevé compte tenu du coup de sec de fin mai - début juin* », explique l'agriculteur. « *Je suis assez inquiet pour ceux qui sont dans des terres à cailloux où les potentiels sont déjà atteints, cela se voit à l'œil. Je pense que les blés devraient connaître de grosses hétérogénéités en fonction des dates de semis, des variétés et de la qualité des terres* ».

L'effet ciseaux de la guerre en Ukraine

Dans le premier volet de « la moisson des présidents » (voir édition 1739 du vendredi 7 juillet, ndlr), nous demandions à Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne et agriculteur à Saint-Julien-du-Sault, si l'inquiétude pour l'économie des exploitations pour les années à venir, exprimée il y a un an, avec les prix des intrants qui avaient flambé, à la suite du conflit russo-ukrainien, était toujours d'actualité avec une moisson prometteuse annoncée cette année. À cette même question Arnaud Delestre estime que « *l'effet ciseaux, j'ai tendance à penser qu'il faut le comparer sur plusieurs années, c'est mon côté optimiste. Il faut rappeler qu'en 2022, on a eu une très bonne récolte avec des engrais peu chers. En 2023, les engrais ont en effet été achetés à des prix très élevés. Mais la récolte sera peut-être meilleure en qualité que l'année précédente, même si les prix sont en baisse, au moins 100 €/t de moins sur chaque culture. L'avantage c'est qu'en même temps que le prix des céréales diminue, celui des intrants fait de même* », analyse-t-il. « *Les prix sont en train de se tasser. C'est pour cela que selon moi il faut regarder l'impact économique sur plusieurs années. Cette année, s'il y a la quantité, et en fonction de ce que donneront les blés, on pourrait à nouveau avoir une récolte plutôt correcte en moyenne dans le département. Toutefois, il est certain que cet effet ciseaux se ressentira dès cette année dans certains secteurs* », conclut-il.



Les rendements des colzas sont bien en dessous des espérances cette année.

Christopher Levé

// ASSEMBLÉE NATIONALE

Un député de Côte-d'Or va plancher sur les produits phyto

Benoît Bordat, député de la deuxième circonscription de Côte-d'Or, a été nommé membre de la commission d'enquête sur l'efficacité des plans de maîtrise de l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement.

Lancée par le député de Meurthe-et-Moselle Dominique Potier et le groupe Socialiste à l'Assemblée nationale, la commission transpartisane consacrée à l'efficacité des plans de maîtrise de l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement, dont va faire partie le député de Côte-d'Or Benoît Bordat, auditionnera un certain nombre d'experts et de responsables des différents acteurs qui interviennent dans les politiques publiques concernant les produits phytosanitaires et leurs impacts externes.

Elle aura pour objectif de répondre à un grand nombre de questions et notamment :

- L'État anticipe-t-il suffisamment l'interdiction de certains produits phytosanitaires afin de permettre aux filières agricoles de s'y préparer ?
- Quels sont les enjeux pour les agriculteurs dans le cadre de la mise en place du plan Écophyto 2030 ?
- Quels sont les impacts des différentes politiques de réduction des intrants sur la biodiversité ?

Elle permettra de formaliser une contribution utile au moment où le Gouvernement prépare un nouveau plan « Écophyto 2030 ». Annoncé par la Première ministre à l'occasion du Salon de l'Agriculture en février dernier, ce plan ambitionne de trouver des alternatives efficaces aux pesticides pour concilier productivité agricole, préservation de l'eau et de la biodiversité et protection de la santé des agriculteurs et de la population. Ces objectifs convergent avec l'ambition de l'Union Européenne au sein de laquelle il sera nécessaire à terme d'adopter des règles communes pour éviter toute distorsion de concurrence entre agriculteurs. Cette commission d'enquête se réunira durant 6 mois pour travailler sur ces enjeux majeurs mêlant souveraineté alimentaire, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et de la santé humaine.

D'après communiqué



Assemblée nationale

Benoît Bordat est député de la deuxième circonscription de Côte-d'Or.

// CLIMATE FARM DEMO

Une Europe neutre en carbone

Un réseau d'agriculteurs se met en place dans le cadre du dispositif européen Climate Farm Demo. Des solutions en matière de climat vont être mises en avant, la Bourgogne est concernée.

Un peu d'histoire pour commencer : fin 2015, l'accord de Paris se fixait comme objectif de limiter l'élévation de la température. Plus récemment, l'Union européenne affichait sa volonté d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 avec, comme étape intermédiaire, la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) insiste quant à lui sur la nécessité d'une action *« drastique, immédiate et mondiale dans tous les secteurs »*.

Le monde agricole convié

Comme d'autres domaines, l'agriculture peut agir contre le réchauffement climatique. Pour atteindre les objectifs européens, le secteur agricole *« doit non seulement limiter ses propres émissions mais aussi encourager la transition des exploitations vers des pratiques régénératrices, hautement résilientes et adaptées aux conditions locales »*.

Les réseaux d'innovations et d'apprentissages collectifs agricoles sont ainsi mobilisés. Les Chambres d'agriculture sont notamment invitées à mettre en place un réseau de fermes pour *« accélérer les pratiques aidant au stockage de carbone et atténuant les émissions de gaz à effet de serre »*.

Les exploitations engagées dans le projet (20 % bio, 80 % en conventionnel) seront des fermes pilotes et de démonstrations. Ce réseau sera à la base de nombreux échanges et de transferts de connaissance.

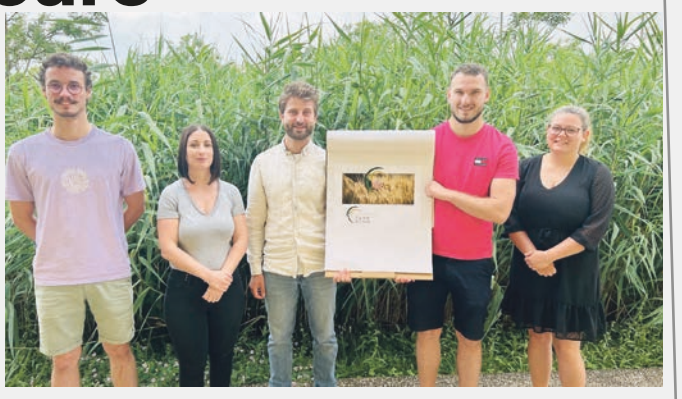
Douze thématiques

Les pratiques innovantes recouvrent 12 domaines : la gestion du pâturage, la production fourragère, la gestion des cultures, la santé et la biodiversité du sol, l'agroforesterie, la gestion énergétique, la production de biogaz, la gestion de l'eau, la gestion des troupeaux, la gestion des engrais de ferme, les additifs pour limiter la méthanogenèse, et les mécanismes de rétribution carbone.

AG

Avis aux amateurs

En Europe, 1 500 exploitations seront concernées par Climate Farm Demo. Parmi elles, 130 seront françaises. En Bourgogne, l'Yonne, la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or sont *« de la partie »*. Jérémie Blas et Stéphanie Tournois, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, font le point sur leur département : *« Nous aurons quatre exploitations en grandes cultures dans ce dispositif. Certaines sont déjà ciblées au sein des différents Geda et Ceta, mais nous souhaiterions sortir de ce cercle. L'idée serait de travailler avec des fermes conventionnelles ayant envie de rejoindre ce projet. Le bilan carbone étant réalisé avec les données des trois dernières campagnes, il est préférable de disposer d'un outil de traçabilité. Il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter pour voir ce qu'il est possible de faire ensemble »*. Un plan d'actions avec différents leviers (fertilisation, semis direct, luzerne…) sera mis en place durant six ans : *« l'agriculteur concerné bénéficiera d'un accompagnement personnalisé gratuit pendant toute cette période. Une journée porte ouverte sera organisée sur son exploitation. Si l'agriculteur en question n'est pas encore engagé dans ce type de démarche, il y aura beaucoup de choses à faire et à gagner. La vente de crédits carbone pourra être envisagée à la fin du projet, avec des tarifs variant de 17 à 110 euros/ha »*. Six autres exploitations en grandes cultures sont recherchées dans la région : quatre dans l'Yonne et deux en Saône-et-Loire. Contact Côte-d'Or : Stéphanie Tournois (06 31 40 89 16, stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr), Yonne : Clotilde Devulder (06 71 90 41 20, clotilde.devulder@yonne.chambagri.fr), Saône-et-Loire : David du Clary (07 85 73 48 67, david.duclary@sl.chambagri.fr).



Stéphanie Tournois, responsable du projet en Côte-d'Or, entourée des conseillers agronomie Louis Pouillaude, Hector Mussillon, Maxime Richard et Laetitia Morge.

// NÉCROLOGIE

Guy Jouanno, l'homme des grands chantiers de Dijon Céréales

Il fut l'un des piliers de la création et du développement du groupe Dijon Céréales. Guy Jouanno est décédé à l'âge de 73 ans.

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris la nouvelle du décès de Guy Jouanno, ancien directeur Logistique, Exploitation et Investissement de Dijon Céréales, à l'âge de 73 ans. Guy a été pendant près de 40 ans un acteur important du monde coopératif régional, de la création et du développement de notre groupe. Il a laissé le souvenir d'un grand travailleur, rigoureux, fidèle à son entreprise. Il nous avait encore accompagnés quelques années après sa retraite officielle en 2014 pour porter l'émergence de l'activité BER énergie (carburants, pellets). À la création de Dijon Céréales, l'ancien directeur de la coopérative Coteval (Nuits-Saint-Georges et Saint-Jean-de-Losne) et de la SCAMS (Mirebeau) avait intégré l'équipe de direction, pilotant la gestion des approvisionnements et les investissements. Guy Jouanno a été l'homme de grands chantiers structurants, comme la création et la mise en fonctionnement du nouveau siège de la coopérative et de la plateforme d'approvisionnement de Longvic, ou encore du terminal céréalier multimodal de Pagny-le-Château. Il a aussi dirigé et contribué au développement de BFC Semences (aujourd'hui Val Union BFC Semences) et mis en



Guy Jouanno aura marqué l'histoire de Dijon Céréales en pilotant plusieurs chantiers structurants de l'entreprise.

œuvre Dijon Céréales Logistic, intégrée par la suite dans Logivia. Guy Jouanno avait été promu au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole en 2014. Nous saluons sa mémoire avec une pensée émue pour son épouse Monique, ses deux enfants Guillaume et Émilien et petits enfants, ainsi que sa famille. Guy Jouanno repose dans sa Bretagne natale, à Carnac.

Le Conseil d'administration
et les collaborateurs de Dijon Céréales

// USAGES DE L'EAU

Nouvel arrêté préfectoral

Après un court répit lié aux dernières averses orageuses localisées, les conditions météorologiques redeviennent peu favorables au soutien du réseau hydrographique dans le département.

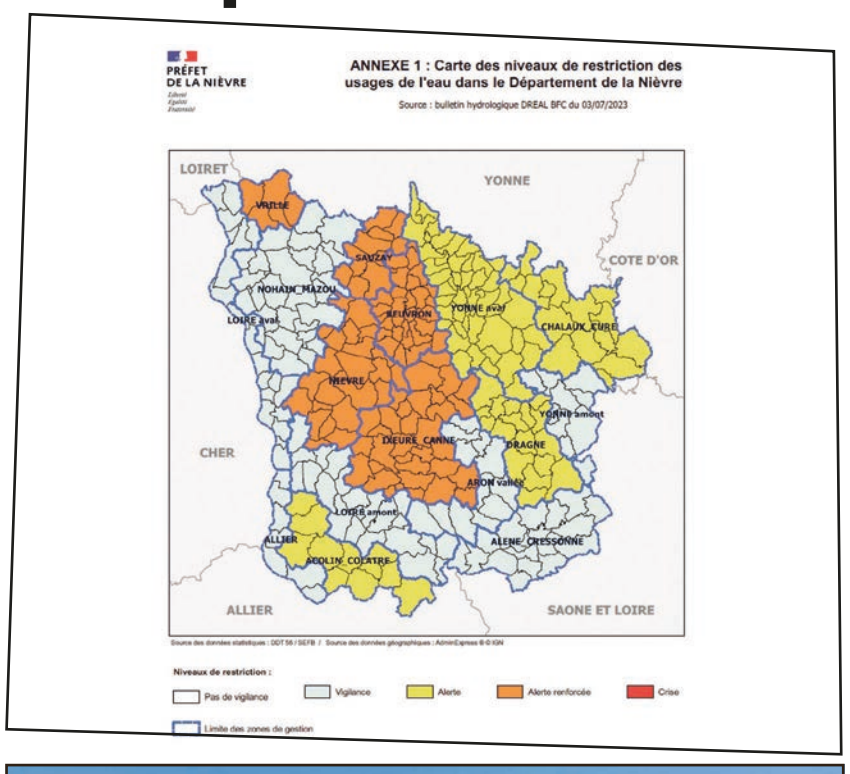
Aussi, les débits de plusieurs cours d'eau de la Nièvre reprennent leur baisse estivale. Les bassins du Beuvron, de l'Ixeure et de la Nièvre enregistrent une dégradation marquée, franchissant ainsi le seuil d'Alerte renforcée alors que le bassin de la Cure franchit le seuil d'alerte.

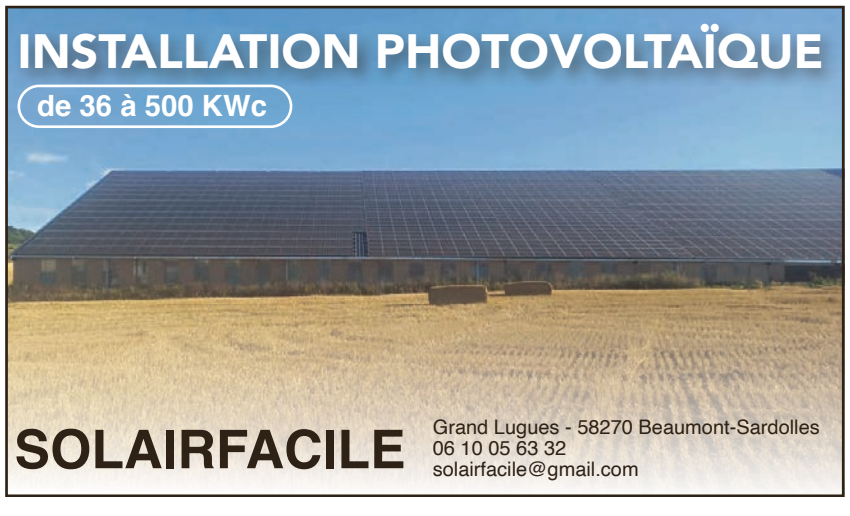
Conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté cadre sécheresse en vigueur, la Préfecture de la Nièvre, en lien avec la Direction Départementale des Territoires a décidé d'étendre les mesures de limitation de certains usages de l'eau actuellement en vigueur aux nouveaux bassins-versants impactés.

Ce nouvel arrêté préfectoral place donc en situation d'alerte renforcée les bassins du Beuvron, de l'Ixeure et de la Nièvre rejoignant le Sauzay et la Vrille précédemment classés en alerte renforcée, et place en situation d'alerte le bassin de la Cure, rejoignant les bassins de l'Acolin, de la Dragne et de l'Yonne aval précédemment classés en situation d'alerte.

Les autres bassins du département sont maintenus en situation de vigilance.

D'après communiqué





// SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS

Le billet d'humeur de Jean-Pierre Bouron



Jean-Pierre Bouron, vice-président de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne.

« J'ai parfois l'impression de vivre dans un pays étrange, rempli de contradictions. J'en veux pour preuve la réforme des retraites. Combien de fois avons-nous accusé nos dirigeants de ne pas anticiper les problèmes et de réagir à chaud lorsqu'ils interviennent ?

Dès 2019, était annoncée une réforme ambitieuse avec pour objectif de rétablir l'équité entre les retraites ainsi que d'assurer la pérennité d'un système par répartition que beaucoup nous envient. Repoussée en 2023 pour cause de Covid, une majorité des Français, hostile à tout changement, s'oppose par tous les moyens au projet de loi. Sont-ils conscients que les pays européens qui nous entourent ont adopté des mesures plus drastiques ? L'allongement de l'espérance de vie conjugué avec la diminution du nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités ne peut que conduire à la faillite du système et à pénaliser lourdement les générations futures. Les manifestants souvent entraînés sans s'en rendre compte par les plus avantagés bénéficiant d'un statut d'exception procuré par des régimes spéciaux datant d'après-guerre, ont-ils conscience que le montant de leur retraite, souvent dérisoire, ne peut que diminuer si aucune réforme n'intervient rapidement ? Quelle sera la qualité de leur vie s'ils basculent dans la précarité ?

Le report à 64 ans du départ à la retraite doit bien sûr être aménagé et bénéficier à celles et ceux qui, de par leur emploi, sont épuisés physiquement et moralement. Manier des parpaings ou un stylo n'est pas comparable. Avoir un emploi administratif ou être confronté aux humains comme le sont les soignants, les enseignants et beaucoup d'autres, est loin d'être de même nature. Laissons à chacun la possibilité de choisir, à condition d'assumer son choix, mais écartons les discours démagogiques qui font croire que le travail s'assimile à de l'esclavage moderne. L'attitude de certains de nos élus qui, faute de propositions, n'ont rien trouvé d'autre que de vociférer et insulter leurs contradicteurs, les rend-elle digne de la confiance que leur ont accordée leurs électeurs ? Crier plus fort que les autres n'a jamais donné raison.

Le salon de l'agriculture nous apporte des raisons de croire en l'avenir lorsque l'on rencontre des jeunes passionnés qui ne comptent pas leurs heures de travail pour exercer un métier qu'ils ont choisi, afin de nous nourrir et d'entretenir nos paysages. Dans la crise que nous traversons, les médias sont plus enclins à nous montrer des images de manifestants qui, pour partie, revendiquent plus contre un sentiment d'injustice quant à la hiérarchie des salaires, la reconnaissance de leur travail ainsi que la perte de leur pouvoir d'achat. Que sont devenues les promesses de 2018 qui auraient permis de mettre en place une retraite universelle, la disparition progressive des régimes spéciaux et la diminution du nombre de parlementaires (925 à ce jour) ?

Ces mesures auraient permis de récompenser le travail et d'améliorer le sort des retraités. Ne nous étonnons pas d'être confrontés à des mouvements contestataires. Notre constitution nous donne la possibilité de recourir au référendum ce qui permet aux électeurs, à condition que les questions soient précises, compréhensibles et sans arrière-pensées politiciennes, de se déterminer et de trancher démocratiquement.

Comment ne pas rendre hommage à Christiane Lambert qui n'a pas souhaité renouveler son mandat. Sa compétence, sa connaissance des dossiers, sa pugnacité et son humanisme auront fait d'elle une grande présidente qui aura marqué son passage à la tête de la FNSEA. On se souviendra de ses face-à-face avec les décideurs de la grande distribution, ainsi qu'avec les membres du gouvernement où elle leur tenait la dragée haute. Nous la retrouverons dans d'autres instances car on n'abandonne pas aussi facilement la défense d'une profession à laquelle on a consacré une partie de sa vie. Merci Christiane ! Il est grand temps de rétablir le dialogue entre les différentes couches de notre société afin d'éviter que la rue soit le seul moyen de s'exprimer avec tous les excès que cela génère telles que les atteintes aux personnes et aux biens, tout cela en quasi-impunité. Que penser des affrontements autour du projet du réservoir de Sainte-Soline avec une horde de casseurs renforcée par des utopistes qui croient sauver la planète à travers de telles actions ?

Pour terminer sur une note d'optimisme, espérons que lors des Jeux Olympiques de 2024, nous aurons enfin l'occasion de montrer aux yeux du monde une France unie et rassemblée autour des sportifs qui n'ont pas hésité à mouiller le maillot pour porter les couleurs de notre pays. Profitons de cet évènement pour renouer avec une société plus solidaire et rappeler que nous évoluerons et que nous progresserons si chacun se met au travail et contribue dans la mesure de ses possibilités à rendre la vie meilleure. Rien n'est acquis sans effort. N'attendons pas tout des autres et de l'État. N'oublions pas que c'est grâce à celles et ceux qui nous ont précédés que nous avons bénéficié d'avancées significatives en matière de progrès et de qualité de vie. L'Histoire nous a appris que de nombreuses civilisations qui croyaient se reposer sur des acquis et faire l'éloge de la paresse ont disparu à tout jamais.

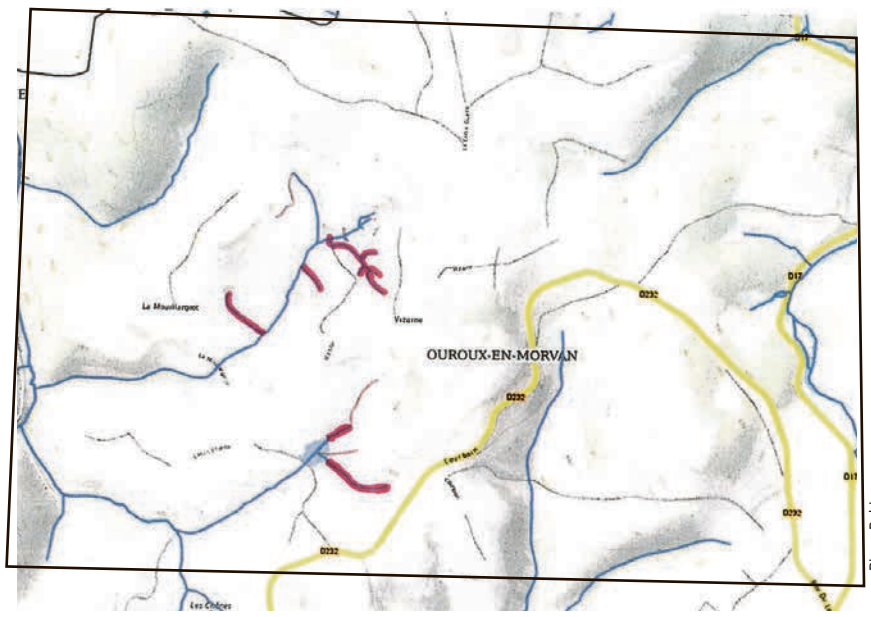
Concluons ces quelques réflexions en nous inspirant d'une citation de Nelson Mandela pleine d'espoir et de réalisme : "La plus grande victoire de l'existence n'est pas de ne pas tomber mais de se relever après chaque chute" ».

Jean-Pierre Bouron, vice-président de la SDAE de la FDSEA de l'Yonne

// SYNDICALISME

Lettre ouverte à la DDT

Suite à la réunion du 23 juin à Ouroux-en-Morvan (voir notre dernière édition), Pierre Bobin, exploitant à la retraite et participant à ladite rencontre a envoyé un courrier à la DDT.



Pierre Bobin

Une des cartes revue par les exploitants, avec en rouge les éléments à déclasser.

Afin que les sujets soient clairement posés, Pierre Bobin (exploitant à la retraite) a souhaité transmettre une lettre récapitulative au directeur de la Direction départementale des territoires, Pierre Papadopoulos – et copie à Madame la sous-préfète de Château-Chinon, la FDSEA de la Nièvre et la Chambre d'agriculture de la Nièvre. En voici son contenu :

« Monsieur le Directeur,

Par ce courrier, je reviens vers vous afin de clarifier ce qui s'est dit à la rencontre qui s'est tenue à Ouroux-en-Morvan le 23 juin 2023 en présence de Patrice Perrot, député de la Nièvre, Patrice Joly, sénateur de la Nièvre, de M. le directeur du Parc du Morvan, M. le directeur de la Chambre d'Agriculture, les responsables FDSEA et JA locaux, des agriculteurs de la base et les journalistes.

1. Cartographie des cours d'eau.

Je vous ai fourni un dossier concernant la commune d'Ouroux-en-Morvan avec toutes les cartographies de la commune et une réunion de tous les agriculteurs s'est tenue en mairie le 31 janvier 2023 afin de corriger le travail fait par la DDT (peut-être en 2015), sans concertation des agriculteurs et de la mairie. Nous avons découvert un certain nombre d'anomalies et nous les avons corrigées, dossier que vous avez entre vos mains. Lors de ce travail, vous étiez accompagné d'un de vos agents, M.Dourthe, qui nous a donné l'impression d'être beaucoup moins réceptif à notre demande que vous-même. Je crois avoir compris, à quelques détails qui seront à discuter, avoir une vue partagée du dossier que j'ai travaillé et il serait dommage que M. Dourthe arrive à instaurer un frein à notre travail. Je souhaiterais avoir une réponse dans un délai d'un mois, évidemment je ne suis pas à une semaine près et je vous demanderais de me la faire savoir.

2. Prairies humides.

Nous avons évoqué les classements de prairies humides, dossier qui semble vous échapper et nous souhaiterions, dès que vous aurez des éléments sur celui-ci, en être informé.

3. MAEC.

Monsieur le directeur, nous avons aussi parlé des MAEC, celles de la Chambre d'agriculture avec 13 000 euros maximum par an, accompagnées d'un cahier des charges acceptables pour les éleveurs, et la MAEC du Parc du Morvan que je baptise « la MAEC du pauvre » avec 8 000 euros par an et accompagnée de contraintes inacceptables et celles-ci, toujours décidées et mises en application sans concertation avec la base des agriculteurs. Je ne vous cache pas ma colère sur toutes les formes de décisions bureaucratiques décidées pas des administrations déconnectées de la réalité et qui encouragent un certain nombre d'agriculteurs à quitter le métier et découragent les jeunes de franchir le pas de l'installation.

4. Boisement.

A été également évoqué le dossier d'un boisement abusif par rapport aux habitations sur la commune de Moux-en-Morvan. Je crains que si personne ne prend position au niveau administratif, la cocotte-minute va sauter.

Je vous remercie de votre implication sur les dossiers que nous avons évoqués, nous espérons que ce travail aura un résultat positif et rapide. Je me tiens à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements. Recevez, M. le directeur, l'assurance de mes sentiments respectueux ».

Pierre Bobin

// AVENIR DE L'AGRICULTURE

Un futur en rose ou en gris ?

À la suite de la présentation du rapport « Imaginer demain – Agir maintenant » qui concrétise les réflexions et les axes de développement possibles pour l'agriculture régionale à l'horizon 2040, nous entamons une série d'articles sur les idées qui en émergent. Premier épisode : le constat des agriculteurs sur leur situation aujourd'hui, et ce qu'ils imaginent pour les dix prochaines années.

Avant d'imaginer ce que pourrait être l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) en 2040, il semble important de regarder d'où l'on part. Le rapport « Imaginer demain – Agir aujourd'hui », fruit d'un travail lancé conjointement par le Conseil régional de BFC et la Chambre régionale d'agriculture, avec de nombreux partenaires, revient sur la manière dont les agriculteurs de la région perçoivent leur situation actuelle. Sur les 1 300 personnes qui ont renseigné le questionnaire permettant d'établir une sorte d'état des lieux, la proportion entre ceux qui estiment que leur situation s'est améliorée ces dix dernières années et ceux qui considèrent au contraire qu'elle s'est dégradée est à peu près équivalente. Les points pris en compte sont relatifs à la situation économique, à la qualité de vie, aux conditions de travail, au collectif, au sens du métier et au lien avec la société. Les conditions d'amélioration de la situation économique ont pu reposer sur des investissements, du collectif, de la réorganisation, l'accès à des filières plus rémunératrices et mieux organisées. Cela a pu avoir un effet positif sur les conditions de travail et la qualité de vie. Dans le cas du sentiment d'une dégradation de la situation globale, l'économie joue aussi un rôle. Augmentation des charges, diminution des aides… Une charge de travail disproportionnée par rapport au revenu qui en découle est un fait marquant.

Dégradation des rendements, pression sociétale

Lourdeurs administratives et réglementaires sont aussi pointées du doigt. Dans un autre registre, la désillusion peut aussi venir d'un constat de dégradation sur les productions agricoles (rendements, problématiques sanitaires…) en lien avec les effets du changement climatique. Enfin, la pression sociétale et médiatique est parfois très mal vécue. Les agriculteurs qui ont répondu au questionnaire sur le constat lié à l'évolution de la situation depuis dix ans se partagent donc entre point de vue positif et négatif. C'est dans les cultures de fruits ou autres cultures permanentes qu'on trouve les constats les plus positifs. À l'inverse, les viticulteurs sont les plus nombreux à considérer que la situation s'est dégradée. Qu'en est-il pour leur vision quant à l'avenir, et notamment, sur la prochaine décennie ? Là, clairement, un certain pessimisme prévaut (59 % des répondants). Et là aussi, les critères qui nourrissent ce pessimisme sont de même nature : situation économique, mauvaise qualité de vie, surcharge administrative, diminution des rendements, aléas climatiques et rapports dégradés avec la société.

Pessimisme dans l'élevage

C'est auprès des éleveurs porcins et de volailles qu'on trouve le plus de pessimistes pour l'évolution attendue sur les dix prochaines années (71 %) alors que les représentants des cultures de fruits ou autres cultures permanentes sont, une fois de plus, relativement optimistes, pour 60 % des répondants. En grandes cultures ou en bovins viande on s'affirme plutôt pessimistes (respectivement 59 % et 58 %). C'est encore plus affirmé en bovins lait (63 %). Seuls les éleveurs bovins lait et viande combinés s'affirment majoritairement très confiants ou plutôt confiants en l'avenir, pour 56 %. Dans notre prochain épisode, nous aborderons les solutions mises en place par les agriculteurs ces cinq dernières années afin d'améliorer leur situation.

Berty Robert



Photo Réussir SA

Le monde de l'élevage, mais aussi les grandes cultures, n'apparaissent pas particulièrement optimistes quant aux évolutions attendues pour la prochaine décennie.

// LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

Des flèches et des ragondins

Très commun dans la région, classé nuisible et invasif, le ragondin est un gibier de choix pour les chasseurs à l'arc, qui peuvent, en s'exerçant sur cette cible, rendre service à la société, et notamment aux agriculteurs… Reportage avec les membres de l'association des chasseurs à l'arc de Franche-Comté !

L'Association des chasseurs à l'arc de Franche-Comté (ACAFC) compte actuellement 95 membres, répartis sur les départements du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura et du Territoire de Belfort. *« Depuis sa légalisation en 1995, la chasse à l'arc progresse et gagne des adeptes chaque année*, relate Patrick Morel, président de l'ACAFC. *Elle n'est pas antagoniste avec la chasse par armes à feu, et d'ailleurs plusieurs adhérents de notre association pratiquent les deux formes de chasse. Les deux principales différences sont la vitesse du projectile et la portée précise de l'arme. Avec l'arc, on est obligé de s'approcher très près de l'animal avant de le tirer, sans attirer son attention (moins de 20 mètres). L'approche discrète, silencieuse, provoque des montées d'adrénaline incomparables »*. Outre le permis de chasse conventionnel, le chasseur à l'arc doit avoir suivi une formation spécifique à la chasse à l'arc, qui permet d'acquérir des connaissances pratiques pour manipuler et utiliser cette arme dans des conditions de sécurité optimales. *« Contrairement aux projectiles des armes à feu, qui tuent l'animal par onde de choc, la flèche tue par hémorragie. Il faut donc impérativement traverser la zone thoracique, où se trouvent le cœur et les poumons, ce qui demande une grande précision »*. L'ACAFC est justement agréée pour dispenser cette formation. Avec sept autres membres de l'association, Patrick Morel s'est rendu du côté de Choye, dans la Haute-Saône, entre Gray et Besançon, en cette fin juin. *« Nous intervenons à la demande des agriculteurs. En Haute-Saône, c'est Damien Crucet, responsable régulation du ragondin, qui fait le lien avec les propriétaires et les exploitants agricoles »*.





À la faveur de la fraîcheur du crépuscule, les chasseurs de l'ACAFC ont chassé quelques ragondins dans le secteur de Choye, en Haute-Saône.

Dégâts aux cultures

Le secteur de Choye est parcouru de petits cours d'eau, et plusieurs étangs parsèment le territoire de la commune. Un terrain de choix… pour le ragondin. Les représentants de cette espèce exotique, classée nuisible et invasive, minent les berges en y creusant des réseaux de galeries. Les phénomènes d'érosion sont accélérés et peuvent entraîner la chute d'arbres, ou compromettre l'étanchéité des digues. La terre déblayée lors du creusement des galeries provoque l'envasement des plans d'eau. Ce petit herbivore, vecteur de la leptospirose et de la douve du foie cause aussi des dégâts aux cultures. Enfin, sur le plan environnemental, il déstabilise l'écosystème aquatique par sa surconsommation de plantes aquatiques et par sa destruction des nids d'oiseaux aquatiques.

Capital sympathie

Les chasseurs à l'arc interviennent donc à la demande des agriculteurs concernés et avec leur autorisation, pour éliminer des ragondins. *« C'est une des seules espèces chassables à tir toute l'année sur le territoire français. Les chasseurs à l'arc sont bien perçus, car c'est une chasse silencieuse, qui a la réputation de laisser sa chance au gibier… et c'est vrai ! »*, précise Patrick Morel. L'habileté et la maîtrise de soi indispensables pour le tir rapproché requièrent de l'entraînement et de l'expérience. La chasse au ragondin offre justement aux pratiquants l'opportunité de s'entraîner en conditions réelles. *« Comme tous les gibiers, le ragondin s'adapte à la pression de chasse. S'il est chassé, il devient méfiant, et modifie ses habitudes : il devient crépusculaire ou nocturne. Il a mauvaise vue, mais son ouïe correcte et son bon odorat lui permettent de détecter la présence des humains »*. Mobile et prompt à plonger hors d'atteinte en cas d'alerte, le myocastor ou lièvre des marais constitue donc un gibier de choix pour les chasseurs à l'arc, novices ou aguerris. *« Rien ne vaut le tir en conditions réelles, avec des cibles mobiles, en trois dimensions, capables de changer brusquement de trajectoire ou de s'arrêter… »*

Alexandre Coronel



RÉGION

// FILIÈRE FORÊT-BOIS

71

Le ministre n'a laissé aucune question en suspens

Lors de sa venue sur le salon Euroforest, en Saône-et-Loire, fin juin, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau a participé à une table ronde.



La filière forêt-bois avait de nombreuses questions à aborder avec le ministre Marc Fesneau.

Plan France 2030, besoins des pépiniéristes, changement climatique, valorisation des feuillus arrivant en masse sur les marchés, critiques des coupes rases ou des forêts productives, multi-activités des forêts, le milliard d'arbres à planter… Les questions n'ont pas manqué lors de la table ronde à laquelle a participé Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, le 23 juin, lors de sa venue sur le salon Euroforest, en Saône-et-Loire. Pour lui, la filière vit un *« moment important »* avec *« des enjeux convergents »* puisqu'une *« grande partie des solutions réside en forêt »*. Tellement centrale qu'il est obligé de freiner les ardeurs de ses collègues ministres, car entre bois, énergies, construction, meubles, biodiversité… *« on compte trois fois la même biomasse alors que nous allons devoir produire plus sous contrainte climatique »*, leur explique-t-il à Matignon.

Ne pas laisser faire la nature

Son enjeu est donc de bien planifier avec Élisabeth Borne car la planification écologique et la stratégie bas carbone du Gouvernement reposent *« beaucoup sur la forêt »*.

Pas question donc de remettre en cause la gestion forestière. Bien au contraire. Marc Fesneau l'a répété à plusieurs reprises, et tout au long de la journée, l'agriculture et la forêt *« doivent combattre l'idée que laisser faire la nature permettra de produire mieux ou d'avoir plus de forêts »*. Ce qui faisait rire jaune les professionnels, mais pas lui, qui côtoie nombre d'intellectuels déconnectés des réalités à Paris et à Bruxelles. Sa solution : poser le débat pour encourager la *« restauration des écosystèmes »*, plutôt que le retour à *« l'état de nature »*. Son meilleur atout pour faire cette pédagogie ? S'appuyer sur les trois millions de propriétaires forestiers, soit *« treize millions de Français qui peuvent parler forêt »*. Encore faut-il les recenser, ce que Bercy sait visiblement mieux faire que son ministère… Les communes forestières, cadastres, notaires et mairies seront mis à contribution. L'enjeu est de massifier les bonnes pratiques de gestion forestière et de médiation, à l'heure d'une adaptation sans précédent de nos forêts au changement climatique.

Gibier, GNR, douglas…

Place à la production donc. Entre gestion des plantations et gestion du gibier, Marc Fesneau a fait son choix. *« L'argent public n'a pas vocation à financer les dégâts des gibiers en forêt »*, disait-il, décrochant des sourires dans la salle, rajoutant n'être pourtant *« pas hostile à la chasse »*.

Il préfère prendre ce budget pour le consacrer à la sélection variétale et à la production de graines. Une autre salve de questions s'abattait ensuite sur le ministre au sujet de la récolte et de la filière bois. Sur le flou pour tailler les haies, sur les vols et vandalisme, sur la taxation du GNR, sur l'arrosage des bois l'été, sur la réindustrialisation, sur l'accord-cadre « chêne », sur le douglas…

Là encore, le ministre répondait en bloc. *« Sur le GNR, ce n'est pas une taxation, mais la fin d'une défiscalisation. Sinon, on nous taxe d'avoir un discours non cohérent »*, jouait-il avec les mots, renvoyant la responsabilité à *« 15 ans à tourner autour du pot »*. Il renversait la situation en interrogeant la filière sur ce qu'il va faire des 300 millions d'euros de compensation (1,3 milliard pour la filière agricole, ndlr). Demandant à signer l'accord-cadre «chêne » rapidement, il défendait ensuite le douglas. *« Ce résineux n'est pas l'adversaire du stockage de carbone sur un cycle de production. Comme le maïs, il est un bouc émissaire »*, expliquait le ministre qui, toutefois, voit à l'avenir *« plus de risques sanitaires pour les douglas en monoculture »* ou autres espèces.

Des paysages en feu

Le président de Fibois, Paul Jarquin, s'inquiétait des règlements incendies. Le ministre lui promettait une sortie *« par le haut »* avec ce dossier partagé avec le ministère de l'Intérieur. Pas question de laisser la forêt amasser de la biomasse morte, véritable poudrière. Il appelait tous les professionnels à préparer les esprits du grand public *« aux paysages qui vont radicalement changer. Notre rôle étant de préserver le monde vivant »*, insistait-il. *« Une lourde tâche qui obligera à se regrouper et à de la cohérence »*.

Marc Fesneau sait la triple menace du feu, des maladies et du climat. Le président de l'ONF, Jean-Yves Caillet, saluait la volonté du ministre de ne pas opposer la *« solidarité entre privé et public »*, sachant leurs destins de soutenabilité liés, *« car ne pas intervenir n'est pas un acte de protection, mais un acte d'abandon »*, citant en exemple la gestion au Canada en proie à des méga feux. *« Cinquante ans de perdu et de CO^2 relâché »*, déplorait le ministre.

Cédric Michelin

// OVINS

58 21

La Cobevim voit plus grand

Lors de sa dernière assemblée générale, en Haute-Marne, Cobevim a annoncé un record de chiffre d'affaires et de son activité approvisionnement. 2022 a été marquée par un partenariat noué avec la coopérative Franche-Comté Élevage. Il devrait aussi bientôt être possible à des éleveurs de Côte-d'Or ou de la Nièvre d'adhérer.

La coopérative haut-marnaise Cobevim affiche de nouveaux records pour l'année 2022 avec 1 566 adhérents actifs et un chiffre d'affaires de plus de 20,20 M€ (+7,5 %). Plus de 98 000 animaux ont été collectés (+1 250 en un an), dont 76 000 agneaux. *« Plus de 80 % des apports proviennent de nos adhérents, cela résulte de notre volonté coopérative »* précise David Thenail, directeur de la Cobevim. *« Nous nous rapprochons des 100 000 ovins commercialisés. La demande en brebis d'élevage est toujours très soutenue avec une offre faible. Ce signal montre l'intérêt porté à notre production »*.

La coopérative, basée à Foulain, au sud de Chaumont, enregistre un autre record sur son activité approvisionnement qui atteint 5,80 M€, soit une hausse de 10,5 %. Le point noir de l'année 2022 est l'activité laine avec seulement 185 t collectées (-40 %) et à des prix dérisoires (de 0 à 15 cts/kg). La crise est telle dans ce secteur d'activité que le stock mondial de laine avoisine l'équivalent de deux ans et demi de marché. Un partenariat a été noué avec la coopérative Franche-Comté Élevage, située dans le Doubs, qui commercialise 10 000 ovins par an. Cobevim s'engage à reprendre les éleveurs ovins et met ses services à disposition (approvisionnement, suivi technique et sanitaire).

Elle va assurer la couverture des besoins en ovins de la coopérative franc-comtoise via l'abattoir de Besançon qui appartient à cette dernière.

Extension du champ d'action

D'autre part, au vu de la demande des éleveurs hors de sa zone, la coopérative haut-marnaise a fait une demande d'extension de reconnaissance de territoire au Haut comité de la coopération agricole. La démarche doit permettre l'adhésion de tiers non associés qui pourront bénéficier de tous les avantages et services de la Cobevim. Cette extension concerne la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, la Nièvre, le Loiret, la Seine-et-Marne et l'Aisne. Jamais les prix de ventes d'agneaux n'ont été aussi hauts : en moyenne 7,75 €/kg en 2022 (+8 % en un an), avec un pic à 9 €/kg en Label Rouge à Noël. Le prix monte régulièrement depuis 20 ans, mais avec moins de fluctuations ces derniers temps, ce qui sécurise le revenu et les prévisions dans les élevages. *« Cette sécurisation est importante et doit permettre une meilleure projection pour les projets d'installations ou d'agrandissement de troupe »* déclare Stéphane Roussey, président de la Cobevim.

Thibaut Morillon



La coopérative haut-marnaise se rapproche des 100 000 ovins commercialisés et souhaite élargir la possibilité d'adhésion à des éleveurs au-delà de son périmètre traditionnel.

ÉLEVAGE

// PROBLÈMES DE MORTALITÉ

21 La sortie du tunnel

Un éleveur du canton d'Arnay-le-Duc a sollicité les services d'une géobiologue pour régler de gros problèmes de mortalité rencontrés dans son cheptel.

Les faits avaient été relatés l'an passé dans Terres de Bourgogne : Guy Drouhin ne savait plus quoi faire à l'issue d'un hiver 2021-2022 catastrophique, au cours duquel 27 de ses bovins, des jeunes et même des adultes, avaient perdu la vie au fil des jours et des semaines. Pierre Stellian, vétérinaire à Arnay-le-Duc, avait tout tenté : *« Nous ne comprenions pas ce qui se passait, les résultats n'étaient pas bons du tout malgré la prévention et les traitements. Tout allait pourtant bien jusqu'à cet hiver-là. Trois ulcères de la caillette avaient été retrouvés consécutivement, ce n'était vraiment pas courant. Les adultes se battaient entre eux et étaient stressés en permanence. Toutes nos recherches parasitaires, de certaines maladies comme la paratuberculose avaient été vaines. Il n'y avait pas eu de changements dans la conduite de l'élevage, ni même dans les protocoles de prévention, de vaccination, ou autres traitements antiparasitaires ».*



Guy Drouhin et Edwige Raillard, la semaine dernière sur la commune de Lacanche.

Des ondes en cause

Une antenne-relais située à proximité de la ferme a très vite éveillé les soupçons d'Edwige Raillard, une géobiologue de Coulmier-le-Sec sollicitée par Guy Drouhin, qui analysait la situation dans nos colonnes : *« Cette antenne se trouve à seulement 300 mètres de la ferme. Notre recherche a abouti sur une information importante, voire capitale : une modification de fréquences a été effectuée sur cette antenne en mai 2021, avec un passage de la 4G à 4G ++. Le site Cartoradio nous l'avait confirmé. La responsabilité de l'antenne ne faisait plus de doute, d'autant qu'un dosage d'hormones thyroïdiennes avait été réalisé sur les animaux, la thyroïde étant une glande sensible aux ondes. Les résultats allaient bien dans le sens de nos soupçons… ».* En guise de parade, la géobiologue a préconisé la réalisation de liaisons équipotentielles. Ce dispositif consiste à relier chaque poteau, bout de charpente et cornadis du bâtiment à la terre. Guy Drouhin a aussitôt investi 6000 euros pour l'installation de longs câbles en cuivre permettant d'évacuer les champs électromagnétiques.

Ça marche !

Au plus grand soulagement de Guy Drouhin, sa dernière saison de vêlages s'est terminée sur un très bon résultat, comme le commente l'intéressé : *« Il n'y a eu que trois morts, dont deux sont des accidents. La situation n'a donc rien à voir avec celle d'il y a un an, cela fait du bien. Sur 30 femelles échographiées, 27 sont pleines, c'est 20 de plus qu'en 2022 ! Les bovins ne perdent plus de poils au cornadis. Leur comportement a changé, ils ne sont plus agressifs. Ils se soignent beaucoup mieux quand ils sont malades. C'est sans doute plus qu'une anecdote mais le poil des petits veaux est plus joli qu'avant ».* Beaucoup plus serein, Guy Drouhin demeure toutefois vigilant sur la situation : *« il n'y a plus beaucoup d'oiseaux sous mon bâtiment depuis le début des problèmes. Ils ne sont pas revenus. D'ailleurs, on m'a dit qu'ils ne reviendront jamais, à cause des ondes négatives de l'antenne-relais. Et ma caméra de surveillance ne marche toujours pas. Ces ondes sont bien sûr encore là ».* Edwige Raillard, soulagée de voir son client sorti d'une telle affaire, se dit optimiste pour la suite : *« j'ai déjà rencontré près d'une vingtaine de cas de ce type mais en termes de complications, l'exploitation de Guy Drouhin arrive largement en tête… Ces derniers mois n'ont vraiment pas été faciles pour lui. Dans ce genre de situation, l'éleveur se sent toujours extrêmement seul. Une bonne nouvelle vient de tomber au niveau national et pourrait éclaircir la situation : une enquête ministérielle est enfin ouverte pour interroger les éleveurs rencontrant des problèmes électriques au sens large »* (voir encadré).

AG

Enquête du ministère

L'impact des installations électriques collectives (lignes à haute tension, éoliennes, antennes relais…) n'est pas démontré scientifiquement sur les activités d'élevage. Pour autant, les troubles rapportés par certains éleveurs renvoient à la nécessité de conduire des recherches pour confirmer ou réfuter l'existence de ce phénomène. Le ministère en charge de l'agriculture a donc confié au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) la réalisation d'une enquête ayant pour objet de tenter d'identifier, si elles existent, des corrélations entre des difficultés qui pourraient être observées en élevage et la présence d'antennes relais téléphoniques, d'installations électriques ou d'éoliennes, qui pourraient suggérer des relations de cause à effet. Les éleveurs sont sollicités pour participer à cette enquête nationale et anonyme. Elle ne concerne que des exploitations situées à moins de deux kilomètres d'antennes téléphoniques, de certaines installations électriques (ligne à haute tension ou très haute tension, transformateur électrique, parc photovoltaïque) ou d'éoliennes. Lien : https://enquetes.ac-sg.agriculture.gouv.fr/

L'avis du vétérinaire « Il n'y a pas photo »

Pierre Stellian, vétérinaire à Arnay-le-Duc, suit de près l'élevage de Guy Drouhin : *« Ces nouveaux résultats n'ont rien à voir avec ceux de l'an passé, c'est le jour et la nuit ! Nous n'avons pas eu la moindre pathologie inattendue. Certes, il y a eu quelques petits pépins comme dans tout élevage, mais tous les animaux ont été facilement soignés. Sur les trois pertes de bovins cet hiver, deux sont des accidents en dehors du bâtiment. Le troisième est un veau mort au pré, subitement. Le reste est en forme ! Nous avons suivi les mêmes protocoles de vaccinations et de traitements : la seule chose qui a changé avant et après les incidents, c'est bien cette mise à la terre plus que renforcée du bâtiment. Entre les ondes et tous ces problèmes rencontrés, le raccourci est donc autorisé… ».*



Chaque poteau, bout de charpente et cornadis du bâtiment a été relié à la terre à l'aide de longs câbles en cuivre.

// CERCY-LA-TOUR

58 La Fête de l'élevage revient !

Près de 4000 visiteurs s'étaient pressés pour l'édition 2022 de la fête de l'Élevage à Cercy-la-Tour. Pour battre un nouveau record, ce rendez-vous professionnel et grand public revient cette année : le 4 novembre (même endroit). Comme à l'accoutumée, il accueillera une foire-concours et une vente aux enchères de bovins (en partenariat avec Simon Genetic). L'événement sera complété par d'autres animations comme le traditionnel marché du terroir, la dégustation de viande bovine Charolaise, des représentations musicales, etc. À l'image de l'an passé, chacun pourra tenter de gagner un lot en jouant au Tiercé Charolais ou encore à la Tombola du Terroir. Renseignements : 06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud) (Signature : Comité des Foires Cercycois)



Pour rappel, la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour a réuni près de 215 animaux et 103 élevages différents en 2022.

// MOUTARDE

21 Paradoxe à l'horizon

La moutarde pourrait être la culture la plus décevante en termes de rendements mais aussi la plus rémunératrice de l'année, pour un certain nombre d'agriculteurs.



Frédéric Le Grand, le 6 juillet près de Gevrey-Chambertin.

L'assemblée des producteurs de moutarde de début juin parait déjà loin, très loin. En effet, les prévisions émises lors de ce rendez-vous ne sont plus du tout d'actualité. *« Elles sont largement revues à la baisse. Lors de notre réunion, nous évoquions un rendement moyen de 15 q/ha. Cela ne paraît plus possible »*, confie Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture, qui poursuit : *« depuis notre assemblée, il a fait très chaud : cela a forcément impacté les cultures. Une quantité non négligeable de grains a également avorté : ça, nous n'avions pas vu le voir avant. Pour ne rien arranger, les grains sont tellement petits cette année qu'un certain nombre d'entre eux sont perdus à la récolte »*. Il y a une quinzaine de jours, Jérôme Gervais revoyait ses prévisions à 12 q/ha. Recontacté une semaine plus tard, le technicien redoutait un rendement final de 11, voire 10 q/h chez l'ensemble des 614 producteurs de la région : *« plus les jours passent et plus le potentiel semble diminuer… Cela remet forcément en question notre capacité à honorer la commande des industriels cette année »*.

Illustration

Frédéric Le Grand, qui récoltait une partie de ses graines de moutarde le 6 juillet, a accepté une petite entrevue. Le cogérant du Gaec de la Sans Fonds à Noiron-sous-Gevrey avec Stéphanie Jacquot, Sébastien Guerpillon et Quentin Cuvillier, tablait sur un rendement final entre 12 et 15 q/ha. Visuellement, ses champs laissaient pourtant transparaître un potentiel de 20 q/ha un mois plus tôt : *« Économiquement, cela restera très intéressant avec les prix que nous avons cette année. D'ailleurs, tous ceux qui dépasseront les 10 q/ha à l'issue de cette moisson devraient bénéficier d'une belle marge. Sur le plan intellectuel, cette récolte est beaucoup moins satisfaisante. Nous avons tout fait pour emmener la culture au bout, dans les meilleures conditions en maîtrisant notamment les insectes. Mais la météo nous a rattrapés encore une fois »*, confiait l'exploitant de 58 ans qui, au volant de sa moissonneuse, observait des écarts intraparcellaires significatifs sur son capteur instantané de rendements, selon la profondeur des terres. Frédéric le Grand rappelait également une *« anomalie »* de l'année : *« il y a sans doute eu un problème à la floraison : celle-ci n'a duré que trois semaines, au lieu de quatre, voire plus, habituellement »*.

Des débuts en 2017

Malgré cette *« demi-déception »*, Frédéric Le Grand reste très satisfait et très attaché à la moutarde, qu'il cultive seulement pour la septième année consécutive.

Cet éleveur de 350 truies en système naisseur-engraisseur-multiplicateur dédie la majorité de ses productions végétales à ses animaux et n'avait jamais eu l'occasion de se tester dans cette production : *« je n'ai d'ailleurs jamais fait de colza. Ici, nous sommes dans des terres argileuses lourdes, il n'est pas toujours facile de réussir des semis en plein milieu de l'été. La moutarde, j'ai eu l'occasion d'en faire une première fois lors de la campagne 2016-2017. J'avais sollicité mon OS, mais il n'y avait pas de disponibilités avant. Si ma mémoire est bonne, l'année 2016 avait été décevante et plusieurs producteurs s'étaient un peu découragés : j'avais alors tenté ma chance, chose que je ne regrette pas à ce jour. La moutarde est une culture très technique. Sur le plan économique, elle tient la route, même si 2023 est vraiment exceptionnelle. Ma moyenne de rendement depuis 2017 ? Je dirais entre 15 et 16 q/ha. Cette campagne ne fait donc pas partie des meilleures »*.

On repart

Actuel président du syndicat des irrigants de Côte-d'Or (et pour l'anecdote, ancien président du syndicat des betteraviers de 2001 à 2009), Frédéric Le Grand repartira avec le même enthousiasme et le même état d'esprit l'an prochain, malgré l'annonce d'une baisse de 500 euros pour la tonne de moutarde : *« le tarif de 1 500 euros reste bien sûr intéressant. Comment vont réagir les producteurs ? Nous verrons bien, les engagements pour la prochaine campagne se décident en ce moment. Certains nouveaux producteurs seront peut-être déçus de leurs résultats, surtout s'ils avaient tablé sur un rendement de 15 q/ha »*.

AG

// MOISSON

21 La plaine dans la moyenne

Un jeune agriculteur de la plaine dijonnaise partage les résultats de ses moissons.

Les moissons, ça dit quoi, dans la plaine dijonnaise ? La question a été posée à Charles Pautet, exploitant agricole de 34 ans qui, le jour de la sortie de cette édition de Terres de Bourgogne, aura très certainement rangé sa moissonneuse. Sa machine a été sortie dès le 16 juin dans de l'orge d'hiver, avec des rendements au rendez-vous mais une qualité posant question : *« Le résultat est très satisfaisant dans les bonnes terres, avec des pointes à 90 q/ha. Les moins bonnes parcelles donnent 20 q/ha de moins. Le calibrage, en revanche, est très décevant et varie beaucoup selon les variétés. Étincel termine entre 35 et 40 : je me demande bien quelle valorisation sera possible avec ça… Cette variété s'essouffle au fil des années. Le calibrage de Faro, ma deuxième variété d'orge, est beaucoup plus convaincante avec un calibrage de 87 »*. Charles Pautet a enchaîné avec son colza et son blé, en *« jonglant »* avec ces deux cultures : *« aujourd'hui, je suis en train de terminer le colza. La moyenne finale ? Je dirais aux alentours de 34 q/ha. On espère toujours faire 40 q/ha, encore plus avec les frais importants de cette année. Mais cela fait un petit moment que ce rendement escompté n'a pas été atteint. Le colza ne se trouve pas dans les meilleures terres : le moindre aléa climatique se ressent instantanément »*.

La moutarde a décroché

Le 5 juillet, les deux tiers des blés de Charles Pautet étaient fauchés. Sur les terres les plus superficielles, l'irrigation a permis d'atteindre le rendement de 75 q/ha. D'autres champs avec de meilleurs potentiels donnaient 85 q/ha. Les derniers blés étaient eux aussi prometteurs. Si l'irrigation a permis de *« lisser »* ces résultats, l'effet variétal s'est également fait ressentir, surtout dans la qualité, avec des poids spécifiques très variables selon Charles Pautet : *« j'essaie de trouver un remplaçant à Goncourt dans les terres les moins favorables, car son PS devient de plus en plus décevant au fil des années. Nous avons tenté Providence : ce blé fait pas mal d'épis mais il est précoce et a tendance à décrocher dès le moindre coup de sec. J'ai aussi Complice, mais je ne vois pas en lui le successeur de Goncourt en termes de rendements »*. La moutarde était la dernière culture du jeune agriculteur. Avec un tarif exceptionnel de 2000 euros la tonne négocié par l'association des producteurs, cette année était celle « à ne pas rater ». Malgré un potentiel « visuel » entre 18 et 20 q/ha, les premières moutardes de Charles Pautet n'ont pas dépassé 13 q/ha, et les suivantes étaient estimées à 1 ou 2 q/ha de moins : *« les ramifications sont moins nombreuses que d'ordinaire et le PMG est particulièrement décevant, c'est dommage. Cette année, il fallait faire des quintaux… »*.

AG



Charles Pautet dans son colza, le 5 juillet à Rouvres-en-Plaine.

VIGNE

// BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE BOURGOGNE

Mission Climat acceptée

Lors de la dernière assemblée générale du BIVB à Beaune la profession s'est officiellement chargée d'une grande mais lourde « mission » : celle d'accompagner la filière afin d'atteindre la neutralité carbone en 2035. 103 actions ont été identifiées pour réduire l'empreinte carbone individuellement. Aux professionnels de s'en saisir.

Nouveau directeur du BIVB, Sylvain Naulin s'est vu confier la mission d'amener la filière des vins de Bourgogne sur une pente de réduction de ses gaz à effet de serre, et compenser le reste. Une lourde charge, proche de 372 600 t de $CO2^e$ (équivalent CO2). L'objectif est de réduire l'empreinte de 60 % et de compenser les 40 % restants. Cet engagement était soumis au vote de l'assemblée générale de l'interprofession, le 27 juin à Beaune, qui l'a approuvé à l'unanimité. Le président du BIVB, François Labet, mettait cependant en garde sur la difficulté à atteindre cette « Objectif Climat » car le changement climatique va venir encore compliquer l'adaptation. D'ici 2035, il faudra *« réinventer nos itinéraires de production pour les adapter au climat. Ce dernier devrait être équivalent à celui d'Orange »*, ville méridionale. C'est l'occasion ou jamais de remettre à plat ses pratiques, en interrogeant l'intelligence collective.

103 actions à mener

Pour tenter de convaincre plus largement les 3 600 domaines, 270 négoces et 16 caves coopératives composant la filière, le BIVB organisait une table ronde sur le sujet. Le directeur du Pôle Technique, Jean-Philippe Gervais, lançait les débats sur le meilleur moyen d'atteindre *« la trajectoire idéale et être le vignoble modèle »* en termes de neutralité carbone. Il sait que rien n'est simple à concilier : arrêter les herbicides pousse à augmenter le travail du sol, vendre en direct oblige à plus de déplacements… Les contradictions sont partout. Le BIVB a co-construit un catalogue de neuf thèmes, 41 axes et 103 actions. Par exemple, sur le thème de l'emballage, un axe est d'alléger les bouteilles et une action est d'inciter à les utiliser. *« Ce plan d'actions va principalement parler de votre modèle économique »*, ne cachait-il pas. Ce sont *« des propositions d'actions »* car le BIVB est bien conscient qu'il n'a pas *« de légitimité à décider pour les entreprises »*. Toutefois, il a son rôle à jouer dans les négociations avec les verriers ou les opérateurs du fret, principaux postes d'émissions. Pour autant, il n'y a pas de petits gains d'émission et les leviers sont parfois faciles à enclencher, comme sur l'énergie en cuverie, ne *« pesant que 5 % du bilan carbone »* mais où il est rapide et facile d'économiser jusqu'à 50 % de ses émissions individuelles. Ce qui est moins le cas pour les traitements phytos, en raison de la pression des ravageurs et maladies cryptogamiques à gérer, analyse le BIVB.

Se fixer des objectifs

Du Domaine Malandes à Chablis, dans l'Yonne, Amandine Marchive témoignait en vidéo. Avec 30 ha pour 200 000 cols/an, la vigneronne a repris avec son frère le domaine familial en 2017 pour le convertir en AB en 2019. Son objectif était ensuite de passer de 85 % export à 50 % de ventes en France. *« On fait un gros travail pour supprimer les intrants chimiques dans nos vignes, donc cela nous paraît aberrant d'exporter à l'autre bout du monde via des transports extrêmement polluants »*. Elle a développé son réseau de grossistes et agents pour doubler ses ventes en France en 5 ans. Du Domaine Méo-Camuzet à Vosne-Romanée, en Côte-d'Or, Jean-Nicolas Méo a aussi commencé par un gros poste émetteur de CO2 : ses bouteilles. *« J'utilise une bouteille de moins de 600 g et j'essaye une bouteille de moins de 500 g, en l'expliquant à mes clients. Cela semble plaire et sans casse. J'ai changé de cartons pour en rentrer plus sur des palettes Europe et densifier mes envois. Je suis passé à la voiture électrique et j'essaye de partir moins souvent et plus longtemps en représentation »*.



Une table-ronde sur les actions à mener pour réduire l'empreinte carbone de la filière viti-vinicole aura occupé une grande partie de cette assemblée générale.

Ne pas se dire que tout va bien

Si la cave des Vignerons des Terres Secrètes, en Saône-et-Loire, est depuis 2011 engagée dans une démarche Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la responsable technique, Émeline Favre l'admet : dans tout collectif, *« il y a des coopérateurs plus en avance, d'autres plus en demande. Toute la difficulté est de savoir se structurer autour d'un vrai collectif et bien communiquer »*. La prisséenne mettait les pieds dans le plat beaunois : *« le vrai risque, c'est que comme la Bourgogne viticole va bien, elle se repose sur ses lauriers »*. Le diable se cache dans les détails, du verrier proposant *« 20 références de Bourgogne alors que 3-4 paraissent logiques »* aux *« étiquettes avec deux pigments naturels réduisant le visuel »*. Tout est question de compromis à toutes les étapes de la chaîne de production. S'ensuit un travail d'explication aux clients. Elle l'avoue, le travail sur la gamme éco-conçue Cerço a eu pour plus grande vertu *« d'ouvrir les yeux »* des derniers récalcitrants, salariés et prestataires compris. Avec un catalogue de *« 103 directions à prendre »*, Louis Poitout (Chablis) estime encore *« très complexe pour un petit vigneron »* comme lui de choisir parmi les actions proposées ce jour au BIVB. *« Je ne sais pas faire et je perds du temps, donc je risque d'abandonner »*, admettait-il publiquement pour montrer les limites de l'exercice à ce stade. En réalité, il n'a pas attendu pour avancer sur le sujet avec des pompes à chaleur au chai, un tracteur de moindre puissance, et demain des toitures bâtiments repeintes en blanc pour repousser la chaleur. Son message à l'adresse du BIVB était simple : les vignerons ne doivent pas être laissés au milieu du gué et ont besoin d'être épaulés pour réussir leur transition technico-économique vers la neutralité carbone.

Rattraper le retard et le climat

Des animations et formations seront prochainement proposées. Il faudra aussi suivre les progrès des 4 000 initiatives individuelles. *« On l'a vu,* reconnaissait Christian Vannier, directeur sortant du BIVB, *sur la diminution des phytos, c'est compliqué de recueillir, ne serait-ce que les informations. Encore moins sur 103 actions possibles »*. Le BIVB a donc resserré l'éventail des actions à une « cinquantaine ». *« Les esprits sont prêts. Le problème est qu'on a pris du retard et on doit maintenant aller vite »*, encourage Jean-Nicolas Méo. *« On ne communiquera que sur des faits, donc pas tout de suite »*, conclut le BIVB qui craint de voir son Objectif Climat réduit à du « greenwashing ». Le mot de la fin revenait au président Labet redonnant de la hauteur sur ce défi générationnel : *« Notre responsabilité et nos engagements sont attendus par nos clients et nous le devons aux générations futures. L'ampleur des adaptations à venir est considérable et il ne suffira pas de réduire notre empreinte carbone »*, préfigurant déjà des suites, certainement autour de l'eau, l'air, la biodiversité…

Cédric Michelin

// CERFRANCE BFC

Pour soutenir les viticulteurs de la région



Thiebault Huber et Alexandre Bachotet, le 26 juin à Beaune.

Cerfrance BFC et la CAVB (Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne) ont scellé un partenariat.

Celui-ci comprend, entre autres, l'évènement annuel *« Fête des Grands Vins de Bourgogne »* organisée lors du week-end des festivités de la Vente des Hospices de Beaune.

Cerfrance BFC se place alors au rang de sponsor officiel de cet évènement aux côtés de Groupama, du Crédit Agricole, du BIVB… Thiebault Huber (président de la CAVB), Marion Saüquere (directrice de la CAVB), Alexandre Bachotet (vice-président de Cerfrance BFC Côte-d'Or) et Samia Babou (responsable Marketing et Communication de Cerfrance BFC) étaient présents le jeudi 26 juin pour donner vie à cet accord.

Communiqué

UN
I-JOURNAL
NE MEURT
JAMAIS.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

// FILIÈRE ÉQUINE

21

Le Selle Français sur la scène sportive

Une poignée d'agriculteurs élève des chevaux de sport en Côte-d'Or. Ambiance à l'occasion d'une rencontre à Dijon.



Lors d'un récent concours à l'Étrier de Bourgogne avec Antoine Daurelle (Clénay), Nicolas Michaud (Pagny-le-Château) et David Bourgeot (Gilly-lès-Cîteaux).



Kassia de Tontenant, appartenant à Nicolas Michaud, s'est imposée dans l'épreuve des pouliches de 3 ans.

Performance, polyvalence, énergie, élégance, force et intelligence caractérisent le Selle Français. Cette race de chevaux est une référence mondiale dans les concours de sauts d'obstacles et concours complets. Plusieurs Côte-d'oriens en élèvent, à l'image d'Antoine Daurelle, David Bourgeot et Nicolas Michaud, rencontrés à l'Étrier de Bourgogne, un centre équestre dijonnais qui accueillait un concours annuel de jeunes chevaux le 4 juillet.

Une grande passion

Des chevaux de sport, Nicolas Michaud en élève une vingtaine à Pagny-le-Château, soit quatre fois plus qu'il y a cinq ans : *« J'ai toujours eu des chevaux de Selle Français par passion. J'ai décidé d'en avoir davantage car le travail génétique est vraiment très intéressant. C'est aussi une belle diversification et il y a un marché derrière tout ça. La quasi-intégralité des chevaux est destinée à la compétition, aussi bien dans le monde amateur que chez les professionnels »*. Celui qui élève également 90 vaches Prim'Holstein vend *« trois à quatre »* jeunes par an, une fois débourrés. Les prix ont tendance à augmenter depuis la crise sanitaire, les tarifs varient désormais entre 10 000 et 20 000 euros, selon les performances et l'origine de l'animal. Des chevaux d'exception peuvent même approcher la somme incroyable de 500 000 euros : *« dans ce cas, nous sommes vraiment sur des animaux très rares. Cela ne m'est jamais arrivé mais plusieurs chevaux se sont déjà très bien vendus dans le département, ces dernières années. Pour avoir la chance de détenir un futur champion, il faut beaucoup de sélection, donc beaucoup de temps et de patience. Un peu comme du bon vin… »*.

Direction les France

Le concours annuel de jeunes chevaux organisé à l'Étrier de Bourgogne a permis à une quinzaine d'éleveurs d'apprécier la qualité de leurs poulains et d'évaluer la réussite de leurs accouplements. Deux billets qualificatifs pour la finale des championnats de France étaient également à décrocher.

Les *« agriculteurs »* du département se sont distingués puisqu'un poulain de David Bourgeot a obtenu le sésame en matinée, avant qu'une pouliche de Nicolas Michaud en fasse de même l'après-midi.

AG

// PRODUCTION LAITIÈRE

21

La Barotte passe en Époisses

L'exploitation du lycée de Châtillon-sur-Seine travaille désormais avec la célèbre AOP.



Mention très bien pour la Barotte : l'exploitation du lycée vient de faire son entrée dans la filière AOP Époisses. *« Obtenir un tel label de qualité est une fierté pour tout l'établissement. Un grand projet pédagogique s'articule autour de cette évolution »*, souligne Fabien Chaumonnot, directeur de la structure comptant 134 ha de SAU et 60 vaches de race Brune.

La deuxième est la bonne

Une première habilitation avait été amorcée il y a une dizaine d'années, en vain : *« celle-ci n'avait pas pu aboutir, mais nous avons relancé le dossier il y a environ un an et cela a marché, à notre plus grand plaisir »*, poursuit Fabien Chaumonnot. Adhérente de la CLCO, l'exploitation agricole du lycée travaillait jusqu'à présent avec Eurial, pour la collecte annuelle de ses 515 000 litres de lait. Ce sera encore le cas jusqu'à la fin de l'année civile, comme le précise le directeur de la ferme : *« nous sommes producteurs d'AOP Époisses dès aujourd'hui, mais il faudra attendre le 1er janvier 2024 pour être collectés comme tous les producteurs engagés dans l'AOP »*.

Quelques ajustements

Pour atteindre cet objectif tant attendu, la Barotte s'est engagée à respecter le cahier des charges de la filière : *« nous étions déjà dans les clous pour un certain nombre de points techniques. Des ajustements sont malgré tout nécessaires dans nos surfaces en pâture et la part d'herbe dans les rations. Il faudra aussi réaliser de l'enrubannage, chose nouvelle pour notre exploitation, afin d'incorporer davantage de fourrages secs dans ces mêmes rations »*. Travailler en filière Époisses représentera également un *« filet de sécurité »*, avec un prix du lait lissé sur l'année. Florence Lemaire, directrice de l'établissement, est également très fière d'intégrer la filière Époisses : *« Ce sera une véritable plus value pour nos formations et pour les élèves qui participent aux activités de l'exploitation. Nous allons établir un partenariat avec la Fromagerie Lincet Gaugry qui collectera notre lait, nous proposerons à nos étudiants de BTS Acse un module sur la transformation laitière dès la rentrée scolaire de septembre 2023 »*.

AG

// RENCONTRE

58

Jambon du Morvan

Le premier Chapitre d'été de la Confrérie du Jambon du Morvan organisé à l'hôtel de Morvan à Luzy, le 17 juin, chez le chef Jérôme Raymond, a été un succès avec quarante participants dont trois autres confréries présentes : la moutarde de Bourgogne, la Truffe de Bourgogne et la Confrérie de Saint-Denis (Côte d'Or). Après les traditionnelles intronisations, le jambon du Morvan a pu être dégusté dès l'apéritif et est resté le « fil rouge » du dîner puisque chacun des plats salés en contenait. La Confrérie du Jambon du Morvan emmenée par son Grand Maître Madame Hélène Carlet continue son développement, s'ouvre à de nouveaux dignitaires et étoffe, de mois en mois, son programme d'animations pour la promotion du jambon du Morvan. Rendez-vous le dimanche 17 septembre prochain à Arleuf (Nièvre) pour la grande journée du jambon du Morvan. (Signature : Confrérie du Jambon du Morvan).



Confrérie du Jambon du Morvan

Une quarantaine de participant se sont réunis le 17 juin à Luzy.

// PRODUCTION LAITIÈRE

21

Le local, elle y croit

La fromagerie Delin de Gilly-lès-Cîteaux vient d'investir six millions d'euros dans la fabrication de son lait 100 % Côte-d'Or.

Nouveauté à la fromagerie Delin : l'entreprise conditionne désormais elle-même le lait de la marque *« Savoir-faire 100 % Côte-d'Or »*. Six millions d'euros ont été investis pour s'équiper d'une ligne de conditionnement spécialement dédiée à cette production locale, qui rencontre un énorme succès depuis son lancement. L'outil a été inauguré il y a quelques jours en présence de François Sauvadet, président du Conseil départemental, et de plusieurs éleveurs engagés dans la démarche.

AG



François Sauvadet et Philippe Delin, le 30 juin.

// IMAGINE LA NIÈVRE

58 Où en est la démarche ?

Le Conseil départemental avait donné rendez-vous aux Nivernais le 17 juin à l'étang de Baye pour faire un point de situation sur les 30 engagements pris dans le cadre d'Imagine la Nièvre.

C'est dans une ambiance festive que Fabien Bazin, président, s'est adressé à la foule réunie à l'étang de Baye, le 17 juin, dans le cadre de la démarche « Imagine la Nièvre » : *« Après les 30 engagements que nous avons pris dans le cadre de cette consultation citoyenne, et la mise en place de l'Observatoire citoyen début 2023 (dont la première réunion de travail s'est déroulée le 23 mars à Saint-Saulge (1)), il paraissait nécessaire de faire le point sur leur avancement »*. Pour raviver les mémoires sur cette démarche, quelques vidéos furent projetées, suivies par des témoignages insistant fortement : *« il faut que les promesses deviennent des actes »*. Ensuite, une partie des citoyens constituant l'Observatoire est intervenue. Pour rappel, il est constitué de 46 Nivernais (es) et est sensé *« vérifier que la parole qui s'est exprimée lors d'Imagine la Nièvre a eu des conséquences »*.

En résumé

L'Observatoire a donc mis en évidence que, pour le moment, seul l'engagement 28 visant à développer un système d'autopartage décarboné de véhicules, notamment à partir de la flotte départementale, est *« en panne »*. Pour les autres, la majorité est annoncée comme *« en cours de réalisation »* à l'image de l'engagement 23 s'attachant à promouvoir l'autosuffisance énergétique par le développement d'énergie renouvelable.

Pour celui-ci, l'Observatoire citoyen rappelle que le Conseil départemental travaille avec le SIEEEN sur ces questions, et s'interroge sur d'autres pistes envisageables comme les méthaniseurs. Là, l'Observatoire a notamment évoqué l'utilisation de l'herbe bordant les routes afin de les alimenter - tout en alertant sur l'augmentation de prix que cela pourrait engendrer pour le foin. Parmi les autres engagements, le 16, qui tend à accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs dans le Nièvre, est également en *« cours de réalisation »* notamment avec le positionnement du Département pour la création d'espaces tests (dernièrement Luzy et Challuy).

L'Observatoire propose pour ce volet dédié à l'installation de créer des lieux comme *« une Maison de l'agriculture qui valoriserait le patrimoine agricole nivernais d'aujourd'hui et de demain - sur le modèle de la Cité de la gastronomie à Dijon. […] des secteurs peu connus de l'agriculture pourraient aussi être mis en avant et développés «plantes médicinales ou aromatiques par exemple) »*.

Enfin, l'Observatoire citoyen indique que le spectre de travail étant très large, tous les points n'ont pu être vérifiés et que deux restent à traiter : le 29 et le 30 dédiés aux anciennes lignes ferroviaires. Les membres de l'Observatoire s'accordent enfin sur le fait que certains dossiers sont très complexes à mener mais que *« globalement le travail avance bien »*. Retrouver les 30 engagements sur https://imaginelanievre.fr/

Continuer d'avancer

Pour conclure, Fabien Bazin insiste : *« Nous essayons de montrer que se parler permet d'avancer. Je suis persuadé que si tout le monde s'implique, des projets peuvent émerger à l'image de notre engagement au côté d'autres structures et particuliers pour l'abattoir de Corbigny. Pour la suite, nous espérons que ce dialogue renoué entre les élus et les citoyens se poursuivra et que les engagements seront tous réalisés. Dans tous les cas, nous nous retrouverons prochainement avec Imagine la jeunesse (démarche focalisée sur les jeunes nivernais et leurs envies). Nous espérons que l'Observatoire accueillera de nouveaux membres afin de nous aider à surmonter les prochains enjeux. En 2024, nous nous focaliserons à redécouvrir notre département afin de mettre en avant ses atouts – qui sont nombreux. Le travail continue »*.



La rencontre du 17 juin a été animée par un marché *« La Belle Nièvre »* et des concerts.

Chloé Monget

(1) https://nievre.fr/2023/03/23/retour-sur-la-premiere-rencontre-de-lobservatoire-citoyen/



// EMPLOI

58

« Donner une chance »

L'association « entreprise à but d'emploi des Vaux d'Yonne » (à Clamecy) et baptisée « le Rebond », constituée en 2021, vient de lancer ses premières plantations sur son site de maraîchage. Focus sur l'avancement de ses projets.

« Nous sommes une entreprise expérimentale qui doit permettre de démontrer qu'il est humainement et économiquement possible de mettre fin à la privation durable d'emploi à l'échelle de territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à toute personne privée durablement d'emploi qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi. Le profil type d'un salarié que nous employons dans l'EBE est un homme dans 70 % des cas, bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) dans 35 % des cas. Notre but est de donner une chance aux personnes éloignées du monde du travail suite à des accidents de la vie et qui sont parfois en inadéquation avec les attentes des entreprises » expose Fabrice Daval, directeur de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) des Vaux d'Yonne qui lance sa première campagne de culture maraîchère sur un site bien précis Boulevard Misset à Clamecy.

Pour rappel, les EBE sont issues de l'expérimentation *« Territoire zéro chômeur de longue durée »* (voir : https://www.tzcld.fr/) soutenue par ATD Quart-Monde en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité. Depuis la première loi (du 29 février 2016) régissant cette expérimentation près de 60 territoires en France ont été habilités [1]. La Nièvre est le département le plus doté en Entreprises à But d'Emploi puisqu'il en existe cinq qui emploient près de 200 personnes : l'EBE 58 (Prémery, 105 salariés), L'Établi (Luzy, 15 salariés), Ô'ser (Moulins-Engilbert, 30 salariés), l'EBE des Portes du Morvan (Lormes, 17 salariés) et Le Rebond à Clamecy (25 salariés). Pour cette dernière (dont la zone d'intervention regroupe les 14 communes des Vaux d'Yonne), Fabrice Daval explique : *« notre but est contenu dans notre nom, l'EBE le Rebond, car nous avons vocation à être un tremplin pour ceux qui en ont besoin »*. Dès novembre 2022, 13 personnes volontaires ont retrouvé un emploi dans l'économie dite classique grâce à l'expérimentation. Aujourd'hui ils sont 23 salariés et deux cadres de direction dont la moyenne d'âge est d'environ 50 ans. *« Leurs passés sont variés mais très souvent difficiles. Nos contrats, tous CDI, leur laissent le temps dont ils ont besoin pour se relancer dans la vie ce qui leur apporte également un certain réconfort au travers de cette nouvelle stabilité un peu oubliée »* stipule Fabrice Daval. En plus, l'EBE de Clamecy a une particularité : *« nous proposons l'adhésion à une mutuelle et une prévoyance en expliquant que cela permet d'éviter certains désagréments. Pour quelques-uns, cette démarche ôte une peur de l'avenir puisqu'ils sont libres de contracter plus d'options que les prestations de bases, afin de s'adapter à leur situation »*. Ainsi depuis leur embauche, les salariés partagent leur temps entre la collecte de marc de café (pour la future culture de champignons pleurotes et shiitakés), celle du verre, un atelier de menuiserie, une activité espaces verts, un atelier de couture et une activité de maraîchage bio.



Durant les fortes chaleurs, les salariés se relaient et adaptent leurs horaires.

Un site riche

« Le terrain d'environ 4 500 m² avec la maison attenante, situé 18 boulevard Misset au cœur de la ville de Clamecy est le site qui accueille nos premières cultures maraîchères bios. C'est une renaissance car historiquement il était le lieu de vie et de travail de la famille Picard également maraîchers. Depuis une dizaine d'années ce lieu était très bien entretenu mais non exploité. Avec nos actions, nous aidons à conserver ce patrimoine matériel et immatériel puisque nous reprenons le maraîchage et que nous rénovons la maison attenante. En effet la microculture est inscrite dans le Projet de création de l'EBE avec la mise à disposition par la municipalité de Clamecy d'un terrain dans le quartier Ferme blanche pour y produire des petits fruits rouges ; en raison de la saisonnalité de ce type de plantations et des problématiques de bureaux et stockage de matériel, cette action est provisoirement différée ». Il poursuit : *« nous avons une clause de non-concurrence dans nos missions. Et j'insiste car même si nous devons garder nos comptes à l'équilibre a minima, notre but n'est pas de faire de l'argent mais bien de se concentrer sur le retour à l'emploi des personnes que nous accompagnons. C'est pour cette raison que le site de maraîchage de Clamecy est dédié à des variétés anciennes que les autres maraîchers ne proposent pas. Ce choix est pensé aussi pour avoir d'autres facettes que la culture car nous envisageons une vente directe de nos produits. Ainsi, les salariés feront (re) découvrir ces variétés anciennes aux clients tout en expliquant comment les cuisiner. Cela implique donc : de communiquer avec le public ou encore de proposer des recettes, le tout de manière professionnelle. Nous voyons cela comme une façon de renouer avec la vie sociale, oubliée ou évitée pour certains »*.

Retour à la vie

Toujours dans une optique de faire revenir progressivement les personnes en difficulté dans le monde du travail, Fabrice Daval rappelle que le temps de travail est choisi au départ par les salariés. *« Si la majorité opte pour un mi-temps au début, ils passent ensuite pour la grande partie à temps plein, car ils reprennent confiance en eux et en leurs capacités. Je pense que c'est totalement improductif d'imposer à une personne au chômage depuis longtemps de reprendre un temps complet du jour au lendemain. La reprise doit être progressive pour ne pas engendrer de découragement et donc éviter un décrochage total »*. Pour le moment les salariés sont payés sur la base du SMIC mais *« nous travaillons pour instaurer une gradation des salaires afin qu'ils aient une reconnaissance de leur métier »*.

À terme, l'entreprise devrait employer 163 personnes réparties sur l'ensemble du territoire des Vaux d'Yonne. Le directeur évoque également l'acquisition prochaine d'autres sites, parmi lesquels un emplacement d'environ 10 000 m2 pour développer d'autres activités telles que la création de serres, la location de vélos, le ramassage des encombrants, des interventions personnalisées chez les particuliers, des livraisons, le nettoyage de véhicules et proposera ses services aux professions agricoles.

Plus tard l'EBE ouvrira une unité de transformation et de conservation de fruits et légumes ainsi qu'une activité de curage et démantèlement dans le bâtiment en vue de créer une *« matériauthèque »*. La liste est longue car : *« notre territoire est riche et mérite qu'on y investisse afin qu'il exprime tout son potentiel »* insiste Fabrice Daval avant de conclure : *« c'est un peu comme avec les personnes que l'on accompagne : on doit donner une chance ! »*.

Chloé Monget

(1) www.tzcld.fr/faq/question/un-territoire/

// GROUPAMA

89

Trois nouveaux présidents de caisses locales

Le jeudi 29 juin, Groupama a présenté ses trois nouveaux présidents de caisses locales icaunaises. Trois nouveaux visages, sur les dix présidents des caisses locales du département, que nous avons rencontré.

« À Groupama, nous avons une vie institutionnelle très développée. Nous avons des élus qui s'engagent, qui participent au dynamisme des territoires », lance Pascal Maupois, président de la fédération des caisses locales de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire, en introduction de la présentation des nouveaux présidents de trois caisses locales du département.

Élus pour un an, ces trois présidents ont un objectif commun : dynamiser leurs territoires respectifs.

Mais qui sont-ils ? Il y a d'abord Ghislaine Moreau, présidente de la caisse locale de l'Auxerrois. Administratrice depuis six ans, elle a déjà plusieurs autres présidences en cours dans lesquelles elle assure s'attacher *« à être disponible et investie dans mes mandats. La présidence, c'est le fruit de beaucoup d'investissement. Je cherche vraiment à connaître, m'informer, apprendre et surtout créer quelque chose pour redonner un dynamisme, une nouvelle impulsion, à chaque fois en essayant de voir comment améliorer les choses »*.

Pour celle qui vient du monde immobilier, le rôle d'un président de caisse locale, *« c'est de pouvoir apporter une image d'élu, de pouvoir, avec son conseil d'administration, donner une voix, une direction pour dynamiser le territoire, en complémentarité du travail des collaborateurs »*.

Attirer de nouveaux administrateurs

Il y a ensuite Jean-Paul Bierry, président de la caisse locale de l'Avallonnais. Administrateur depuis cinq ans, ce dernier est retraité de la restauration. En tant que nouveau président, il confie souhaiter *« également dynamiser le territoire, faire des choses localement en faisant parler de Groupama. L'entraide, la solidarité, la proximité sont les axes principaux de tout cela »*.

Enfin, Guillaume Gallot est le nouveau président de la caisse locale de Pont-sur-Yonne. Administrateur depuis une dizaine d'années, cet artisan maçon a pour objectif *« d'essayer de trouver de nouveaux administrateurs, ce qui n'est pas toujours une tâche facile »*. Pour lui, les présidents ont *« une connaissance du lieu où ils sont ce qui leur permet d'avoir une vision d'ensemble de ce qu'il se passe sur le terrain »*.

Les yeux et les oreilles

Pour Jacques Blanchot, directeur d'établissement à Groupama Paris Val-de-Loire, *« le souhait est d'avoir un ancrage territorial, qui a toujours été la force de Groupama. À l'origine, il y avait quasiment une caisse locale par commune. Au fil du temps, cela s'est structuré car les administrateurs ne pouvaient pas tout faire. Pour autant, on a toujours souhaité garder un vrai mutualisme profondément ancré dans les territoires. C'est pour cela que l'on a aujourd'hui dix caisses locales et 150 administrateurs »*, indique-t-il. *« Les présidents sont nos yeux et nos oreilles dans les territoires. Ils peuvent nous faire remonter des choses qui ne fonctionneraient pas correctement. C'est important pour nous car on a toujours l'envie d'améliorer sans cesse les choses. On peut aussi être informé des détresses de certains et pouvoir se rapprocher d'eux, ne pas les laisser sur le bord de la route alors qu'ils ont besoin de soutien »*.



De gauche à droite : Pascal Maupois, Guillaume Gallot, Ghislaine Moreau, Jean-Paul Bierry et Jacques Blanchot.

Christopher Levé

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Réunions d'informations pour formations agricoles

• jeudi 7 septembre

Une réunion d'information est organisée, à partir de 9 h, le 7 septembre au CFPPA de Challuy (243, route de Lyon à Challuy) pour présenter les CAP option polycultures-élevage et option maraîchage (les deux auront lieu du 9 octobre 2023 au 21 juin 2024). Pour rappel, l'option maraîchage vise à former les apprenants aux travaux des cultures, au suivi de culture et également à l'agroforesterie. De son côté, l'option polycultures-élevage se focalisera sur la conduite d'élevage, la production d'aliments pour bétail (selon règles de l'agriculture bio) et enfin sur les grandes cultures. Les deux formations proposent également des modules autour de l'entretien de matériel, de la vente directe ou encore de la certification Certiphyto, etc

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 21 66 08.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Bien-être animal

• À partir de juillet

Suite à la réglementation relative au bien-être animal, Bio Bourgogne et Interbio organisent des nouvelles sessions de la formation « Devenir Référent Bien-être Animal » qui peuvent être intégrée au parcours de formation obligatoire des éleveurs de volailles et porcs. Le format proposé est : 3h30 sur un outil en ligne accessible depuis ce mois de juillet, et 3h30 en ferme dans le courant du mois d'octobre (5 dates dans toute la région Bourgogne-Franche-Comté). Cette formation ne fait pas partie des formations en lien avec l'engagement à la MAEC « Climat & Bien-être animal - Elevage de monogastriques ». La liste des formations liées à cette MAEC sera disponible sur le site de la Draaf.

Renseignements : Emilie Audabram – 07 49 88 94 13

NIÈVRE

// Journée technique travail du sol profond

• Mercredi 26 juillet

Le GIEE Magellan, en partenariat avec Terres Inovia et la FDCUMA Bourgogne Franche-Comté, vous invite à une journée technique sur le travail profond du sol avant colza dans le sud de la Nièvre, à Lucenay-les-Aix, au lieu-dit La Métairie, à 14 heures. La réussite de l'implantation du colza passe par un sol poreux permettant un bon enracinement et le maintien de l'humidité pour assurer la germination des graines. Dans ce contexte, la gestion du travail du sol est primordiale. Si un travail profond est nécessaire pour restaurer la porosité, différents outils sont possibles (hors labour) : Quel type de dents ? droite ? courbée ? Mieux vaut utiliser un décompacteur ou un fissurateur ? Quel intérêt des dents fissuratrices montées sur un décompacteur ? Vous pourrez échanger sur toutes ces questions et assister à des démonstrations dynamiques et découvrir des profils de sols suite aux passages des outils pour comparer leur effet. Différentes marques seront présentes : Actisol, Horsch, Lely, Agram, Agrisem, Grenier et Evers. La FDGEDA du Cher sera également présente pour aborder les différentes solutions de guidages.

// 46ème foire nationale des reproducteurs ovins de Decize

• 15 août

Chaque année, environ 250 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents à la Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize. Cette dernière aura lieu le 15 août de 8h 30 à 13 h à la pointe des Halles (au bout de l'allée Marcel Merle) à Decize. L'achat de ces reproducteurs s'effectuera auprès d'élevages inscrits à un Organisme de Sélection ou en contrôle de performances officiel garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Les races représentées seront Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Ile de France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest (liste à confirmer auprès des organisateurs). Des primes et lots seront attribués par tirage au sort, pour l'achat d'un bélier sur la foire.

Pour tous renseignements, et confirmation de la présence de certaines races, n'hésitez pas à contacter Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

// Ciné-Rencontre

• 05 septembre

Les producteurs locaux de sapins de Noël cherchent à renforcer leurs équipes afin de répondre à la demande croissante des consommateurs. Pour présenter les postes à pourvoir, ils seront présents à Corbigny à 14 h le 5 septembre pour la Ciné-rencontre orchestrée par la Fabrique emploi et Territoires.

Renseignements : ma.alexandre@lafabriquem-ploi.fr.

RÉGION

// Nouvelle organisation de l'accueil à la MSA Bourgogne

• Depuis le 03 juillet

Afin d'améliorer la qualité de service, votre MSA (Auxerre, Dijon, Mâcon et Nevers) vous accueille :
-Sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 ;
-Exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.
Pour prendre rendez-vous :
-Par téléphone au 03 85 39 50 83
-Via le service en ligne « Demander un rendez-vous » sur bourgogne.msa.fr en se connectant à Mon espace privé.

www.bourgogne.msa.fr



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/07/2023

Bovins : 92			
Taurillons :	**(290 - 415 kg)**	**890 - 1260**	**3,04 - 3,15**
Génisses 16 - 24 mois :	**(410 - 560 kg)**	**1280 - 1700**	**3,02 - 3,11**
Génisses 24 - 36 mois :	**(460 - 710 kg)**	**1190 - 2310**	**2,60 - 3,36**
Taureaux :	**(850 - 1105 kg)**	**2040 - 2940**	**2,40 - 2,66**
Vaches :		**1370 - 2620**	

Peu d'apports cette semaine. Commerce plus difficile en mâles. Légère baisse en vaches avec quelques invendus en sujets âgés et maigres.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/07/2023

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 44 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,78	3,13	2,91	-0,07
	R	+ de 10 ans	2,43	2,43	2,71	

OBSERVATIONS

Effectif global : 101 - Taux de vente : 100 %
Vaches - génisses : très peu de volumes cours reconduits à baissier.
Broutards : Pas assez de volumes pour établir une cotation.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/07/2023

Effectif : 70

Agneaux	**140 - 185**	**(3,40 - 4,00)**

Cours facilement reconduits avec très peu d'invendus.
Prochain marché lundi 24 juillet.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/07/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 379 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,53	4,26	4,02	-0,09
		de 38 à 44 kg	3,89	4,21	3,99	-0,30
	R	de 32 à 38 kg			3,68	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 305 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,17	1,37	1,29	
		+ de 60 kg	1,33	1,95	1,66	-0,08
	R	- de 60 kg	0,69	1,21	0,95	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 23 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		71	104	94	+22,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 715 - Taux de vente : 91 %
Agneaux : On note une baisse cette semaine mais les agneaux de bonne qualité se valorisent tout de même à des prix corrects. Le tri des animaux reste primordial pour les valoriser correctement.
Brebis : Demande importante dans les brebis lourdes.

// COMMERCE DE BESTIAUX

Changement à la présidence du syndicat bourguignon

Une nouvelle page s'écrit pour le Syndicat des commerçants en bestiaux de Bourgogne (SCBB), avec la fin de la présidence de Paul Pacaud. Deux co-présidents lui succèdent : Alexandre Berthet (Saône-et-Loire) et Denis Tarteret (Yonne).

L'assemblée générale du Syndicat des commerçants en bestiaux Bourgogne (SCBB) s'est tenue à Chérizet, en Saône-et-Loire, entre Monceau-les-Mines et Mâcon. Paul Pacaud présidait pour la dernière fois cet événement. Il a cédé son siège à l'issue de neuf ans de mandat. La réunion était organisée conjointement par le syndicat régional et la Fédération nationale des commerçants en bestiaux, représentée par son président Dominique Truffaut. C'est une co-présidence qui se met en place au SCBB. *« Denis Tarteret, de l'Yonne, qui représentera aussi la Côte-d'Or et la Nièvre, sera associé à Alexandre Berthet, représentant de la Saône-et-Loire »*. Ils seront épaulés par deux vice-présidents, Robert Corneloup et Pascal Fournier (Côte-d'Or), ainsi que par le trésorier Antoine Neyrand. Le SCBB compte une trentaine d'adhérents, *« dont vingt en Saône-et-Loire, six en Côte-d'Or, trois dans la Nièvre et un seul dans l'Yonne »*, détaillait Paul Pacaud.



Paul Pacaud, président sortant du SCB Bourgogne (à droite) est remplacé par deux co-présidents (au centre), Denis Tarteret et Alexandre Berthet, en compagnie de Dominique Truffaut, président national de la Fédération française des commerçants en bestiaux.

Point sanitaire

Fabienne Niger, de la Fédération française des commerçants en bestiaux (FFCB), est revenue sur les agréments pour les centres de rassemblement, au niveau français, puis au niveau européen. Parmi les points abordés par la technicienne, *« la séparation spatiale dans les centres : une même zone sera toujours dédiée à la même espèce et au même statut sanitaire »*. Pour les autres exigences de la loi de santé animale, promulguée en 2021, *« vous avez une échéance à 2025. D'ici là, vous êtes encouragés à mettre en place un plan d'actions pour votre centre de rassemblement, afin de vous mettre en conformité et effectuer un état des lieux, identifier les points à améliorer, mettre en place les actions en fonction des échéances »*. La période de 14 jours pour vider et curer les centres de rassemblement pose un problème avec la réglementation. *« Ces 14 jours sont incompatibles avec les litières accumulées alors que c'est un système qui a des vertus pour le bien-être animal, comme pour les conditions de travail. Nous cherchons à démontrer que les litières accumulées vidées tous les deux mois (plutôt que tous les 14 jours), n'apportent pas de risque sanitaire »*. Paul Pacaud signalait par ailleurs que l'enlèvement des bovins dans les fermes va se compliquer *« parce qu'on ne peut pas mélanger les bovins indemnes de BVD, ceux indemnes d'IBR, avec les autres bovins »*. Le président du SCBB soulignait que ces règles seront difficiles à gérer. *« Il serait peut-être possible que certains négociants, situés dans le même secteur, puissent regrouper les ramasses de bovins, pour réunir les animaux d'une même catégorie sanitaire. Les négociants pourraient peut-être aussi mutualiser les centres de rassemblement ? »* Avant de rappeler : *« 95 % des éleveurs sont indemnes d'IBR. D'ici la fin d'année 2025, le pays devrait avoir éradiqué l'IBR »*.

Constat d'une érosion

Jean-Jacques Lahaye, représentant la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, présentait quelques chiffres sur les productions animales. Les élevages allaitants comptent 450 000 vaches. *« Nous assistons à une érosion du nombre des exploitations, ainsi qu'à une diminution du nombre de mères, de 9 % en dix ans »*, indiquait-il. *« Nous craignons que cette tendance persiste sur les cinq à dix années à venir, y compris au niveau national »*. Cette évolution génère déjà des conséquences gênantes, *« comme la diminution du nombre d'animaux finis en région, qui pousse certains outils d'abattage régionaux à réduire leur activité hebdomadaire »*. Paul Pacaud complétait : *« En Saône-et-Loire, entre 2022 et 2023, il y a eu 5 100 naissances de moins dans les bovins. Dans la Nièvre, c'est 4 000 de moins. Au niveau national, on constate un recul du cheptel d'environ 10 %. Dans le même temps, 30 % de la viande de bœuf consommée en France est importée »*. *« Nous constatons une dégradation des volumes exportés et une augmentation notable des importations. La consommation stagne et cette tendance devrait perdurer »*, concluait Jean-Jacques Lahaye.

Frédéric Renaud

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

10 Juillet 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Dans un contexte où les charges restent constantes, la tentative de pression à la baisse des prix sur l'ensemble des catégories est inacceptable !

Bovins maigres : Pression à la baisse sur les cours, conformément à la tendance saisonnière. Les sorties restent restreintes. Compte-tenu de la baisse d'effectifs disponibles, aucune baisse n'est envisageable !

POLITIQUES

Les Parlementaires sont clairement en alerte sur le sujet des accords de libre-échange ! Après un vote d'opposition à l'accord, à l'Assemblée nationale récemment, c'est désormais autour du Sénat de se saisir des enjeux autour de l'accord avec le Mercosur.
Une résolution a été officiellement déposée conjointement par la Présidente de la Commission des affaires économiques et le Président de la commission des affaires européennes !

ENVIRONNEMENT

Retards de paiement de la 1ère enveloppe, absence de réponses quant aux critères à venir sur la 2ème enveloppe…la FNB ne peut que s'insurger de la gestion à date calamiteuse de l'aide d'urgence Bio!!! Plus qu'attendu sur le terrain, face à la situation de crise exceptionnelle que connaissent les éleveurs bovins bios, les pouvoirs publics doivent donner des signaux rapides et clairs à ce secteur!!! La FNB, salue l'action de la FNSEA, qui par un courrier envoyé au ministère de l'Agriculture, souhaite protester!

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Après moultes fois la demande faite de la part de la FNB, enfin, les pouvoirs publics prennent à cœur l'enjeu du contrôle de la loi Egalim 2. Ca y est, des contrôles sont en cours sur le respect de la contractualisation obligatoire dans les filières agricoles, dont la filière viande bovine.
La DGCCRF (répression des fraudes) a confirmé, le 6 juillet dernier, effectuer des contrôles dans la filière viande bovine, quel que soit le maillon concerné. Espérons, que cette phase de contrôle soit un levier supplémentaire permettant de déployer, à grande échelle, la contractualisation!

FAIT DE LA SEMAINE

En amont des annonces du gouvernement sur la politique de Planification écologique (attendues dans les jours prochains), la FNB a exprimé le 4 juillet les enjeux majeurs pour l'élevage bovin. Tout d'abord intégrer impérativement dans les scénarios et équilibres à venir les nombreuses vertus du modèle d'élevage durable français (autonomie fourragère, économie circulaire, biodiversité, qualité des sols, territoires). Ensuite l'importation ne doit pas rester dans l'angle mort ! Il faut une vision globale !

FOCUS

La filière veau continue de faire face à de très fortes difficultés ! En France, les cotations ont amorcé leur baisse saisonnière. Et le rythme des abattages continue de ralentir : ils sont impactés par la baisse du nombre d'élevages de veaux de boucherie, mais à cette période c'est aussi la consommation qui pèche! Et cela se traduit par un allongement de la durée d'engraissement et une augmentation des poids carcasse. La filière va tenter de structurer un plan d'action pour faire face à cette situation chaque jour un peu plus tendue

CHIFFRE A RETENIR

1,5 M€

C'est l'enveloppe financière complémentaire annoncée par la préfète coordinatrice pour 2024 afin d'accompagner les éleveurs dans de nouveaux besoins de protection.
Malheureusement, cette annonce ne répond pas aux attentes des éleveurs, qui ne demandent pas plus d'argent saupoudré, mais attendent une véritable reconnaissance des problématiques fortes autour de la prédation, et un plan de sauvegarde de l'élevage face à la

EN REGION

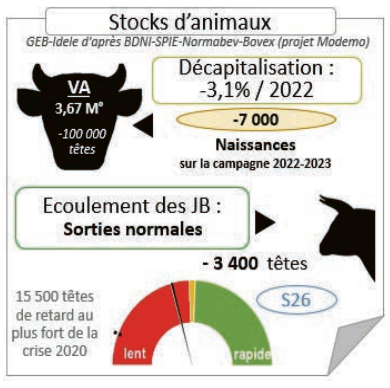
Face aux pressions à la diminution des prix, la FNB invite toutes les Sections Bovines départementales à diffuser massivement la tribune FNB de Cédric Mandin, Secrétaire général « Une tentative de baisse de prix pour sonner le coup de grâce de l'élevage bovin » ! En effet, avec un manque d'offre criant d'animaux couplé à une demande qui reste dynamique, quoi qu'en dise nos « amis » de l'aval… les chiffres sont là pour le prouver ! … il est urgent que les signaux de marché restent cohérents!!!

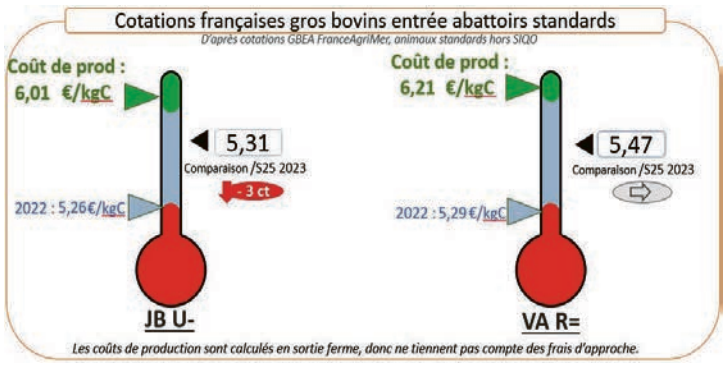
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

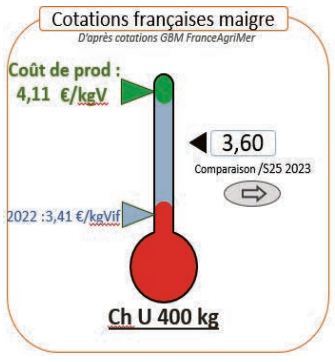
Indicateurs de marché viande bovine

2023 - Semaine 26

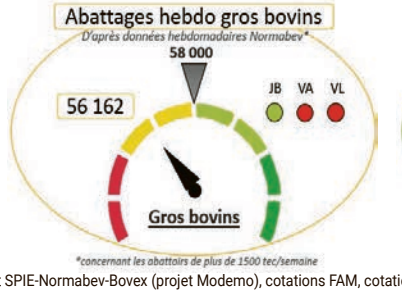
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : sorties ralenties		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**58000**	**19000 (% /sem.2022)**		**9300 (% /sem. 2021)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**6.21**	**6.01**	**4.11**	**Evol 2023/2022**	
S22 (4 jours ouvrés)*	51 310	15 332	-9%	5 805	-23%	3 900	0 sem.	5.46	5.38	3.63	5.95	+6%
S23	57 300	17 307	-1%	7 599	+10%	2 600	0 sem.	5.47	5.37	3.63	5.95	+6%
S24	57 076	18 047	-3%	8 241	+14%	2 300	0 sem.	5.48	5.37	3.63	5.95	+6%
S25	55 956	16 407	-5%	7 636	+7%	2 500	0 sem.	5.47	5.34	3.60	5.90	+5%
S26	56 162	15 885	-13%	7 571	+5%	3 400	0 sem.	5.47	5.31	3.60	5.86	+5%

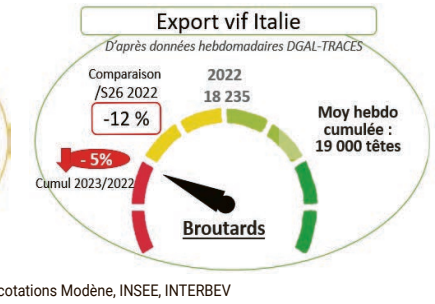














* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 28
du 10 au 16 juillet 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le 14 juillet vient entamer la semaine alors que les besoins sont déjà très modérés. Les commandes pour l'Italie restent faibles. Les cours poursuivent leur repli avec des baisses parfois conséquentes. Même la rareté de l'offre ne suffit pas à tenir les prix. Les lots extra et vaccinés trouvent plus facilement preneurs mais sans emballement tarifaire. Inversement en femelles, l'ambiance est meilleure, les ventes sont fluides à des tarifs globalement fermes.

Gros bovins maigres : Les volumes sont toujours limités mais suffisants. Les tarifs plafonnent suivant les baisses enregistrées sur la viande. Seules les bonnes femelles bien démarrées restent activement recherchées.

Boucherie : L'ambiance reste atone cette semaine. Les besoins sont limités et les cours difficilement maintenus. Les tarifs résistent en allaitantes supérieures, notamment limousines et blondes. Inversement la baisse se poursuit en charolaises U et R, ainsi qu'en viandes d'entrée de gamme.

Veaux : Le commerce reste compliqué. Les mises en place sont limitées, la demande est prudente et le tri est important. Les cours sont difficilement reconduits voire enregistrent des baisses. Toutes les catégories sont concernées. En veaux gras, l'écart se creuse entre les animaux supérieurs et la marchandise plus moyenne.

Ovins : En agneaux, les apports sont de saison face à des besoins réguliers. Les tarifs semblent se stabiliser cette semaine et retrouvent leur niveau habituel tout en restant satisfaisants. En brebis, les cours sont fermes dans une bonne ambiance.

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

71 - Vends lot de 3 éléments, 1 porte-outils 3 points TBE, 1 charrue à plat trisoc, 1 cultivateur, 750 euros.
✆ 06 42 57 76 80

73 - Vends faucheuse Lely T280 année 2008, bon état, 7 assiettes. Prix 2000 euros.
✆ 06 17 84 17 66

Arbo-viti

69 - Vend rogneuse Collard bon état.
✆ 06 87 56 23 99

Achète **TRACTEURS**

FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...

MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

74 - Vends Covercrop Quivogne semi porté, vingt disques. Bon état-2000 euros HR.
✆ 04 50 35 20 60

Cave

39 - Vends pressoir Vaslin remorque à vendange diverses cuves et bacs étiqueteuse laveuse canon.
✆ 06 75 24 49 62

Récolte

07 - Vends foin de montagne 2023 BR 120 euros tonne.
✆ 06 80 58 23 69

18 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland, type 80/70 ou 80/60, peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

58 - Cause retraite vends TX36 hydro 5.20 m., broyeur reparti menu paille, - table à colza biso 6.20 m, 2 scies latterales neuves, - presse Supertino 60 x 80, - plusieurs vis à grains Denis, diam. 160, peu servis, TBE. Le tout BE, prix à débattre (2605)
✆ 03 86 50 05 79
06 67 28 02 42

Divers

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2601)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends remorque Favier L 4,80x l 2,40 prix 3500 euros ; Giro-andaineur Kuhn L 2,80 prix 1000 euros ; Semoir 400l prix 500 euros.
✆ 06 19 77 22 97
04 75 48 58 51

38 - Vends broyeur Desvoys 2,80m larg 2700 euros ; Someca 550 avec charrue 2 socles prix à voir.
✆ 06 88 43 06 64

58 - Vends nourrisseur quadriballes 14 places, - pick à bottes 3 points, 2 dents (2604)
✆ 03 86 50 05 79 -
06 67 28 02 42

58 - Vends tombereau en bois 1970 avec attelage, anneau transporter 1 tonne, bon état, 260 euros (2702)
✆ 06 98 64 51 40

67 - Céde gratuitement 100 mètres carré de plaque éternit bon état cause démontage. Cherche pompe à injection ou tracteur pour pièces cormick FU237 D utility ou bon tracteur occasion 25-45 cv en état (petits prix). Vends covercrop 12 disques 1,2 m B E 1.450 euros - scarificateur spécial asperge 2 rangs (surélevée au milieu) 1.650 euros, rampe de traitements spécial fraise 3 buses pour 3 buttes repliables 1.250 euros et 2 enrouleurs irrigation 250 m (à remettre en état), laveuse d'asperge (triage calibre caméra) van delp (TBE) inox 4.500 euros, laveuse électronique hermeler 16 sorties. Vends plant de fraise frigo - mottes - tray. De mazzoni et racines nues (Allemagne) (seul pour Pro). Réserver vos griffes d'asperge pour 2024 (hors 67-68-57).
✆ 06 14 36 28 98
ou 03 88 70 72 74

69 - Vends char 4 roues, portée 1.5 T., idéal foin et paille.
✆ 06 77 74 87 05

70 - Vends Presse BR McHale F5500, an.2018, 4500BR 135 cm, chambre fixe, 15 couteaux, ameneur rotatif, graissage et lubrification auto, boîtier de commande Wizard, Parfait état. Enrubanneuse Lely Attis pt130, an.2018, 1800 BR, boitier de commande auto, vire-bottes, comme neuve. épandeur d'engrais Sulky DPX expert an.2006, plus utilisé depuis 2010, capacité: 2400 kg, parfait état.
✆ 06 83 53 77 06

Elevage

01 - Vends louve Marchand tbé et mamette avec pièces diverses mangeoires galva + plastique.
✆ 06 81 87 23 36

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + Tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

38 - A vendre foin 2023 rouleau 120x120 20 euros la pièce.
✆ 06 28 27 16 21

69 - Vente abricots en gros et demi gros
✆ 06 37 13 42 89

74 - Vends foin en petite botte mise en paquet de 14 ou en botte ronde. Livraison possible.
✆ 06 66 57 06 20

Fourrage

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

43 - Vends bottes de foin 300 kg 25 euros la botte.
✆ 06 71 02 24 97

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

63 - AV foin récolte 2023, excellente qualité, bottes carrées 120/90.
✆ 06 88 36 85 20

69 - Vend foin balles rondes de Montagne plus trieur à grain
✆ 06 58 38 45 77

69 - Vends paille blé et orge bottes rectangulaires livrée par camion remorque.
✆ 04 74 00 30 70

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Location

Agricole

73 - Recherche exploitation min. 70 ha en tout, location. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Immobilier

01 - Recherche , Exploitation agricole, Ancienne ferme, Terres, Foret, Haras, Centre Équestres, Propriétés. Sur toute la région Rhône Alpes Auvergne.
✆ 06 74 47 20 20

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel ...). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,77€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

PRESTATIONS DE SERVICES

Travail soigné

Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement

20 ans d'exp.

Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI

- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

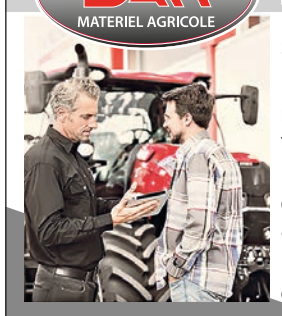
1 ALTERNANT- TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f

Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance (Bac +2/3) !

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)

- **2 commerciaux (H/F)**
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)**
débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

89 - Recherche employé, CDD voir CDI pour plantation, entretien, récolte, vente, préparation commande, livraison (2802)
✆ 06 85 05 41 80

Mariage

71 - Retraité 62 ans recherche compagne, âge en rapport, pour rompre solitude. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône et Loire, 206 chemin des 4 Pilles, 71000 Mâcon, qui transmettra en précisant la :
✆ réf 816

Suivez-nous sur notre page Facebook

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (2703)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

L'innovation, notre raison d'être

PRELEVEZ VOS ECHANTILLONS SANS SORTIR VOTRE MOISSONNEUSE BATTEUSE



minibatt+ brushless
+ de couple + de puissance
+ de longévité - Nouvel écran LCD

ANALYSEZ VOS ECHANTILLONS !
3 contrôles en 1 seule opération
Poids spécifique - T° - Humidité



multitest
SERVICE - ASSISTANCE et SUIVI GARANTIS

GODÉ 03 23 66 20 05
www.gode.fr

Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calciques et chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage

FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

69 - Elevage inscrit HBL vend mâles reproducteurs Limousins, différentes origines, avec ou non gène sans corne et IA
✆ 06 71 61 73 16

Caprin

26 - Vends 35 chèvres Saanen pleines MB prévues septembre. Élevage indemne CAEV, tremblante, brucellose. Adhérent Capgenes et Contrôle laitier. Prod moy 850L/an. ICC 2.3 IPC 114 IMC 104
✆ 06 89 19 378 2

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot 03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

Chien

58 - Vends chiots Berger des Abruzzes mâles nés le 12 juin 2023, mère n° 250269811854318 (2801)
✆ 07 62 90 56 42

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

Regardez-nous sur YouTube

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ **Je m'abonne pour 1 AN - 120 €**

☐ **Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
■ pour 1 an 53 €
■ pour 2 ans 106 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION



CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LE PARC DES GRANDES TERRES
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social
9 A, rue René Char 21000 DIJON
904 924 677 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés du. 07/06/2023, la société Côte-d'Or Energies, société. d'économie mixte locale à forme anonyme, au capital de 2.240.000 euros, dont le siège est sis 9 A rue René Char 21000 Dijon, RCS Dijon 815 248 331, a été nommée Présidente, en remplacement de la société GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, démissionnaire.
La société GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, SAS au capital social de 599.462,25 euros, sise 17 rue de la Frise 38000 Grenoble, RCS Grenoble 378 201 800 a été nommée Directeur Général.

AL23008903

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LABORATOIRES A.B.I.A.
Société par actions simplifiée
au capital de 116 280 euros
Siège social
Zone d'Activité Les Champs Lins
51 Impasse du Pré des Taupes
21190 MEURSAULT
685 550 097 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Associé unique en date du 30 juin 2023, il résulte que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Gérard MOUGENOT n'a pas été renouvelé et qu'il n'y a pas lieu de désigner un remplaçant.
Pour avis
Le Président

AL23008904

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération du 14 juin 2023, l'associé unique de la société JMP FINANCES, SAS au capital de 27.287.435 €, dont le siège est à DIJON (21000) – 13 B, rue Arthur Rimbaud, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 804 535 540, a décidé de transférer le siège social à CHENS-SUR-LEMAN (74140) – 1533, Route du Lac, à compter de ce jour et l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS de THONON-LES-BAINS. Pour avis,

AL23008934

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération du 14 juin 2023, la collectivité des associés de la société CMV PATRIMOINE, SCI au capital de 2.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000) - 13 B, rue Arthur Rimbaud, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 921 970 802, a décidé de transférer le siège social à CHENS-SUR-LEMAN (74140) – 1533, Route du Lac, à compter de ce jour et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS de THONON-LES-BAINS. Pour avis,

AL23008935

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SpaceX 21, SC au capital de 1 000 001 € ayant son siège social : 1 rue d'Allemagne 21540 BUSSY LA PESLE, immat 884 620 683 RCS DIJON ; Aux termes du procès-verbal de l'AGOA du 21/06/2023 la société AUDITIS, domiciliée 5 rue René Char 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL23008945

TRANSFORMATION

VALCAN CONSEIL & PATRIMOINE
SASU au capital de 2000€.
Siège: 60 R DU FG MADELEINE
21200 BEAUNE
888389988 RCS DIJON

Le 15/05/2023, l'Associé Unique a transformé la société en SARL Unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau
Gérance: Mme Elodie OUDIN, 31 Che des Rates 21200 BEAUNE

AL23008947

TRANSFORMATION

DME

Aux termes du procès-verbal du 7 juillet 2023, il résulte que la collectivité des associés de la société DME, SARL au capital de 7.000 €, dont le siège social est à QUETIGNY (21800) - 14, boulevard Champ aux Métiers, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°804 823 623, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter de ce jour. Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées. Les fonctions des cogérants ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par un président : M. Marc POTIER, demeurant à DIJON (21000) - 20 Rue de la Fontaine Billenois, et d'un directeur général : M. David BACCONIN, demeurant à ESBARRES (21170) - 1 Rue Sainte-Anne. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Les actions se transmettent librement entre associés et les cessions ou transmissions d'actions à toute autre personne y compris entre conjoints, ascendants et descendants, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL23008956

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI FAMILIALE CHENUT
au capital de 1 500 euros
Siège social
5 Rue Legouz Gerland
21000 DIJON
803 452 283 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 1 Rue de Taizé - 21240 TALANT à compter du 29/06/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis.
La Gérance

AL23008964

CHANGEMENT DE GÉRANT

EVENSTAD ESTATES France
SARL au capital de 6 450 170 euros
Siège social
Château de la Crée 21590 SANTENAY
810 865 840 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18/05/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de Mme Grace EVENSTAD, de M. Gunnar EVENSTAD, de M. Mark EVENSTAD, et de M. Tor EVENSTAD à compter du 18/05/2023 et a nommé en qualité de co-gérante Mme Stéphanie, Erdman O'BRYANT, demeurant 10756 SW London Lane, Wilsonville, OREGON, 97070 (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), pour une durée illimitée. Aux termes d'une délibération en date du 22/05/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Evan KARP à compter du 22/05/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis. La Gérance

AL23008968

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL CHATEAU DE LA CREE
SARL au capital de 1 214 435 euros
Siège social
Château de la Crée 21590 SANTENAY
452 219 033 RCS DIJON.

Aux termes d'une délibération en date du 18/05/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de Mme Grace EVENSTAD, de M. Gunnar EVENSTAD, de M. Mark EVENSTAD, et de M. Tor EVENSTAD à compter du 18/05/2023 et a nommé en qualité de co-gérante Mme Stéphanie, Erdman O'BRYANT, demeurant 10756 SW London Lane, Wilsonville, OREGON, 97070 (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), pour une durée illimitée.
Pour avis. La Gérance

AL23008970

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL CREATRICE
SARL au capital de 500 000 euros
Siège social
Château de la Crée
21590 SANTENAY
491 304 911 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18/05/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de Mme Grace EVENSTAD, de M. Gunnar EVENSTAD, de M. Mark EVENSTAD, et de M. Tor EVENSTAD à compter du 18/05/2023 et a nommé en qualité de co-gérante Mme Stéphanie, Erdman O'BRYANT, demeurant 10756 SW London Lane, Wilsonville, OREGON, 97070 (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), pour une durée illimitée. Aux termes d'une délibération en date du 22/05/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Evan KARP à compter du 22/05/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis. La Gérance

AL23008972

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FINDIS NORD EST
SAS au capital de 1.739.400 €
Siège social
15 rue de Mayence
21000 DIJON
541 880 209 RCS DIJON

Par décisions de l'associée unique en date du 30 juin 2023, il résulte que la société RSM OUEST (SIREN 864 800 388) a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société RSM OUEST AUDIT (SIREN 414 804 963) dont le mandat est arrivé à expiration.

AL23008974

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TOP COURSES
SARL au capital de 7 623 €
Siège social
Zone Artisanale 21310 BELLENEUVE
409 742 889 RCS DIJON

Suivant AGE du 3/10/22, les associés ont décidés de transférer le siège social du Zone Artisanale 21310 BELLENEUVE au 32 rue des Pins 21310 BELLENEUVE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23008977

MODIFICATIONS DES STATUTS

Angélique PLANIOL - Sophrologue
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 100 euros
Siège social
1 Impasse des Billards
21120 TIL-CHÂTEL
899 050 199 RCS DIJON

En date du 25 Février 2023, l'associé unique a décidé à compter du même jour de :
Transférer le siège social qui était 1 Impasse des Billards 21120 TIL-CHÂTEL au 12 Rue François Mitterrand 21120 IS-SUR-TILLE,
Modifier l'objet social par adjonction des activités suivantes :
La création, l'acquisition et l'exploitation de fonds de commerce de mise à disposition d'espaces de travail et de réunion à destination d'entrepreneurs et de professionnels de santé;
La fourniture de toutes prestations de services de toutes natures liées aux besoins de ses clients pour exercer leurs activités (à l'exception de la domiciliation d'entreprises);
L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la location de tous immeubles ou biens immobiliers dans le cadre de son activité.Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.
Pour avis et mention.

AL23008989

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ISOLE PLUS ENERGIES
SAS au capital de 20 640 euros
ayant son siège social
126, rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
immat. 513 822 619 RCS DIJON

L'associée unique en date du 21/06/2023 a décidé de renouveler la société AUDITIS représentée par Yamna BENHADDA, dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et de ne pas procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

AL23008990

COMMISSAIRE AUX COMPTES

THIERRY ET PASCALE MATROT
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social
12 rue de Martray
21190 MEURSAULT
429 460 066 RCS DIJON

Par assemblée du 20 juin 2023, les associés ont constaté que le mandat de la société KPMG, Commissaire aux Comptes, est arrivé à expiration et ont décidé de pas le renouveler ni le remplacer.
Pour avis

AL23008993

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 07/07/2023 dressé par Me LORISSON, notaire à DIJON, M. Jean-Philippe PIAT, né le 04/10/1968 à STRASBOURG, et Mme Claire Raymonde Yvonne PIAT, née THOMAS, née le 26/03/1971 à DIJON, dmt ensemble 18 rue des Cottages, 21240 Talant, mariés le 22/06/1991 à TALANT, sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage établi reçu par Me MARION, notaire à DIJON, le 17 juin 1991, ont adjoint une société d'acquêts à leur régime de la séparation de biens (apports mobiliers et immobiliers par M. PIAT).
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial (1 Place de l'Europe-Simone Veil - 21000 DIJON) où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.
Me LORISSON

AL23008959

AVIS

Appel à Candidatures du 10/07/2023
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MAVILLY-MANDELOT : Terres et terres à vigne AOC BHCB, COTEAUX BOURGUIGNONS Urbanisme : Zone An du PLU
70 a 96 ca
- Champs pertuis: ZC-73-78 - La goutte d or: ZC-27 - Les bottieres: ZC-56 - Les charbonnieres: ZC-68 - Les molieres: ZC-31
MELOISEY : Parcelles forestières, vergers, landes et prés. Les parcelles ZB 102 et 104 sont situées en AOC COTEAUX BOURGUIGNONS
Urbanisme : zone N du PLU : parcelles F 192, 354, 355, 356
zone A du PLU : parcelles ZB 102, 104 et ZE 31
35 ha 64 a 37 ca
- Bois de lichere: F-355-356 - Les barres: ZB-102-104 - Les creux mourand: F-192(B) - Montot: ZE-31 - Sur lichere: F-354
MESSIGNY-ET-VANTOUX : Parcelle forestière - Urbanisme : Zone N du PLU
1 ha 83 a 10 ca
- Grancey: AC-5
GEVREY-CHAMBERTIN :
Libre à l'exception de la vigne
Objectif : Maintien de l'occupant sur la vigne Maison d'habitation et dépendance avec cave, jardin et vigne sise en AOP Gevrey-Chambertin - Urbanisme : PLU parcelle AC120 : Zone Ap, parcelle AC119 : Zone Ap, Zone Nh, parcelle AC121 : Zone Nh
22 a 97 ca
- De la marie: AC-119(A)-119(BJ)-119(BK)-120-121 (avec bâtiments)
FIXIN, MARSANNAY-LA-COTE et PERRIGNY-LES-DIJON : Biens libres après récolte 2023
FIXIN: Terres - Urbanisme : Zone N du PLU
10 ha 29 a 03 ca
- Bois saint etienne: AH-42[2]
MARSANNAY-LA-COTE: Terres - Urbanisme: Zone A du PLU
2 ha 28 a 50 ca
- La raquette: ZB-25
PERRIGNY-LES-DIJON: Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
16 ha 51 a 21 ca
- Au chemin de longvic: A-636 - Au patare: BE-165 - Au perray: B-39 - En charmois: A-566-1357[559] - En graviere: E-131-141 - Le chemin de domois: ZE-162[41](J)-162[41](K) - Les courtes plantes: E-647-653
- Les grandes courbes royes: E-420[211] ZA-9 - Les grandes loueres: A-1360[653]-1362[654] - Les petites combes royer: E-672-673-675-677
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
LONGVIC et PERRIGNY-LES-DIJON : Biens libres après récolte 2023
LONGVIC: Terres – Urbanisme : Zone A du PLU
1 ha 11 a 42 ca
- 'En la champagne': BZ- 22- 23
PERRIGNY-LES-DIJON : Terres – Urbanisme : Zone A du PLU
5 ha 61 a 04 ca
- 'Au chemin de longvic': A- 642- 643- 644- 647- 652 - 'Au pavillon': E- 684[607] - 'En graviere': E- 123- 124- 151- 536- 537 - 'L allee des tilleuls': B- 401[247]- 402[246]- 405[245]- 425[236]
- 'La luze': BD- 34 E- 638 - 'Les grandes courbes royes': ZA- 15 - 'Les grandes loueres': A- 661- 662- 1329[659]- 1332[660]- 1335[663]
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
LONGVIC: Biens libres après récolte 2023
Terres – Urbanisme : Zone A du PLU
4 ha 75 a 00 ca
- 'En la champagne': BZ- 43[31]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/08/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008965

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

La société « DIPRALEX »,
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 1 000,00 €uros
Siège social : 8, rue de Moutiers -
21460 CORSAINT
RCS : DIJON 853 797 892

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 22 juin 2023, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22/06/2023 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé : 8, rue de Moutiers à CORSAINT 21460 siège de la liquidation.
Il a nommé comme liquidateur, Monsieur PAYOT Charles, domicilié 8, rue de Moutiers - 21460 CORSAINT, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Le président

AL23008940

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : ECOSUD INVESTISSEMENTS.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 3435 euros.
Siège social : 37 Rue DU 18 DECEMBRE, 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.
438975799 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 juin 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 juin 2023. Monsieur Christian JACQUARD, demeurant 37 rue du 18 Décembre 21700 Nuits St Georges a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23008715

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL FEVRET, EARL en liquidation au capital de 100 585,86 €, siège social : Francheville, 21440 SAINT SEINE L'ABBAYE, 390 258 978 RCS DIJON, AG du 05/06/2023 : l'associé unique décide d'approuver le compte de liquidation, est déchargé de son mandat de liquidateur et prononce la clôture de la liquidation. Dépôt légal au RCS de DIJON. Pour avis

AL23008807

DISSOLUTION ANTICIPÉE

M.M.H.
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège
6 route de Cîteaux
21700 BONCOURT LE BOIS
Siège de liquidation
6 route de Cîteaux
21700 BONCOURT LE BOIS
505 277 145 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Marc MOURLET, demeurant 6 route de Cîteaux, 21700 BONCOURT LE BOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6 route de Cîteaux, 21700 BONCOURT LE BOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL23008890

DISSOLUTION

SCP CATHY FARNERT LABBE
Société Civile Professionnelle
d'Huissier de Justice
au capital de 95 234 Euros
Siège social
11 E rue Caumont Breon
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
442 144 283 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 novembre 2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Cathy LABBE, demeurant à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) - 11 E rue Caumont Breon, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) - 11 E rue Caumont Breon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008894

// CONSTITUTION

« MV2E »
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social
6 rue de la Combe
21190 VOLNAY

Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en du 3 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : MV2E
Siège : 6 Rue de la Combe 21190 VOLNAY.
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 10.000 Euros, constitué uniquement d'un apport en numéraire.
Objet : L'acquisition, la gestion de toutes valeurs mobilières, notamment par la prise de participation dans toute société ou groupement quel que soit son domaine d'activité ; L'animation et le contrôle des sociétés filiales ; L'exercice de tout mandat de direction ; L'exécution de toutes prestations de services en général.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, à l'exception des transmissions par l'associé unique.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Eric VORANGET, demeurant 6 rue de la Combe 21190 VOLNAY.
Directeur Général : Véronique GIGANDET demeurant 6 rue de la Combe 21190 VOLNAY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23008887

GROUPE GP

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GROUPE GP
Capital : 1 000 euros
Siège : 47 Cours du Parc 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
au RCS
Objet : L'exploitation de tous établissements de danse, discothèque, cabaret, bar, bar à tapas ; L'organisation de tous spectacles et d'événementsmusicaux ; La restauration sous toutes ses formes,services de repas, restauration rapide.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription encompte de ses actions au jour de la décisioncollective.
Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'ilpossède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Guillaume POINET, demeurant 47 Cours du Parc 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis, le Président

AL23008898

SARL NICEPHORE NOTAIRES
Notaires associés
14 rue de la Banque
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LORTHIOIS, Notaire associé membre de la SARL dénommée « NICEPHORE NOTAIRES » titulaire d'un Office Notarial à CHALON-SUR-SAONE (Saône-et-Loire), le 30 juin 2023, il a été constitué une société civile dénommée SCI AU REFGE DES GRUN, dont le siège social est fixé à SINCEY LES ROUVRAY (21530), De Courcelles Frémoy, Route départementale 9.
Le capital social est fixé à la somme de 203700 €. Les apports sont effectués en numéraire et par apport en nature :
1/ des biens immobiliers sis sur la commune de SINCEY-LES-ROUVRAY (21530), 1, route de Courcelles une propriété comprenant deux chalets et deux étangs et un terrain agricole en nature de bois-taillis cadastré section ZC numéro 10 pour 4 ha 65 a 40 ca et ZD numéro 54 pour 3ha 76a 28ca.
2/ et de biens mobiliers : douze combinaisons pour paintball, lave linge, poele à granules, équipement électroménager et vaisselle, literie et couettes, table et bancs en rondins de douglas, baby foot de marque petiot.
La société a pour objet : la détention, la gestion et l'organisation d'un patrimoine familial immobilier et mobilier détenu en jouissance, en usufruit, en nue-propriété ou en pleine-propriété.
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 juin 2023 a été désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Emeric GRUNEVALD.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis Le notaire.

AL23008900

SCI DES LIEUX-DITS
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
20 Rue de la Champagne
21640 FLAGEY ECHEZEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FLAGEY ECHEZEAUX du 16 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière ;
Dénomination sociale : SCI DES LIEUX-DITS ;
Siège social : 20 Rue de la Champagne, 21640 FLAGEY ECHEZEAUX ;
Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel;

ANNONCES LÉGALES

- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeuble(s) à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ;
Gérance : Monsieur Nicolas ROUGET et Madame Cécile DURAND, demeurant 20 Rue de la Champagne – 21640 FLAGEY-ECHEZEAUX ;
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par une décision des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL23008907

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY-EN-VALIERE (21200) du 28 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : CAP TP
Siège social : 2 Rue de la Déserte – 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE
Objet social : tous travaux de terrassement publics ou privés, de VRD et en général tous travaux ayant rapport à la voirie, l'assainissement, à l'adduction d'eau ainsi qu'à la pose de toutes canalisations, de fosses septiques, et en général tous travaux publics ; tous travaux d'aménagements extérieurs, réfection de cours, mise en forme de chemins, arrachage d'arbres et de haies ; l'achat, la vente, la prise en location de tout matériel, outillage, véhicule, machine, objet de toute nature nécessaires à la réalisation de l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1.000 euros constitué uniquement par apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Pascal CAPELLI demeurant 2 Rue de la Déserte – 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL23008909

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURTIVON du 06/07/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : CN Loc. Siège : 10 rue Champvaut 21120 COURTIVRON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : la sous-location immobilière professionnelle, la location meublée, la conciergerie, la blanchisserie, les prestations d'ameublement, de ménage seul, de gérance des différentes annonces liées à la sous-location. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Nicolas POTENTIER, demeurant 10 rue Champvaut, 21120 COURTIVRON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL23008957

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PASQUES du 05/07/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : LUCINUS. Siège social : 1 rue de derrière l'Eglise, 21370 PASQUES. Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Vincent MOUTAULT, demeurant 1 rue de derrière l'Eglise 21370 PASQUES. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Agrément obtenu à l'unanimité des associés. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de de Dijon.
Pour avis. La Gérance

AL23008983

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NOLAY (21340) du 15 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée,
Dénomination sociale : CABINET LECLERCQ-MONTUELLE,
Siège social : 1 rue du Docteur Lavirotte, 21340 NOLAY,
Objet social : l'exercice de la profession de médecin,Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Gérance : M. Victor LECLERCQ, demeurant à BEAUNE (21200) – 40 rue du Faubourg Bretonnière et, Mme Charlotte MONTUELLE, demeurant à BEAUNE (21200) – 40 rue du Faubourg Bretonnière, ont été nommé gérants.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23008999

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS

LA BANDE À JJ

SARL au capital de 500€
Siège social : 10 rue Mohler
58000 NEVERS
RCS 793 582 503 NEVERS

L'AGE du 14/06/2023 a décidé de :
- transférer le siège social au 12 rue Gustave Mathieu 58000 NEVERS
- nommer gérant : M TEDESCHI Pascal, 12 rue Gustave Mathieu 58000 NEVERS en remplacement de M JADOT Claude Mention au RCS de NEVERS

AL23008939

AVIS DE MODIFICATION

AY AUTO

SASU au capital : 100 €.
156 Rue des Courlis,
95100 Argenteuil
RCS:882460108 dePONTOISE

Le 15/06/2023 L'associé décide le Transfert du siège social au 4 Boulevard Léon Blum 58000 Nevers ; fin des fonctions de président de AISSOU Yanis ; Nomination en tant que président de VIGNION Justine – 4 Bd LéonBlum 58000 Nevers ; Modification au RCS de NEVERS

AL23008690

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Dénomination sociale : EMMY COIFFURE MIXTE
Forme : SASU
Siège social : 3, rue du Grand Marché à CLAMECY 58500
Capital social : 1 000 €uros
R.C.S. NEVERS: 951 660 224
Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 JUIN 2023, il a été pris acte de la nomination de Madame ATI Sonia, demeurant 60 rue de la Thérouanne à COMBS-la-VILLE, en qualité de nouvelle Présidente, à compter du 30 JUIN 2023, pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame MOUTREIB Rahima, Présidente démissionnaire.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL23008921

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 24.5.2023 l'associé unique de la SAS LES FORGES DU MORVAN au capital 50.000 euros, siège social à LUZY (58170) Route de Toulon, 412 264 111 RCS NEVERS, a nommé un directeur général.
ANCIENNE MENTION PUBLIEE : DG : néant ; NOUVELLE. MENTION : DG : M. Sergio DA SILVA MATOS demeurant à. CHAMPAGNE SUR-SEINE (77430) 64, rue Grande

AL23008914

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL Holding MVDL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : ZI Le Tremblat
3, Allée du Tremblat
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

953 322 401 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 28/06/2023 il a été pris acte de la démission de M. Nicolas TOUFFET de ses fonctions de co-gérant à compter du 30/06/2023. M. Arnaud CROTTET-FIGEAT demeure seul gérant à compter du 01/07/2023.

AL23008938

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le 30.6.2023, l'associé unique de la SAS TEXYS. INTERNATIONAL au capital 552.000 euros, siège social VARENNES VAUZELLES (58640) Rue Edouard Branly, 490 935 756 RCS NEVERS, a constaté l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes et a nommé un nouveau Commissaire aux comptes. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : CAC : SARL CHD AUDIT AUVERGNE-RHONE-ALPE sise à MONTLUÇON (03100) 40, Av du Gl de Gaulle - NOUVELLE MENTION : CAC : CHD AUDIT VAL DE LOIRE sise à ORLEANS (45000) 51-55, bld de Châteaudun.

AL23008941

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

BOULANGERIE PATISSERIE LECOMTE

SARL au capital de 7 500 euros
4 Rue de la Tuilerie
58400 CHAULGNES
803 294 347 RCS NEVERS

Démission cogérante + Transfert siège social. Délibération des 14 et 15.06.2023 : La collectivité des associés a pris acte de la démission de la cogérante, Mme Angeline LANTIER, au 15.06.2023, M. Nicolas LECOMTE restant seul gérant a décidé de transférer le siège social 2 Place Saint-Pierre 58400 LA CHARITE SUR LOIRE à compter du. 15.06.2023.
L'article 4 des statuts a été modifié.
La Gérance

AL23008967

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

BOULANGERIE LANTIER

SARL au capital de 2 500 euros
258 Avenue de la République
58600 GARCHIZY
851 655 316 RCS NEVERS

Délibération des 14 et 15.06.2023 : La collectivité des associés a pris acte de la démission du cogérant, M. Nicolas LECOMTE, au 15.06.2023, Mme Angeline LANTIER restant seule gérante a décidé de remplacer à compter du 15.06.2023, la dénomination. sociale «BOULANGERIE PATISSERIE LECOMTE 2» par « BOULANGERIE LANTIER» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
La Gérance.

AL23008973

MODIFICATIONS DES STATUTS

DMN distralim

société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
siège social
au 9 rue Dunant 21000 DIJON
853802031 R.C.S DIJON.

Aux termes d'une délibération en date du 01 juillet 2023 , la collectivité des associés a décidé le transfert d'adresse du siège social au 6 rue du 19 mars 21600 LONGVIC.
La collectivité des associés a pris également acte de la démission de madame ZEROUROU Houria de ses fonction de co- gérant à compter du 01 juillet 2023 et a décider de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

AL23008998

// GÉRANCE

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT
Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me CHANUT, notaire à DIJON, le 30/06/2023, enregistré à DIJON, le enregistré au SPFE de DIJON 1, le 7/07/2023 dossier 2023 00034339 référence 2104P01 2023 N 01 548,
I - La location-gérance du fonds de commerce de sabotier, vente de souvenirs, construction et importation de chalets, flocage de sapins et contenant en bois, exploité à GOULOUX (58), Le Bourg, et connu sous le nom « SABOTERIE MARCHAND », consentie par Mr Alain MARCHAND demeurant à GOULOUX (58), Metz Garnier, à la société MARCHAND PERE ET FILS, SARL au capital de 10.000 €, siège à GOULOUX (68), Le Bourg, RCS NEVERS 501 300 214, anciennement dénommée « SARL LES ETABLISSEMENTS MARCHAND », a pris fin à la date du 30/06/2023.
II - Mr Alain Georges Paul MARCHAND, demeurant à GOULOUX (58), Metz Garnier RCS NEVERS 320 386 378, né à AUTUN (71) le 21/05/1961,
A été cédé la société ETS MARCHAND, SARL au capital de 530.000 €, siège : GOULOUX (58), Metz Garnier, RCS NEVERS 849 265 954,
Un fonds de commerce de sabotier, vente de souvenirs, construction et importation de chalets, flocage de sapins et contenant en bois sis à GOULOUX (58), Le Bourg, connu sous le nom commercial « SABOTERIE MARCHAND ».
Moyennant le prix de QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE EUROS (478.000€), s'appliquant pour 120.000 € aux éléments incorporels et pour 358.000 € aux matériels, mobiliers et agencements, payé comptant.
Entrée en jouissance a été fixée au 30/06/2023.
Oppositions chez Me CHERAMY, notaire à NEVERS, 3 rue Henri Barbusse, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.
Pour insertion - Me CHANUT.

AL23008987

// VENTE AUX ENCHÈRES

Notaires

Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège
37 ter avenue Maréchal Leclerc
BP 47
58402 La Charité sur Loire Cédex

VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :
Commune de MOUSSY (58700), trois parcelles figurant au cadastre :
Section C n°459, lieudit «Bois de Cresne», pour une contenance de 15a 30ca,
Section ZL n°46, lieudit «Les Petites Mouillères», pour une contenance 28a 46ca à prendre dans une parcelle de 54a 30ca (BND)
Section ZL n°53, lieudit «Les Petites Mouillères», pour une contenance de 15a à prendre dans une parcelle de 46a 60ca (BND).
Moyennant le prix de 3.000,00€ payable comptant à la signature de l'acte outre la provision sur frais d'acquisition.
Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues, qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions ce pendant un délai de 2 mois, à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 04 juillet 2023, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à Maître Julie MICHELOT, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 37 Ter avenue Maréchal Leclerc, qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

AL23008910

// DIVERS

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nouvelle Imprimerie Laballery
SCOP SA à capital variable
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545
Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration
Aux termes d'une délibération en date du samedi 17 juin 2023,
L'Assemblée Générale Ordinaire a :
Elu comme Administrateur :
- Madame Corinne DAUDET, épouse RICHARD, 6 rue du Bourbasson – 58500 SURGY ;
- Madame Emilie SAGNELONGE, 4 rue du Bois Noir – 58210 LE PETIT DAVION ;
- Madame Chrystèle GRALL, épouse ROUMY, 5, rue Vieille – 58500 BILLY sur OISY.
Renouvelé les mandats d'Administrateurs de :
- Monsieur Bruno COQUARD, Le Champ des Prés – 58500 CHEVROCHES ;
- Monsieur Frédéric FERREIRA, 2 rue Emile Rebouleau – 58500 CLAMECY;
- Monsieur Cédric VALLERY, 2 rue du Lavoir – 58500 MOULOT.
Pris acte de la démission du mandat d'Administrateur de :
- Madame Karine AUDEBERT, épouse LECLERC, Roussy – 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
- Monsieur Jonathan REANT, 3 Impasse Amédée – 58190 LEZ-CUZY
Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres.
Pour avis
David PERRAIN Président

AL23008928

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 2 décembre 2014, M. Claude Marc Pierre BREJAUD, retraité, demeurant à GIRY (58700) 6 rue des Justices Gipy, né à PARIS (75012) le 4 décembre 1932, veuf de Madame Viviane Françoise BARRAUD et non remarié, est décédé à SAINT-BONNOT (58700) le 17 février 2023, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), le 4 juillet 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (5800) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008913

AVIS DE SAISINE

Par testament olographe du 11 avril 2001, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 06 juillet 2023, Madame Brigitte Juliette Marie Paule LAMEY ayant demeuré à CORBIGNY (58800), 11, rue d'Augenay, née à SEINE-PORT (77240), le 28 juin 1949,célibataire, décédée à AUXERRE (89000), le 25 mars 2023, a institué des légataires universels. Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judicaire de NEVERS.
Pour avis : Me Elvira DIAS-SOUVANT

AL23008952

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juillet 2023.GARNIER GILLES LAURENT.14 rue Amiral de Boissoudy 58200 Cosne cours sur loire.RM 510 512 502. Activité : Coiffure.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Avril 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008922

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juillet 2023.FILIPOV NEDYALKO.3 avenue Saint Just 58000 Nevers.Activité : Services de soutien à l'exploitation forestière.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23008923

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juillet 2023.MATHIEU JEAN-CLAUDE.2 rue de Bel Air 58470 Magny-cours.Activité : Travaux de peinture et vitrerie.Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Février 2023 , désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

AL23008924

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juillet 2023.SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE PARAPHARMACIE DU FLEURON.2 Rue Jacques Duclos 58640 Varennes-Vauzelles.RCS Greffe de Nevers 914 432 786.Activité : Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23008925

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 19 février 2018,Madame Jeannine Joséphа **SZUTELBACH**, en son vivant retraitée, demeurant à COULANGES-LES-NEVERS (58660) 29 rue Verte.
Née à SIGNY-LE-PETIT (08380), le 30 octobre 1930.
Veuve de Monsieur Guy **POINGT** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), te 18 juin 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN& MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 6 juillet 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, notaire à NEVERS 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008954

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Céline ROUMIER Notaire au sein de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés à NEVERS 3, rue Henri Barbusse, le 7juillet 2023, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
à la requête de :
Monsieur Thomas Philippe BEAUCAMPS et Madame Alicia Josée Francisca Roberte SANCHEZ NUNEZ, demeurant ensemble à LA GUERCHE SURL'AUBOIS (18150), 22, rue de la Libération,
Nés savoir :
Monsieur BEAUCAMPS à NEVERS (58000) le 9 février 1988,
Madame SANCHEZ NUNEZ à NEVERS (58000) le 27 juin 1985.
Mariés à VARENNES-VAUZELLES (58640) le 12 septembre 2015.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte decommissaire de justice à Maître Céline ROUMIER, notaire à NEVERS (58000), 3, rueHenri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, Le Notaire

AL23008981

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

AUVERGNE RECRUTEMENT MEDICAL ET PARAMEDICAL CONSEIL

SASU au capital de 100 euros
Siège social
1 place de l'Eglise
58240 CHANTENAY ST IMBERT
SIREN 903 715 142 RCS de Nevers

Par décision en date du 01/06/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société AUVERGNE RECRUTEMENT MEDICAL ET PARAMEDICAL CONSEIL à compter du 01/06/2023. Madame ROBERT-DANTHONY Louise, demeurant 17 Ruedes Minimes 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur, 17 Rue des Minimes 63000 CLERMONT FERRRAND.
Mention en sera faite au RCS de Nevers
Pour avis.

AL23008893

DISSOLUTION

IMP.COM

Groupement d'intérêt économique
au capital de 1.200 €
Siège : 1414 B RUE LA FAYETTE
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
433766466 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 30/11/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. POUSSIERE MARC 59 Chemin des Vignes Sainte Brigitte 58200 COSNE COURS SUR LOIRE , et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur la correspondance et tous actes et documents seront adressés au 59 Chemin des Vignes Sainte Brigitte 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Mention au RCS de NEVERS.

AL23008932

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : LA POZE.
FORME : Société par actions simplifiée.
CAPITAL : 1 000 euros.
SIEGE : Technopole du Circuit Lieu-dit Le Chauma 58470. MAGNY-COURS (France).
OBJET : Vente de plats à emporter en libre-service.
DUREE : 99 ans.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque. action donne droit à une voix.
PRESIDENT : Monsieur Vincent MECHIN demeurant 6 Impasse des Mariniers 18150 CUFFY.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.

AL23008889

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 juin 2023, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS BARBER CLAMECY.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 500 €uros.
Siège social : 20, rue JEAN JAURES à CLAMECY 58500.
Objet social : . La coiffure homme, barbier; et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité. L'achat, la vente en gros, demi-gros, détail de tous produits, petits matériels, et mobilier se rapportant à l'activité de coiffure et activités annexes et connexes, ventes d'accessoires de mode, de produits de beauté et parfumerie, Export des produits attachés à l'objet social ; l'achat, la vente, l'exploitation ou la concession sous toutes ses formes de toutes marques, brevets, modèles ou autres droits de même nature se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés.
Présidence : ATIS Sonia, demeurant 60, rue de la Thérouanne à COMBS-la-VILLE.
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de NEVERS.
La Présidente.

AL23008920

« ATOUTS SPORT »
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social
6 rue du Point de Vue
L'Huis du Bout, 58140 BRASSY
R.C.S NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRASSY du 4 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : ATOUTS SPORT.
Siège : 6 rue du Point de vue - L'Huis du Bout, 58140 BRASSY.
Durée : zéro ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 2 000 euros.
Objet : Agent commercial dans le textile

ANNONCES LÉGALES

;Conception, et prototypage dans le textile ;Gestion de production de pièces textiles ;La participation directe ou indirecte de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Je soussigné Alain, Gilbert, Daniel BRESSION, Né le 07 novembre 1946 à Fontenay-sous-Bois De nationalité française Demeurant 6 rue du Point de Vue – L'Huis du Bout – 58140 BRASSY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS Le Président

AL23008912

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte du 01/07/2023 il est constitué une société par actions simplifiée dénommée ISOBOIS au capital de 10 000 € ayant son siège à Varennes-Vauzelles (58640), 19 route de Paris pour une durée de 99 ans. Son objet est traitements des couvertures, traitements des façades, traitement de charpente, isolation, assainissement des murs, ventilation, habitation, rénovation de l'habitat. Aucune restriction n'existe en matière d'admission aux assemblées et de droit de vote. La cession d'actions à un tiers non actionnaire est soumis à l'agrément de l'assemblée à la majorité simple, le cédant ne pouvant prendre part au vote. Le mandat de Président est confié à M. Hervé COLINOT. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis : M. Hervé COLINOT

AL23008936

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 05/07/2023, constitution d'une SARL dont la dénomination sociale est DS GRESSOT, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 2223 Avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX, ayant comme objet en France et à l'Etranger bar, salon de thé, brasserie, sandwicherie, snacking à consommer sur place ou à emporter, par e-commerce ou encore livraison à domicile ; dépôt de pains, vente de pâtisseries, viennoiseries, biscuits, confiserie, chocolaterie, glaces et autres; vente de journaux, de tous types de produits régionaux et artisanaux ; relais colis ; location de salles ; bimbeloterie, jeux électroniques et autres, loterie ; organisation de soirées à thèmes, de spectacle, de concerts, de réception et toutes manifestations se rapportant directement ou indirectement à cet objet, créée pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Gérance: David GRESSOT, dt 2223 Avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis. La Gérance

AL23008948

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30/06/2023, il a été constitué une SCI dénommée: BMMP
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil
Siège social : 13 Impasse Bellevue 58000 NEVERS
Capital : 100 euros
Gérance : Barbara PESCAGLINI demeurant 13 Impasse Bellevue 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL23008976

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/07/2023, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GP AUTOS
Siège : 320 Route des Varennes, 58240 CHANTENAY ST IMBERT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 5 000 euros
Objet : l'entretien, la réparation, la carrosserie, la peinture, le débosselage, le remplacement de pneumatiques et pare-brise de tous véhicules automobiles et la mécanique de tous véhicules ; le commerce de tous équipements et pièces détachées, lubrifiants et produits d'entretien ; l'achat et la vente de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Pascal GAILLARD demeurant Pont Charrot, 58240 CHANTENAY ST IMBERT
POUR AVIS

AL23008984

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SNC LE DEPART

en cours de transformation en SARL
Au capital de 305 000€
Siège social : 35, avenue de Vauban
89100 SENS

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE - TRANSFERT SIEGE - MODIFICATION OBJET ET DENOMINATION

L'AGE,en date du 01/12/2022 statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société est désormais « PHOENIX ». Son objet social est désormais : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ;- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ;- Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ;- La gestion de son patrimoine,- La gestion locative, et plus généralement toute opération de gestion immobilière,- L'achat, la vente, l'échange, la location ou la sous-location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis, - L'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce,- Les activités de pressing, nettoyage à sec, blanchisserie, teinturerie de détail, retouches sur vêtements, et toute activité connexe,- L'activité de lavage automobile, l'exploitation de centre automatiques de lavage et de nettoyage de véhicules, et toute activité connexe. Son siège est désormais fixé 34 Route de Fontaines 89150 SAINT VALERIEN. Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 305 000 €, divisé en 100 parts de 3 050 €. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par M. Julien HAMANI, demeurant Route de Fontaines 89150 SAINT VALERIEN. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis -La Gérance

AL23008636

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ETOILE TAXIS

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Chemin de Vaudouard les Giltons
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
753 030 253 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 02/05/2023, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de transport de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places conducteur compris, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis -La Gérance

AL23008704

NON DISSOLUTION

L'EFFET DIVERS – SARL- 4000€- 3 Grande Rue - 89144 LIGNY-LE-CHATEL- 903 156 909 RCS AUXERRE – AGM 30/06/2023 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance

AL23008868

MODIFICATION DU CAPITAL

ALBANE

Société civile immobilière
au capital de 250 000 euros
Siège social
32 Rue Saint Martin
89200 LUCY LE BOIS

RCS AUXERRE 794 669 143

Aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 30 avril 2023, il a été décidé de réduire le capital de la société pour le ramener de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000 €) à QUATRE VINGT SIX MILLE EUROS (86.000 €) par réduction de la valeur nominale des 2.500 parts sociales qui le composent de 100 € à 34,40 €.
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis

AL23008881

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL MICHEL MASSÉ

EARL au capital de 393 500 000 €
Siège social
3 rue Saint Jacques
89800 LIGNORELLES
810 259 275 RCS AUXERRE

L'AGE du 01/07/2023 a nommé M. Antoine MASSÉ, demeurant LIGNORELLES (Yonne), 3 rue Saint Jacques, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL23008886

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EARL DE L'ERMITAGE SAINTE-VAUBOURG

Exploitation Agricole à responsabilité limitée
au capital de 148 600 euros
Siège social
Chemin de Valvan - 89800 CHABLIS
788 534 329 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 3 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de transport public routier de personnes au moyen de petits trains routiers touristiques et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL23008888

CHANGEMENT DE GÉRANT

HEDOU FUNERAIRE

SARL au capital de 228 600 euros
Siège social
4 rue de Chenevrières des Maraults
89570 TURNY
483 634 473 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2023, Monsieur Sosthène BERNARD demeurant 10 place de la mairie - 89570 TURNY a été nommé gérant de la société en remplacement de Madame Maud HEDOU et ce, à compter du 17 mars 2023.
Pour avis,

AL23008897

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 5.5.2023, les associés de la SARL GOULLEY - COIMBRA. Travaux publics - GCTP au capital de 7.500 euros, siège. social à LIGNY-LE-CHATEL (89144) Les Prés Bords, 478 523 541 RCS AUXERRE, ont décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 75 parts. Aux termes d'un procès-verbal établi le 30.6.2023, le gérant a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 3.750euros. Le même jour, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 96.250 euros en prélevant ladite somme sur le compte report à nouveau, par voie de création de 2.000 parts nouvelles. Aussi le capital a été porté à 100.000 euros. Ancienne mention publiées: capital : 7.500 euros - Nouvelle mention : capital: 100.000 euros.

AL23008906

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le 25 juin 2023, les associés de la Société HOLDING BFA, société par actions simplifiée au capital de 699 994 €, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 881518914, dont le siège social est sis 13bis, rue d'Egleny, 89000 AUXERRE, représentée par son Président, Monsieur Karim BOUCHROU, ont adopté les deux modifications statutaires suivantes :
- Changement de dénomination sociale ;
- Nouvelle adresse du siège social.
A compter du 1er juillet 2023, la nouvelle dénomination de la Société HOLDING BFA sera GALAXIE PACK SERVICES.
Le nouveau siège social de la société est fixé, à compter du 3 juillet 2023, au 15 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre.
Les statuts modifiés ont été déposés au RCS du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour Avis,
La présidence.

AL23008929

NOMINATION DE CO-GÉRANT

ASSURANCES PREVOYANCE

SARL au capital de 2000 €
Siège Social : 9 Boulevard Maupeou
89100 SENS
539483677 RCS de SENS

Par AGO du 20/06/2023, il a été décidé de nommer nouveau co-gérant M. MINOIS Florian demeurant 26 Rue des Francs Bourgeois 89100 SENS à compter du 20/06/2023.
Mention au RCS de SENS

AL23008943

NOMINATION CO-GÉRANCE MME CHARLET (SCI LA PAVETTERIE)

SCI LA PAVETTERIE

Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
2 Chemin des Vignes de la Côte
89510 VERON
RCS 837 570 126 SENS

Suivant l'assemblée générale en date du 05/07/2023, il a été pris acte de la nomination de Madame RIBEROLLE épouse CHARLET Jeannie, Christiane, Jacqueline demeurant 2 Chemin des Vignes de la Côte 89510 VERON Avec effet au 05/07/2023
De sorte que la gérance est désormais assurée par Monsieur et Madame Pierre CHARLET Demeurant 2 Chemin des Vignes de la Côte 89510 VERON.
La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS DE SENS.
Pour avis,
Le Notaire

AL23008946

BFME CONSEIL
52 Rue Dajot
77000 Melun
expertcomptable@bfmeconseil.frT

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI DU 13 RUE JACQUES TAVEAU.
Forme : SCI.
Capital social : 1524,49 euros.
Siège social : 2 rue du Tau, 89100 SENS.
349261602 RCS Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 juillet 2023, les associés ont décidé, à compter du 1 juillet 2023, de transférer le siège social à 225 rue Ferdinand Buisson, 30290 Laudun l'Ardoise.
Radiation du RCS Sens et immatriculation au RCS de Nimes.

AL23008951

FIDUCIAL
SOFIRAL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GO'LAV

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 380 euros
Siège social : 6 route de Tonnerre
89700 SERRIGNY
RCS AUXERRE 330 294 281

Aux termes d'une décision en date du 29 juin 2023, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du 6 route de Tonnerre, 89700 SERRIGNY au 8 rue du Four 89700 CHENEY à compter du 29 juin 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23008953

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI CAHRTIER.
Capital : 30 489.80 euros.
RCS N°: 419 931 027.
Suivant la délibération de l'AGE en date du 26 juin 2023, il a été décidé de transférer le siège social du :
Le Moulin de la Forge - 89120 SAINT MARTIN SUR OANNE.
au :
151 route de Royan – 17132 MESCHERS SUR GIRONDE.
à dater du 26 juin 2023.
Gérant : Madame Jacqueline BEYELER épouse CHARTIER demeurant au 151 route de Royan – 17132 MESCHER SUR GIRONDE.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE et mention sera faite au RCS de SENS.

AL23008980

MODIFICATIONS DES STATUTS

GFA DE BEAULIEU

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2022, les associés ont adopté les résolutions suivantes :
1°) le remplacement de Monsieur Philippe BILLARD, gérant démissionnaire, par une cogérance assurée par
Madame Marie Elise ANCEL, membre associé et par
Monsieur Philippe BILLARD, membre associé
2°) le transfert du siège social sis Lieudit Les Petits Pages, Villefranche 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au 1, Lieudit Beaulieu, Villefranche 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL23009001

// GÉRANCE

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 29 juin 2023,
La société dénommée «LE COMPTOIR», dont le siège social est à AUXERRE (89000) 44 rue de Paris, a cédé à la société dénommée «PAULIN VINS», dont le siège social est à AUXERRE (89000), 44 rue de Paris,
Le fonds de commerce de café, bar, restaurant, petite brasserie, traiteur, vente de plats préparés à emporter, exploité à AUXERRE (89000) 44 rue de Paris, connu sous le nom de «LE COMPTOIR»,
Moyennant le prix de 72.500,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire à AUXERRE (89000) 10 boulevard Davout, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL23008885

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2004,
Madame Simonne DROIN, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Claude Louis Ignace CAFFARO, , demeurant à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) 4 rue Marie Noël Ehpad Joséphine Normand.
Née à PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT (75006), le 24 mai 1920.
Décédée à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) (FRANCE) , le 15 mars 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX,Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 29mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY , référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe dutribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture dutestament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008884

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 30 juin2023 a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption du régime de la séparation de biens.
Par Monsieur Yann Fernand Frédéric HUMBERT, fonctionnaire territorial, et Madame Karine Anne GOUÈRE, laborantine, son épouse, demeurant à Egriselles-le-Bocage (89500), Ogny - 1 impasse du Bois Guillier.
Monsieur né à Sens (89), le 15 octobre 1967.
Madame née à Sens (89), le 25 juillet 1968.
Mariés – sans modification depuis - à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à Sens (89100), le 7 avril 1990.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL23008899

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de NANTERRE en date du 21/06/2023 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS NEW COURT** RN6 89380 Appoigny (restauration). RCS NANTERRE 888796430. Désignant liquidateurs judiciaires : Me Legras De Grandcourt Patrick 31 Av Fontaine de Rolle 92000 Nanterre et la SCP B.T.S.G. en la personne de Me Marc Senechal 15 Rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly sur Seine.

AL23008915

Jugement du Tribunal de Commerce de NANTERRE en date du 21/06/2023 arrêtant le plan de cession de la **SAS NEW COURT** RN6 89380 Appoigny (restauration). RCS NANTERRE 888796430 au profit de la SA Groupe La Boucherie (RCS Angers 500.198.775) et de la Sàrl Chez Coco et Carla (RCS Créteil 852.867.332).

AL23008916

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 28 juin 2023 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS DU PAREIL AU MÊME** Centre Ccial Av. Haussmann 89000 Auxerre (vente de vêtements) RCS EVRY 326.019.775. Date de cessation des paiements le 31 décembre 2022. Désignant, Administrateurs judiciaires : la SELARL Fhb en la personne de Maître Hélène Bourbouloux 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL AJassociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES, 46 Promenade Jean Rostand, 93000 avec mission d' assistance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SELARLU Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et la SELAFA MJA prise en la personne Me Axel CHUINE, 14/16 Rue de Lorraine, 93000 Bobigny, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

AL23008917

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 28 juin 2023 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl SM BELLEVILLE** 13, Place Charles Surugue 89000 Auxerre (prêt-à-porter enfant) RCS PARIS 350.645.164. Désignant Administrateurs judiciaires : la SELARL Fhb en la personne de Maître Hélène Bourbouloux 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL AJassociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES 46 Promenade Jean Rostand 93000 BOBIGNY avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mais des Mandataires judiciaires : la SELARLU Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et la SELAFA MJA prise en la personne de Me Axel CHUINE 14/16 Rue de Lorraine, 93000 BOBIGNY ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

AL23008918

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY prononce en date du 27 juin 2023 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS PARIS EST SECURITE** 9, Place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (menuiserie alun bois, PVC). RCS BOBIGNY 878.553.809. Date de cessation des paiements le 31 mars 2023. Les créances sont à déposer entre les mains du liquidateur judiciaire : Me Legras De Grandcourt Patrick 99 Rue Pierre SEMARD 93000 Bobigny ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

AL23008919

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027, le 29 juin 2023, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec création d'une société d'acquêts,
PAR :
Monsieur Gilles Michel THEUREL, retraité, et Madame Marie Thérèse SAULNIER, retraitée, demeurant ensemble à DEUX RIVIERES (89460), CRAVANT, 6 Chemin du Colombier .
Mariés à la mairie de CRAVANT (89460) le 4 avril 1970 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code Civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gaston PICHON, Notaire à CRAVANT, le 3 avril 1970.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL23008942

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc,
Mr BONNARDOT Philippe Jacques Marie, et Mme HENRY Pierrette Caroline Yvonne, retraitée, son épouse, dt ensemble à ORMOY (89400) 2 rue de la Bergerie, mariés à la mairie de OUAGNE (58500) le 17 septembre 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont convenu dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial, en apportant une clause de préciput en faveur du survivant des époux.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion en la SCP E.CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement du régime matrimonial au tribunal judiciare.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL23008979

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

HYENA EDITIONS

SASU société en liquidation
Au capital de 1 500€,
Siège social : 2 rue de l'église
89270 Lucy sur Cure
904237179 RCS d'Auxerre.

Aux termes d'une décision en date du 26 juin 2023, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juillet 2023. Mme FRANCOIS Mélissa, demeurant 2 rue de l'église 89270 Lucy sur Cure, associé unique, a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur.

AL23008880

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société « SASU NS AUTO »,

Société par actions simplifiées
unipersonnelle en liquidation
au capital de 500,00 €uros
Siège social
7 rue Arnold Marti
89000 Saint-Georges-sur-Baulche
RCS AUXERRE : 878 403 930

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, réunie le 03 juillet 2023 à 14 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à Mohamed BENZERROUK, liquidateur, domicilié 7, rue Duguay Trouin à AUXERRE 89000 , et constate la clôture de liquidation à compter du 30/06/2023.
Les comptes du liquidateur seront été déposés au Greffe du tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Le Liquidateur.

AL23008937

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

Groupement Forestier de la Vallée du Tholon N1

Société Civile
au capital de 22 653.92 euros
Siège social
Mairie de Chassy – 89110 CHASSY
350 043 329 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 MAI 2023 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter du 20 MAI 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacky PRIVAULT, demeurant 14 Route de Chaumont – 89110 CHASSY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 14 Route de Chaumont – 89110 CHASSY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23008905

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : LES BATISSEURS DE L'YONNE.
Forme : SAS société en liquidation.
apital social : 5000 euros.
Siège social : 1 Allée CRETTE, 89113 BRANCHES.
530750843 RCS SENS.
Aux termes d'une décision en date du 7 mars 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Yannick DAGUET demeurant 13 RUE DE COLEMINE, 89000 AUXERRE et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du SENS.
Le liquidateur

AL23008950

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 7.7.2023, les associés de la SARL HAIR LIBERTY au capital de 2.000 euros, siège social à BRIENON/ARMANÇON (89210) 57, Grande Rue, 829 723 238 RCS SENS, ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Stéphanie MOREAU, 46, rue du Pr Ramon - 89210. BELLECHAUME et Mme Maureen CREPS, 17, rte de Paris, hameau. de Vachy - 89210 CHAMPLOST ont été nommées liquidatrices.
La. correspondance, les actes et documents

ANNONCES LÉGALES

concernant la. liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à BRIENON/ARMANÇON (89210) 57, Grande Rue. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution met fin aux fonctions des gérants.

AL23008958

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ALBANE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 86 000 euros
Siège social
32 Rue Saint Martin
89200 LUCY LE BOIS
Siège de liquidation
32 Rue Saint Martin
89200 LUCY LE BOIS
RCS AUXERRE 794 669 143

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mai 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Jacqueline RUIZ, demeurant 32 Rue Saint Martin à LUCY LE BOIS (89200), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 32 Rue Saint Martin à LUCY LE BOIS (89200). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le liquidateur.

AL23008982

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 juin 2023, à Vermenton.
Dénomination : BERTRAND.
Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Siège social : 1 rue des bourres, 89270 Vermenton.
Objet : Entretien espaces verts, petits travaux de bricolage, entretien piscine, conseil technique et formation sur des process de fabrication de roulement d'orientation, réalisation de plans.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1500 euros
Gérant : Monsieur David BERTRAND, demeurant 1 rue des Bourres, 89270 Vermenton
La société sera immatriculée au RCS Auxerre.
Pour avis.

AL23008882

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/07/2023, il a été constitué une SAS dénommée : BOUCHERIE LA PLACE DU MARCHE.
Siège social : 102 avenue du 8 Mai 1945 - 89100 SENS.
Capital : 4.000,00 euros.
Objet : Boucherie, Charcuterie, alimentation générale.
Président : M. RECEP KURT, 43C RUE REG D'INFANTERIE - 89100. SENS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL23008895

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 26/06/2023, il a été constitué une SASU Dénomination : ANDIAMO PIZZA
Siège Social : 35 Avenue Jean-Jaurès 89400 MIGENNES.
Capital : 500 €
Activités principales : RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE ET A EMPORTER ET EN LIVRAISON-PIZZERIA-TRAITEUR-BOISSONS CHAUDES ET FROIDES NON ALCOOLISEES-ROTISSERIE.
Durée : 99 ans Président : Mme DKHILI épouse ELECHI Zohra 2 Rue chemin de Chauffour LOGT 43 - 89300 JOIGNY.
Immatriculation au RCS de SENS

AL23008902

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 26 juin 2023 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet, en France et à l'étranger :La prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés.
Dénomination : GROUPE IMMODERN TRANSACTIONS
Siège social : LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400), 2 Impasse des Iris.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.
En cas de pluralité d'associés, les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.
L'exercice social commence le premier (1er) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
Le président est Monsieur Christophe AUBERT demeurant à LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400), 2 impasse des Iris.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
Le notaire.

AL23008926

JURIPROVENCE AVOCATS Fiscalité & Entreprises

Véronique GUERRE - Avocat
Pôle d'activités
100 rue Victor Baltard
13290 AIX EN PROVENCE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/06/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MASSON PRODUCTION
Objet social : - La fabrication et la réalisation de systèmes de tous ensembles mécaniques destinés aux transmissions terrestres ou marines (boite de vitesse, inverseurs-réducteurs, ou embrayeurs-réducteurs, hélices et en général tous engrenages et systèmes de propulsion) ; - l'usinage de toutes pièces mécaniques, quel qu'en soit l'usage et tous travaux s'y rattachant directement ou indirectement, sans que cette liste ne soit limitative, les l'assemblage, le montage, les tests de tous ensembles et de tous sous-ensembles incorporant des pièces mécaniques en métal ou en toute autre matière.
Siège social : 5 Rue Henri Cavallier 89100 Saint-Denis-lès-Sens
Capital : 25000 euros
Durée : 99 ans
Président : MASSON MARINE, SAS au capital de 40000 euros, ayant son siège social 5 RUE HENRI CAVALLIER 89100 Saint-Denis-lès-Sens, 485 090 302 RCS de Sens
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Sens

AL23008930

JURIPROVENCE AVOCATS Fiscalité & Entreprises

Véronique GUERRE - Avocat
Pôle d'activités
100 rue Victor Baltard
13290 AIX EN PROVENCE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/06/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MASSON SERVICE
Objet social : le développement, l'étude, la logistique, le conditionnement, le montage, l'assemblage, la réparation et la vente de tous types de pièces utilisées dans l'industrie navale, ainsi que tous les services liés à cette activité,
Siège social : 5 Rue Henri Cavallier 89100 Saint-Denis-lès-Sens
Capital : 5000 euros
Durée : 99 ans
Président : MASSON MARINE, SAS au capital de 40000 euros, ayant son siège social 5 RUE HENRI CAVALLIER 89100 Saint-Denis-lès-Sens, 485 090 302 RCS de Sens
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Sens

AL23008931

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS d'AUXERRE de la société DOMAINE DE GURGY, SAS au capital de 10 000 euros, Siège : Route Départementale 348, LA TRAINE 89250 GURGY, Durée : 99 ans, Objet : Location de poste de pêche, vente et location de matériels et accessoires liés à la pêche, restauration, vente de produits régionaux. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président est Monsieur Jérôme FARGERE, demeurant Ecluse 56, Chemin de la Colombière, 21600 LONGVIC et le Directeur général est Monsieur Antoine MINET, demeurant Maison éclusière, avenue Alfred Grévin 89700 TONNERRE.
POUR AVIS - Le Président

AL23008960

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de AUXERRE de la société DALA, SAS au capital de 1 000 euros, Durée : 99 ans, Siège : 12 Route Nationale 77, 89230 VILLENEUVE ST SALVES ; Objet : Toute activité de restauration, bar, brasserie, pizzéria, traiteur. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le président est Monsieur Siegfried SCHELER, et le Directeur Général, Madame Aurore SCHELER, demeurant, tous deux 12 bis Route Nationale 77, 89230 VILLENEUVE-ST-SALVES.
Pour avis - Le Président

AL23008975

FIDUCIAL SOFIRAL

SNC LAURET
Société en nom collectif
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 rue de la Fontaine
89330 SAINT JULIEN DU SAULT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 4 juillet 2023 à CHARMOY (89400) 1 chemin de Halage, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : SNC LAURET
Siège social : 18 rue de la Fontaine 89330 SAINT JULIEN DU SAULT
Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce ; de débit de boisson (Licence IV) , débit de tabac, bar, restauration, snacking et plat à emporter, loterie, jeux de la Française des jeux, articles pour fumeurs, relais colis, point dépôt et retrait colis , vente de cigarettes électroniques, vente de produits de CBD (canabidiol) tel que des tisanes et infusions, des huiles, des cosmétiques, produits de collections ou tout autres produits en lien direct ou indirect avec le secteur du chanvre et du CBD qui respecte la législation en vigueur ; situé à SAINT JULIEN DU SAULT (89330) 18 rue de la Fontaine. La Société prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.
Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Associés en nom :
David LAURET, 1 chemin de Halage 89400 CHARMOY
Ludivine OUDIN, 2 rue des Fossés NEUILLY 89113 VALRAVILLON
Gérance :
Ludivine OUDIN, 2 rue des Fossés NEUILLY 89113 VALRAVILLON, associée
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS
Ludivine OUDIN

AL23008985

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/07/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EMANIS
Capital : 15 000 €, divisé en 1 500 actions de 10 €.
Siège social : Centre Commercial Sens Sud – Porte de Bourgogne, Zone Commerciale Plaine Champbertrand, ZAC – N6 Avenue Henri Delanne 89100 SENS
Objet : l'achat, la vente, le négoce concernant l'ameublement de la cuisine, de la salle de bain, du dressing, et de tous les aménagements de l'habitat ; le conseil en agencement, décoration, conception et réalisation en matière d'aménagement de l'habitat ; la planification, le pilotage, la coordination, l'assistance et le suivi des chantiers liés à l'aménagement de l'habitat ; l'installation, l'agencement, la pose de mobilier de cuisine, salle de bain et tous aménagement de l'habitat, le tout exclusivement par sous-traitance.
Durée : 99 ans.
Présidente: Mme Cinthya GOMES, demeurant à SENS (89100), 1 rue Marivaux.
Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL23009000

// ÉCONOMIE

Le machinisme agricole à l'épreuve de la décarbonation

Comme la FNSEA, l'Association française des acteurs industriels de la filière des agroéquipements et de l'agroenvironnement (Axema) a accueilli comme une douche froide l'annonce du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, de mettre un terme à l'exonération des taxes sur le GNR, il y a quelques semaines. L'abandon de cet avantage fiscal qui porte sur 1,4 milliard d'euros et qui devrait être inscrit dans le projet de loi de Finances pour 2024 sera progressivement supprimé d'ici 2030.

L'annonce de Bruno Le Maire de mettre un terme à l'exonération des taxes sur le GNR a de quoi alimenter l'inquiétude de la filière machinisme agricole.
Il est en effet difficile pour Axema de s'opposer à cette disposition gouvernementale qui va dans le sens de la diminution de l'empreinte carbone de l'agriculture. En revanche, l'association conteste le manque d'accompagnement des pouvoirs publics d'aider les agriculteurs à s'adapter à cette transition énergétique. *« Des solutions de remplacement du GNR existent, mais elles coûtent très cher »* observe Laurent de Buyer, le directeur d'Axema. Le carburant 100 % organique issu de la biomasse? Il est disponible en faible quantité et il n'est pas homologué. D'ailleurs il n'est pas recommandé par les constructeurs. L'huile végétale hydrogénée (HV0) ? Utilisable dans les moteurs ce carburant de synthèse est préempté par les avions et les camions. Le fuel, carburant de synthèse produit quant à lui par de l'électricité renouvelable et donc économe en GES n'est pas disponible en grande quantité et onéreux à produire. Quant à l'hydrogène produit à partir du gaz, il est très gourmand en énergie. Bref *« il y a des plafonds de verre partout »*, déplore Laurent de Buyer. Et au-delà des obstacles techniques, les carburants de synthèse coûtent 2 à 2,5 fois plus que le GNR traditionnel.
En outre, cette transition va exiger des investissements massifs chez les agriculteurs. *« Passer à l'électrique à l'hydrogène multiplie le coût des équipements par 2 à 2,5 »*, observe le directeur. Difficile donc pour les agriculteurs de réduire de deux millions de tonnes les émissions de GES dans le machinisme, l'objectif fixé par les pouvoirs publics dans ce domaine sur les 11 millions de tonnes produites. Pourront-ils le faire sans accompagnement conséquent des pouvoirs publics ? Bref, la transition énergétique dans le machinisme agricole est loin d'être un fleuve tranquille.

Prochain Sima en novembre 2024

Le prochain Salon international du machinisme agricole se déroulera du 24 au 27 novembre à Paris Nord Villepinte. Par rapport aux éditions précédentes qui se tenaient sur cinq jours, le Sima 2024 ne durera quatre jours. « Nous avons voulu réduire les coûts des stands pour les professionnels » qu'ils soient directs et coûts indirects (hôtels, restauration…), explique-t-on à Axema. En outre un espace de démonstration « indoor » qui n'existait pas jusqu'à présent sera prévu pour les nouveaux matériels de façon à rendre le Sima plus attrayant pour les visiteurs. « Faire du Sima un évènement où l'ensemble de la filière a envie d'y aller », telle est l'ambition d'Axema pour cette prochaine édition.Aliquam magna lorem, facilisis nec dolor sed, convallis sollicitudin augue.

L'INFO JURIDIQUE

Respecter les durées maximales ou indemniser son salarié !

Dans une décision récente, la Cour de cassation rappelle que le simple fait de dépasser la durée maximale quotidienne cause un préjudice susceptible d'être indemnisé pour le salarié. Cette règle est appliquée dans un litige opposant une entreprise à son salarié.

Le *« simple »* dépassement de la durée maximale constitue un préjudice. Une salariée a saisi le conseil des prud'hommes pour obtenir la nullité de son licenciement en raison de son état de grossesse au moment de la décision prise par l'employeur. A cette occasion, la salariée demande des dommages-intérêts pour dépassement de l'amplitude horaire journalière. La salariée fait constater l'exécution de journées de travail de plus de 10 heures mais elle ne démontre aucun préjudice. Dès lors, peut-elle prétendre à une indemnisation ? La Cour de cassation retient que le seul constat du dépassement de la durée maximale de travail ouvre droit à la réparation. Elle rappelle ainsi que la durée quotidienne du travail effectif par salarié ne peut excéder 10 heures, sauf cas de dérogations. Elle rappelle enfin que ces dispositions participent de l'objectif de garantir la sécurité et la santé des salariés par la prise d'un repos suffisant et le respect effectif des limitations de durées maximales de travail concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail. La durée maximale quotidienne de travail est donc fixée à 10h par jour. Le décompte de cette durée se fait sur la période allant de 0 heure à minuit, ou en cas de demi-journée de 0 heure à midi ou de midi à minuit. En agriculture, la durée quotidienne de travail effectif des salariés peut être dépassée dans tous les cas où un surcroît temporaire d'activité est imposé, notamment pour l'un des motifs ci-après :travaux devant être exécutés dans un délai déterminé en raison de leur nature, des charges imposées à l'entreprise ou des engagements contractés par celle-ci, travaux saisonniers, travaux impliquant une activité accrue pendant certains jours de la semaine, du mois ou de l'année.
Le dépassement ne peut excéder 2 heures par jour pendant un maximum de 6 journées consécutives, il ne peut excéder 30 heures par période de 12 mois consécutifs. L'employeur adresse immédiatement à l'agent de contrôle de l'inspection du travail une déclaration l'informant du dépassement et des circonstances qui le motivent. Enfin, ce dépassement n'empêche pas de rester contraint par les règles propres aux durées maximales de travail hebdomadaires ou de réalisation des heures supplémentaires, au-delà de 35 heures de travail par semaine. Mais c'est là une autre histoire…

ÉQUIPEMENT

// TRAVAUX AGRICOLES

Portrait-robot du dirigeant d'ETA

Alors que le prochain salon des Entreprises de travaux agricoles (ETA) va se tenir à Tours à la fin de l'année, voici une *« photographie »* des acteurs du secteur.



Niclasbo

L'agriculture représente la grande majorité des activités des entreprises du secteur.

Un homme de 46 ans, diplômé du supérieur, avec une expérience d'environ 19-20 ans et par ailleurs exploitant agricole. Tel est le portrait-robot de l'entrepreneur de travaux agricoles, ruraux et forestiers français (ETA) selon une étude réalisée par la société d'études MDA, pour le compte de la Fédération nationale Entrepreneurs du territoire (FNEDT). Arnault Poncelet, directeur de MDA, précise que ce profil type a rajeuni de trois ans au cours des dix dernières années. La moyenne d'âge était de 49 ans en 2013 et la part des moins de 40 ans approche les 30%. Les deux tiers des ETA ont une activité d'exploitant agricole, *« un chiffre qui diffère peu du niveau observé en 2013 »*, observe Arnault Poncelet. D'ailleurs 10% des exploitants agricoles trouvent dans l'activité ETA *« une source de diversification »* et donc de revenus complémentaires. L'activité principale de ces entreprises de services se concentre dans une très large mesure (89,5%) sur les travaux agricoles, devant l'entretien de l'espace rural (23%), les travaux publics (18,5%), les travaux forestiers (14%), les transports (12%) et les travaux viticoles et arboricoles (6%). MDA souligne que l'ensemble de ces activités ont fortement crû en dix ans (multiplication par 6 pour l'entretien des espaces ruraux ; par 3,5 pour les travaux publics ; par 7 pour les travaux forestiers…) à l'exception des travaux agricoles (88% en 2013) qui constituent toujours le cœur de métier (*).

Le poids des saisonniers

Autre particularité des ETA : 80% d'entre elles emploient plusieurs salariés, permanents et saisonniers. *« De plus en plus »*, souligne Arnault Poncelet qui explique que le nombre est passé de 3 permanents en 2013, à 4 en 2019. Ce chiffre reste stable en 2023. Presque un tiers des ETA emploient plus de 4 salariés permanents et une sur cinq aucun. Le nombre de salariés saisonniers affiche, lui aussi, un score honorable : 2,4 en moyenne.

Presque une ETA sur cinq n'en emploie aucun. 15% en emploient plus de 4. Côté chiffre d'affaires, les entreprises de service agricole se portent assez bien malgré des charges toujours en hausse : coût de main-d'œuvre, achat et entretien des machines. Les deux tiers d'entre elles (65%) réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 euros HT, dont 26% entre 250 000 et 500 000€, 20% entre 500 K€ et 1 M€ et 13% supérieur à 1 million d'euros. Elles ont aussi tendance à développer des prestations complètes chez des agriculteurs, du semis à la récolte. En 2013, 34% des ETA déclaraient réaliser ce type de prestations qui pesaient 25% dans leur chiffre d'affaires. Après un pic en 2019 (54% - 32% du CA), la part d'ETA full services a diminué (50%) mais cette activité pèse plus dans le CA annuel : 43,5%.

Un rôle de conseil

Dans ce cadre, il arrive aux entrepreneurs d'opérer des choix sur les intrants. Seuls 13 % des ETA choisissent et décident du choix des intrants. La majorité (55%) travaille sur les ordres des agriculteurs et les 32% conseillent l'agriculteur qui décide au final. En tout état de cause, la FNEDT qui contribue au projet de Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles n'entend pas être perçue contre un frein à l'installation. *« Nous permettons aux jeunes agriculteurs d'avoir une meilleure marge économique dans leurs bilans d'exploitations et aussi d'accéder à leur demande d'une meilleure vie sociale et familiale »*, a indiqué Gérard Napias, son président.

Christophe Soulard

() Plusieurs réponses étaient possibles en fonction des services proposés par chaque ETA.*

// NOUVEAUTÉS

Agram Une faucheuse portée de 4 m à sustentation électronique



D. Laisney

Agram dévoile la faucheuse portée Jet-Cut P 2410 de 4 m de large dotée d'un lamier à suspension pendulaire. Cette machine dotée de 10 assiettes, fabriquée en Italie, est équipée d'un vérin de sustentation sur la partie gauche de la tête d'attelage. Elle bénéficie du réglage électronique de la pression au sol. Un vérin situé à l'arrière assure l'effacement du lamier en cas de rencontre d'un obstacle. Il gère également la mise en position longitudinale pour le transport.

Bugnot La pince à balles Carolev plus sécurisante sur la route



D. Laisney

Le constructeur français Bugnot décline sa pince à balles cubiques Carolev en version F HY dotée de doigts relevables pour le transport, afin de sécuriser les trajets routiers. Cet équipement de manutention développé pour les chargeurs télescopiques est doté d'une pince réglable mécaniquement en hauteur. Il permet de manipuler simultanément jusqu'à trois balles de 1,20 m de haut, quatre de 80 ou 90 cm ou encore cinq de 70 cm.

Kubota Pressage non-stop avec FB1000



D. Laisney

Déclinaison de la presse enrubanneuse non-stop Fastbale de Vicon, la FB1000 de Kubota permet de travailler sans être obligé de s'arrêter pour éjecter la balle ronde. Cette machine à chambre fixe se caractérise par l'utilisation d'une pré-chambre à rouleaux qui confectionne les deux tiers de la balle, avant son transfert dans la chambre principale pour le tiers restant. Une fois la densité atteinte et le liage réalisé, la porte s'ouvre pour déposer la balle sur la plate-forme d'enrubannage à deux satellites. Après l'enfilmage, la balle est déposée sur une de ses faces planes sans action du chauffeur. Réalisant des balles de 1,25 m de diamètre et de 1,23 m de large, la FB1000 est équipée d'un pick-up de 2,20 m de large et d'un système de coupe composé d'un rotor ameneur de 800 mm de diamètre doté de 25 couteaux. Pourvue en standard du liage filet, elle reçoit en option le liage film. Cette presse enrubanneuse en continu pèse 7 990 kg et demande un tracteur d'au moins 150 ch.

// EN BREF

Salon Agritechnica La France, invitée de marque



Agritechnica, le principal salon du machinisme agricole européen, se déroulera du 12 au 18 novembre à Hanovre en Allemagne. Toutes les entreprises mondiales du machinisme agricole y sont représentées. 2 600 exposants venant de 54 pays ont déjà loué un stand dans un des 24 halls du salon. 400 000 visiteurs y sont attendus. Le pavillon français piloté par Business France rassemblera à lui seul 90 exposants. Dans les halls, les drones et les systèmes d'assurance numérique seront exposés aux côtés de machines agricoles plus conventionnelles. *« Assurer la sécurité alimentaire, protéger le climat, promouvoir la biodiversité sont les défis principaux de l'agriculture repris par l'Agritechnica 2023 pour que la « Green Productivity » devienne la réalité dans les exploitations agricoles mondiales»* explique Ulrike Schmidt-Machine, directrice commerciale international du salon du machinisme. Le 14 novembre, l'International Farmers Day sera dédiée simultanément à la France et à la Pologne. Ce jour-là, l'entrée sera gratuite pour les Français et une visite du salon en français est programmée.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 15 juillet

// Bal des Chimères au château de Bussy-Rabutin



Le Centre des monuments nationaux et La Fabrique à Berlue proposent le Bal des Chimère, le 15 juillet de 20 h 30 à 1 heure. Participez à une soirée exceptionnelle donnée dans la cour du château qui deviendra la piste de danse pour sirènes, femmes à barbe, phénix et autres créatures chimériques.

Tarifs : 10 euros par adulte, gratuit pour les moins de 26 ans. Réservation au 03 80 96 00 03

• Jusqu'au 16 juillet

// Balades dans le vignoble

Embarquez pour une balade reliant Santenay à Chassagne-Montrachet, en Côte-d'Or. De Climats en Climats, le guide vous immergera dans l'histoire viticole, celle des appellations et des savoir-faire, entre anecdotes, lecture de paysage et échanges. Tous les jours sauf le dimanche, entre 8 h et 16 h, à partir de la place de la Mairie de Santenay.

Inscription obligatoire : surlespasduvigneron@gmail.com - 06.35.50.60.48 - https://www.surles-pas-du-vigneron.jimdosite.com/#surlespas-duvigneron|#surlespasduvigneron

• Jeudi 20 juillet

// Pool Party à Montbard



Venez profiter du Pool Party au centre aquatique Amphitrite de Montbard. Au programme : toboggans, machine à bulles, structure gonflable, bataille au pistolet à eau, bouées, et pleins d'autres surprises ! Snack ouvert, accès à l'espace extérieur selon conditions météo.

Renseignements : 03 80 89 15 20 contact@ca-amphitrite.fr

• Dimanche 16 juillet

// Brunch des halles à Dijon

Chaque dimanche de 10h30 à 14h30, un brunch est proposé aux halles de Dijon, dans un cadre faisant la part belle aux produits du terroir et aux richesses gastronomiques locales. Des animations gratuites, performances musicales, marchés de créateurs ou encore ateliers pour adultes et enfants, viennent agrémenter ces moments gourmands de temps festifs. Le prochain aura lieu le 16 juillet avec Chantal Guidala, Cook'n Crouts (Dijon) ; Hugo Mathieu, Le Sauvage (Besançon) ; Jean-Alain Poitevin, L'Orée des Vignes (Gilly-lès-Cîteaux), avec Gastronomie et promotion des produits régionaux (GPPR).

Réservations : www.bhd.otdijon.com

• Vendredi 21 juillet

// Concert à Montbard

Formation jazz aux influences, funk, ska et cumbia, la Main Courante avance à toute allure, créant sa propre musique, riche de toutes ses influences, animée par une envie de fête, de danse et de rencontres. Concert à 20h30, place de la Pépinière royale.

www.montbard.fr

• Jusqu'au 27 août

// Exposition à Beaune

L'exposition « Destins croisés, 300 ans de génie beaunois » est à découvrir au musée des Beaux-Arts, jusqu'à la fin août. Elle est consacrée aux aux Beaunois d'origine ou d'adoption (les frères Chevrolet, Bruno Latour, Gaspard Monge...) qui ont contribué au développement et au rayonnement de la capitale des vins de Bourgogne. Au-delà de noms célèbres, l'exposition permet de découvrir ou redécouvrir l'héritage de personnalités beaunoises qui ont marqué leur temps par leur engagement, leur talent ou leurs innovations.

Musée des Beaux-Arts de Beaune, 6, boulevard Perpreuil. 03 80 24 98 70.

Nièvre

• À partir de juillet

// Les pieds dans l'eau

Les Nivernais sont invités à découvrir les secrets des rivières du département à l'occasion de la 3e édition de l'événement « Les pieds dans l'eau ». De nombreuses animations sont organisées : initiation à la photographie nature le 17 juillet à Montigny-aux-Amognes, balade en canoë pour découvrir la ville de Cosne le 18 juillet, promenade pour mieux connaître le castor le 28 juillet à la Ferme du Val d'Osseux, ou encore chantier nature pour recréer un habitat aux grenouilles, le 15 septembre à Courcelles, et le 7 octobre, à Cuncy-lès-Varzy. Découvrez le programme complet sur Facebook : @lespiedsdansleau58. Réservation obligatoire selon les animations.

Renseignements : 03 86 37 23 23 ou Facebook @lespiedsdansleau58

• Du 6 juillet au 25 août

// Tournée d'alimentation générale culturelle

La Maison de la culture de Nevers propose tout l'été « la tournée d'alimentation générale culturelle ». Tous les jeudis et vendredis, un camion sillonnera 50 communes nivernaises pour présenter diverses représentations artistiques ; le tout gratuitement.

Renseignements : www.maisonculture.fr, www.nievre.fr

• Du 21 au 23 juillet

// La Bêêêle et Laine

Organisée par l'espace socio-culturel Cœur du Nivernais, la troisième édition du festival « La Bêêêle et Laine » aura lieu à Saint-Saulge, du 21 au 23 juillet prochain. Le grand public est invité à découvrir le savoir-faire autour de la laine de mouton. Entrée libre.

Renseignements : 03 86 58 21 10

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêtée via les comices de Château-Chinon, les 12 et 13 août, de Saint-Pierre-le-Moutier, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.

Saône & Loire

• Jeudi 20 juillet

// Nuit insolite au château de Pierre-de-Bresse



Quoi de plus agréable que de se retrouver en petit comité à flâner dans les allées d'un parc avec un guide vous expliquant les secrets des lieux ? Cette année, pour la visite nocturne le guide conférencier du château de Pierre-de-Bresse, en Saône-et-Loire, sera accompagné de mystérieux personnages. Un meurtre a été commis dans le parc du château… C'est sur ce fait divers que débute la visite insolite proposée le 20 juillet par l'Écomusée de la Bresse bourguignonne. Pour les visiteurs, c'est le début d'un voyage dans le temps et à travers les allées du parc, puisque quelques apparitions mystérieuses surgiront du passé pour conter leur(s) histoire(s). Départ des visites à 20 h 30 et 21 heures.

Renseignements & réservation : 03 85 76 27 16

• Jusqu'en septembre

// Vachement BD ! à Charolles

La bande dessinée s'invite dans les rues de Charolles en Saône-et-Loire et s'expose en plein air sur le thème de l'Amour Vache. Le collectif Vachement BD, organisé par des passionnés de BD, propose cette année le thème de l'Amour Vache. A travers des sites phares tels la promenade des Provins ou le parc de la mairie, Cupidon pose ses valises à Charolles où il guide les visiteurs de rues en rues à travers plus de 70 reproductions en grand format extraites de différents albums.

Renseignements sur Facebook Vachement BD à Charolles

Yonne

22 et 23 juillet

Festival de la pluie



L'Association Puisaye votre énergie organise le premier festival de la pluie qui se tiendra le samedi 22 et le dimanche 23 juillet à Saint-Amand-en-Puisaye (inauguration à 10 h 00).

Alors que changent les régimes de pluie avec le climat, en Puisaye « Vert pays des eaux vives » comme ailleurs, les organisateurs ont voulu, au cœur de l'été, consacrer deux jours à la pluie dans tous ses états.

Les deux tables rondes intitulées « Pluies et changement climatique : comment réagir ? » seront les temps forts de ces journées. Les intervenants éclaireront les conséquences des sécheresses sur les sols, la forêt, les cours d'eau. Puis ils nous aideront à penser les conditions de préservation des ressources en eau pour nos habitats, nos jardins et nos champs.

Deux jours non seulement instructifs mais festifs, denses en événements, en expériences, deux jours pour déambuler et prendre le temps de s'arrêter, contempler, écouter, réfléchir… mille manières de participer, à travers des activités pour toutes et tous, proposées à travers tout le village.

Au programme : expositions ; projections de documentaires ; table ronde participative (15 h 00 - 17 h 30, dans le château) ; concerts ; ateliers ; marché de créateurs…

• 22 juil., 19 août et 16 sept.

// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 h à 19 h, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'auxerrois), l'earl la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bio), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'earl Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

21, 22 et 23 juillet

22e Gargouillosium

Pour la 22e année, l'association Le Patrimoine Oublié à Noyers-sur-Serein organise son événement phare, le Gargouillosium, symposium de trois jours durant lesquels sculpteurs professionnels, amateurs et débutants se retrouvent sur le site du Vieux Château.

Cette manifestation au nom étrange est une rencontre d'une trentaine de sculpteurs et sculptrices de pierre, venant de tout horizon, pour partager une passion commune. C'est dans une ambiance conviviale et bienveillante que prennent formes gargouilles, chimères et sculptures contemporaines au milieu du public en visite sur le site. Afin de promouvoir au mieux ce savoir-faire, des ateliers d'initiations sont prévus pour donner l'opportunité aux enfants et adultes de découvrir le monde de la sculpture et de la pierre. Venez donc flâner le week-end du 21, 22 et 23 Juillet sur le site du Vieux Château, où vous vous laisserez surprendre tant par le site que par le talent des sculpteurs inscrits à l'événement… Et qui sait, pourquoi pas ne pas repartir avec une des œuvres produites ?

• 12 et 13 août

// Fête de l'agriculture

La fête de l'agriculture icaunaise aura lieu cette année dans l'Avallonnais, à Sainte-Colombe, le samedi 12 (dès 14 heures) et le dimanche 13 août (de 10 heures à 19 heures. Au programme : marché de producteurs locaux, moissons d'antan, exposition de matériels agricoles, moissbatt cross, baptême de l'air en hélicoptère, mini-ferme, petit train, balade à poney, baptême de traine cul ou encore tracteurs pulling. Ainsi qu'un concert le samedi soir avec Reborn Experience. L'entrée à la fête de l'agriculture est de 5 € par personne (gratuit pour les – 10 ans).

PORTRAIT

// PHOTOGRAPHIE

58 Le jeu du hasard et du Morvan

Pour son premier recueil de photographies dédié au Morvan, Jean-Luc Pillard explique, par son parcours singulier, l'histoire de cet ouvrage témoin d'une quête de mesure et d'équilibre.



Jean-Luc Pillard / A Nous la Nièvre

À 60 ans, Jean-Luc Pillard a voulu : *« montrer un peu de ce que je vois autour de moi »* dans cet ouvrage.

« Je suis venu à la photographie par hasard, et je continue d'avancer en me laissant porter par le courant de la vie. C'est un peu pompeux de dire cela ainsi, mais je crois que c'est un résumé assez fidèle de ce que je fais » déclare Jean-Luc Pillard pour la sortie de son recueil *« Le Morvan, terres d'eau et de lumière »* (édité par Frédéric Houdaille, H2 COM - À Nous la Nièvre – 25 euros). Il poursuit : *« Je ne prétends aucunement représenter l'entièreté du Morvan. C'est simplement un extrait représentatif de ce que je vois de ma fenêtre, de mon environnement proche »*. Pour comprendre ce parcours, il faut revenir 10 ans en arrière…

Implosion

À l'époque, Jean-Luc travaille à Paris : *« J'avais de grosses responsabilités et dès que je le pouvais, je fuyais cette vie et la pression qui va avec. Une nuit alors que je ne dormais pas, j'ai cherché quasi machinalement un bien à acheter. Je suis tombé sur l'annonce d'un chalet de pêcheur à restaurer dans les alentours du lac de Chaumeçon. Il n'y avait pas de photo de ce dernier mais une seule de la plage juste à côté ; j'ai craqué et immédiatement acheté le bien. J'avais enfin mon petit coin de forêt à moi ! »*.

Une fois les clefs en poche, il fait des allers-retours avec son bureau parisien et un jour, tout implose. *« J'ai eu un surplus de tout : des relations humaines omniprésentes, des exigences des entreprises, des carcans quotidiens dans lesquels on se débat pour vivre… J'ai donc tout quitté et suis parti vivre une année sabbatique dans le chalet pour le rénover et voir si je pouvais cohabiter avec les quatre saisons du Morvan »*.

Aucune barrière

Ainsi, sans s'imposer de but précis, il commence les travaux : *« j'ai réappris que les choses les plus simples ont un coût et qu'elles ne sont pas là par miracle comme l'eau potable ou le chauffage. C'est pour ces raisons que je voulais une maison qui s'intègre dans ce petit coin de forêt (avec panneaux solaires, toilettes sèches, etc.). En la matière, j'ai compris que les dernières technologies étaient des alliés indispensables pour vivre en permanence dans un environnement parfois difficile »*. Au bout de cette année de réfection (ou de réflexion), Jean-Luc réalise que la vie morvandelle au quotidien est possible. Il se met alors en quête d'un nouvel emploi. *« J'ai postulé à une offre de médiateur numérique… je n'y connaissais strictement rien mais j'ai été embauché ! Je me suis laissé porter par le courant, sans lutter. Puis, j'ai rapidement pris goût à la photo et la vidéo et j'ai été sollicité par le Parc naturel régional du Morvan pour quelques prestations »*.

En continuant à naviguer entre de nouvelles occupations - il rencontre Frédéric Houdaille, fondateur de À Nous la Nièvre et des éditions La Tengo, connues notamment pour leur revue à succès Schnock. *« Il avait vu mes photos, et m'a dit qu'un livre serait opportun. J'ai dit oui car le challenge m'intéressait, mais on ne peut pas dire que je me considère comme un photographe professionnel au vu de mon parcours - qui est un joyeux bordel pour être honnête ! »*.

Se laisser porter

Un peu à l'image d'une goutte se diluant dans une rivière mais pouvant redevenir unique à tout moment, Jean-Luc suit le mouvement de l'éditeur pour son livre *« Le Morvan, terre d'eau et de lumière »* tout en restant indépendant : *« je lui ai envoyé des centaines de clichés et c'est lui qui les a sélectionnés. Je n'en ai imposé qu'une seule, ma préférée, qui d'ailleurs était une photo ratée ! »* s'amuse-t-il avant de continuer : *« j'ai proposé en parallèle des haïkus car j'aime à les rédiger. Enfin, j'ai déterminé le titre, car il résume ma vision de ce territoire : de la terre, de l'eau et de la lumière »*.

Pour la suite, Jean-Luc pense à faire une exposition de ces photographies et a un projet de film… *« il m'arrive plein de choses intéressantes depuis que j'ai arrêté de lutter contre certaines contraintes de la vie et que je me suis extirpé des cases imposées par les actuels rois des concepts. Je pense continuer à vivre, rien de plus rien de moins. La vie est une grosse blague comico-tragique dans laquelle on est trimballé avec l'impression de tout maîtriser, alors que pas du tout. De ce fait, ne nous prenons pas au sérieux car nous sommes tous des plaisantins »*. Une tasse de café à la main sur la terrasse de son chalet de Chaumeçon, Jean-Luc semble en accord avec le *« joyeux hasard et bazar qu'est ma vie »*.

Chloé Monget

Pour entrevoir son regard retrouvez son livre : « Le Morvan Terre d'eau et de lumière » (édition A Nous la Nièvre (https://anouslanievre.fr/) – 25 euros).



Jean-Luc Pillard / A Nous la Nièvre

La photo *« ratée »* et préférée de Jean-Luc Pillard qui fait la couverture de son livre *« Le Morvan : Terre d'eau et de lumière »*.